

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

*Le présent numéro comporte, en ecart, un supplément consacré à la réception
de M. le Président des Etats-Unis d'Amérique devant l'Assemblée nationale.*

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

(92^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mercredi 22 juin 1994



SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire étrangère** (p. 3339).

2. **Questions au Gouvernement** (p. 3339).

INTERVENTION FRANÇAISE AU RWANDA (p. 3339)

MM. Pierre-André Wiltzer, Edouard Balladur, Premier ministre.

ELECTIONS AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (p. 3340)

MM. Laurent Dominati, Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé.

ACCUEIL DES AUTISTES (p. 3341)

MM. Jean-François Chossy, Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé.

DÉRÈGLEMENTATION SUR LE MARCHÉ DE L'AUTOMOBILE (p. 3342)

MM. Régis Fauchoir, Nicolas Sarkozy, ministre du budget, porte-parole du Gouvernement.

AVENIR DES AÉROPORTS DE PROVINCE (p. 3342)

MM. Jean Urbaniak, Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

INTERVENTION FRANÇAISE AU RWANDA (p. 3343)

MM. Henri de Richemont, Alain Juppé, ministre des affaires étrangères.

IMMIGRATION CLANDESTINE (p. 3344)

MM. Frédéric de Saint-Sernin, Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

MAÎTRES AUXILIAIRES ÉTRANGERS (p. 3344)

MM. Jacques-Michel Faure, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.

UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE (p. 3345)

MM. Jean-Louis Léonard, François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

LOYERS PAYÉS AUX COMMUNES POUR LES GENDARMERIES (p. 3346)

MM. Bernard de Froment, Nicolas Sarkozy, ministre du budget, porte-parole du Gouvernement.

INSTITUTION DES COURSES (p. 3346)

MM. Jacques Myard, Nicolas Sarkozy, ministre du budget, porte-parole du Gouvernement.

ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL (p. 3347)

MM. Olivier Dassault, François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

CHÔMAGE (p. 3347)

MM. Maxime Gremetz, Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.

UNIVERSITÉ DES ANTILLES ET DE LA GUYANE (p. 3348)

MM. Ernest Moutoussamy, François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE (p. 3349)

MM. Martin Malvy, Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.

CHÔMAGE DES JEUNES (p. 3350)

MM. Michel Berson, Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.

LICENCIEMENTS ÉCONOMIQUES (p. 3351)

MM. Christian Bataille, Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.

CHÔMAGE ET PAUVRETÉ (p. 3351)

MM. Bernard Davoine, Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.

Suspension et reprise de la séance (p. 3352)

PRÉSIDENTICE DE M. PIERRE-ANDRÉ WILTZER

3. **Modification de l'ordre du jour** (p. 3352).

4. **Publication du rapport d'une commission d'enquête** (p. 3353).

5. **Emploi dans les départements d'outre-mer.** - Discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 3353).

M. Dominique Perben, ministre des départements et territoires d'outre-mer.

M. Raymond-Max Aubert, rapporteur de la commission des affaires culturelles.

M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis de la commission des finances.

EXCEPTION D'IRRECEVABILITÉ (p. 3361)

Exception d'irrecevabilité de M. Malvy : MM. Camille Darsières, le ministre, Léon Bertrand, Jean-Paul Virapoullé, le rapporteur. - Rejet.

QUESTION PRÉALABLE (p. 3365)

Question préalable de M. Bocquet : MM. Ernest Montoussamy, le ministre, le rapporteur, Antoine Joly, Yves Bonnet. - Rejet.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

6. **Ordre du jour** (p. 3372).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

SOUHAITS DE BIENVENUE À UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE ÉTRANGÈRE

M. le président. Je suis heureux de souhaiter, en votre nom, la bienvenue à une délégation de parlementaires, conduite par M. Hugh Dykes, président du groupe parlementaire franco-britannique à la Chambre des Communes du Royaume-Uni. (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.*)

2

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par le groupe Union pour la démocratie française et du Centre.

INTERVENTION FRANÇAISE AU RWANDA

M. le président. La parole est à M. Pierre-André Wiltzer.

M. Pierre-André Wiltzer. Ma question, qui s'adresse à M. le Premier ministre, concerne le Rwanda.

Depuis des semaines, le monde assiste à des massacres abominables qui se déroulent sur le sol de ce pays. L'indifférence et l'impuissance de la communauté internationale ont scandalisé et continuent de scandaliser l'opinion.

La France a, pour sa part, décidé d'agir. Elle a proposé à l'ONU d'envoyer sur place une force d'intervention humanitaire dans le cadre des résolutions du Conseil de sécurité. Cette décision, courageuse, est conforme à ce qu'il y a de meilleur dans la vocation de notre pays, à savoir le service du droit et de la liberté.

Mais cette décision courageuse est risquée. En effet, la France doit-elle s'engager seule, si aucun de ses partenaires, européens ou africains, n'accepte de participer à l'opération? Car la communauté internationale semble tergiverser.

En outre, la France peut-elle s'engager alors que plusieurs organisations humanitaires, qui étaient d'ailleurs les premières à réclamer une intervention, semblent émettre des critiques ou des inquiétudes à l'égard de cette intervention?

Enfin, la France peut-elle s'engager alors que l'un des deux camps en présence, le Front patriotique du Rwanda, a déclaré s'opposer à l'intervention?

Au moment où des soldats français vont peut-être se trouver engagés au Rwanda, pourriez-vous nous préciser, monsieur le Premier ministre, les intentions du Gouvernement et son analyse à propos de cette affaire tragique? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Edouard Balladur, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le Conseil de sécurité des Nations unies va examiner dans quelques heures le projet de résolution autorisant la France, le Sénégal, et d'autres Etats qui se joindraient à eux, à intervenir au Rwanda dans le cadre d'une opération humanitaire destinée à sauver des populations menacées.

Pourquoi cette intervention? Elle est d'abord justifiée par des considérations morales. Depuis deux mois, le drame qui se déroule dans ce pays a atteint un degré d'horreur qu'il était difficile d'imaginer: des centaines de milliers de morts et plus de deux millions de personnes déplacées. Il n'y eut pas un jour sans que les organisations non gouvernementales ou la presse aient attiré l'attention de la communauté internationale et demandé sa mobilisation.

Les efforts diplomatiques incessants menés par notre pays et par d'autres pour obtenir l'arrêt des massacres et un cessez-le-feu ont échoué.

La force des Nations Unies qui doit se déployer au Rwanda ne pourra le faire que d'ici à plusieurs semaines. Fallait-il laisser les massacres se poursuivre d'ici là? Nous avons pensé que cela n'était pas possible et qu'il était de notre devoir de réagir.

Les conditions particulièrement difficiles qui existent au Rwanda ont conduit le Gouvernement à fixer un certain nombre de conditions ou de principes précis qui gouverneront cette intervention humanitaire.

Premier principe: la France n'agira qu'avec un mandat du Conseil de sécurité des Nations unies. Le Gouvernement a considéré qu'une action de ce type, qui répond à un devoir humanitaire, devait être, malgré l'urgence, autorisée par la communauté internationale.

M. Robert Pandraud. Très bien!

M. le Premier ministre. M. Boutros Ghali nous a apporté un soutien sans réserve dès que nous lui avons fait part de notre intention de prendre une initiative. Les consultations engagées notamment par M. le ministre des affaires étrangères vont aboutir aujourd'hui - nous l'espérons tous - puisque le Conseil de sécurité se prononcera dans quelques heures sur le texte de résolution que nous avons déposé.

Deuxième principe: d'autres pays ont décidé de se joindre, selon différentes modalités, à notre action. En Afrique, le Sénégal, avec lequel nous avons un compagnonnage d'armes ancien (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) fournira une unité.

Des discussions sont en cours avec d'autres pays. Le soutien politique de très nombreux Etats africains francophones, lusophones et anglophones qui nous est adressé directement est un encouragement. En Europe, l'opération a reçu hier le soutien de l'UEO et plusieurs pays membres de cette organisation nous ont fait part de leur disponibilité à apporter un soutien logistique: le Portugal, l'Espagne, l'Italie, la Belgique. L'Italie pourrait même faire plus, et je suis en contact direct avec le président du conseil, M. Berlusconi. J'ajoute que la cellule de planification de l'UEO joue déjà un rôle de coordination des contributions des Etats membres à l'opération humanitaire. Les Etats-Unis, enfin, nous apportent un soutien politique actif et s'engageront dans le domaine logistique.

La France, qui a souhaité ne pas intervenir seule - car elle estime que la dimension internationale de l'opération doit se manifester au-delà des déclarations d'intention -, est donc entendue.

Troisième principe: il s'agit d'une opération où il peut être fait usage de la force, mais avec un objectif uniquement humanitaire, à savoir sauver des vies humaines et mettre à l'abri des enfants, des malades, des populations terrorisées.

Cette force, je le redis très clairement, n'est pas une force d'interposition, mais une force qui doit protéger les populations civiles. Celles qui sont menacées sont, pour l'essentiel, des populations tutsies dans des zones contrôlées par le gouvernement. Elles pourront ainsi échapper aux massacres des milices auxquelles des centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants ont déjà succombé faute d'une action suffisamment rapide et suffisamment déterminée de la communauté internationale.

Nous agissons conjointement avec les forces qui s'associeront aux nôtres, de telle sorte qu'à partir des frontières nous puissions favoriser la sécurité des populations menacées et leur permettre de recevoir le secours des organisations humanitaires.

En aucun cas, mesdames, messieurs les députés, nos forces n'interviendront en profondeur dans le territoire rwandais ou ne prendront parti dans des luttes internes au Rwanda ou à caractère régional.

M. Jacques Baumel. Très bien!

M. le Premier ministre. C'est la raison pour laquelle nous entretenons des contacts étroits avec toutes les parties concernées, y compris avec le FPR et en dépit des déclarations que celui-ci a pu faire alors même qu'il était encore mal informé de nos intentions.

Quatrième et dernier principe: l'opération sera de durée limitée, puisque son terme sera la fin du mois de juillet. Tout doit donc être fait pour que la force des Nations Unies, la MINUAR, en cours de constitution, soit en mesure de se déployer rapidement. Notre intervention cessera dès l'arrivée de cette force. Il convient donc que la communauté internationale et tous les pays qui ont annoncé une contribution en hommes et en logistique ou en matériels mettent en pratique leur détermination, qu'ils en fassent la preuve, dans les meilleurs délais. Notre action doit avoir pour effet d'accélérer le déploiement de la force des Nations Unies.

Mesdames, messieurs les députés, l'intervention humanitaire de la France au Rwanda est une opération difficile, personne ne se le dissimule et le Gouvernement moins que tout autre. C'est pour cela que j'ai tenu à ce que la France s'entoure d'autant de précautions et c'est pour cela que celle-ci tient à agir en toute légalité internationale et avec d'autres partenaires.

Le Gouvernement a pris cette décision parce qu'il est conscient des responsabilités qui pèsent sur notre pays de par sa tradition historique et de par sa situation de membre permanent du Conseil de sécurité. Il l'a prise parce qu'une solidarité ancienne et vivante unit notre pays à l'Afrique. Il l'a prise parce qu'il ne saurait laisser des populations africaines livrées au génocide. Il l'a prise enfin parce que, tous les recours diplomatiques et humanitaires ayant été épuisés, les massacres ne se sont pas arrêtés et qu'il faut que, à tout le moins, certains Etats, dont la France, réagissent.

Cette décision est grave et elle entraîne naturellement des réactions diverses, y compris sur les bancs de l'Assemblée, je le sais.

Hier, l'unanimité se faisait de par le monde pour demander que quelqu'un se lève pour mettre fin à l'un des drames les plus insupportables de l'histoire récente. Agissons-nous - que nous voici aussitôt assaillis par le doute des uns et les soupçons des autres - je parle de nos partenaires étrangers!

Le choix a été fait. Chacun jugera. Vous jugerez. Mais sachez que le Gouvernement agira en ce domaine conformément aux principes très précis que j'ai tenu à vous soumettre et à définir devant vous.

J'ai confiance dans la capacité de nos armées à mener à bien cette mission. Tout sera fait pour que les soldats français ne soient pas mis dans des situations où ils n'auraient pas les moyens d'assurer leur sécurité.

Si notre initiative, et celle des pays qui nous accompagnent, atteint son but, je suis convaincu que la France aura été fidèle à l'engagement constant qui a été le sien au cours de l'histoire en faveur de la dignité de l'homme. Je suis également convaincu qu'elle aura fait franchir un pas supplémentaire à notre société internationale, qui marche difficilement mais qui doit continuer à marcher vers davantage de stabilité, vers davantage de justice! (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe République et Liberté.*)

ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

M. le président. La parole est à M. Laurent Dominati.

M. Laurent Dominati. Nous allons bientôt être saisis d'un projet de loi sur la sécurité sociale dont chacun connaît les déficits financiers - le Gouvernement s'emploie à porter remède. Je n'y reviendrai donc pas.

Nous commençons aussi à connaître un autre déficit, celui de la transparence des comptes de la sécurité sociale, dans lesquels le projet de loi du Gouvernement cherche à apporter un peu de clarté.

Mais je veux parler ici d'un autre déficit encore: le déficit démocratique!

Mes chers collègues, vous savez que nous autres parlementaires n'avons pas de droit de regard sur les comptes de la sécurité sociale. D'ailleurs, un dirigeant syndical a récemment indiqué que, si les parlementaires n'étaient que les représentants des électeurs, il représentait quant à lui les travailleurs et qu'il lui revenait donc de s'occuper de ces affaires-là.

Il est vrai que les administrateurs de la sécurité sociale sont élus. Mais la dernière fois qu'ils l'ont été, c'était en 1983! Quel est donc ce système « démocratique »? Que dirait-on du Parlement si l'on protègeait le mandat de ses membres depuis douze ans? Serait-il alors considéré comme une institution démocratique?

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a, sur ma proposition, tenu à marquer sa préférence pour des élections cette année.

Mais le déficit démocratique à la sécurité sociale va beaucoup plus loin. En effet, même s'il y avait des élections cette année, elles auraient lieu sous le régime du monopole de candidature des syndicats. Ce régime est-il réellement démocratique ? Que serait notre assemblée si l'on ne pouvait présenter aux élections générales que des candidats investis à l'avance par les partis présumés représentatifs en 1948, tels que la SFIO, le CNIP ou le MRP ? S'agirait-il vraiment de ce que l'on appelle des élections libres ?

On considère généralement qu'il faut des syndicats forts. Mais, pour qu'ils soient forts, les syndicats doivent représenter réellement les travailleurs et ne pas s'abriter derrière un monopole, d'ailleurs avec la complicité de tous les pouvoirs successifs.

Je suis pour des syndicats forts, à la condition qu'ils soient réellement représentatifs, comme je suis pour la démocratie à la sécurité sociale.

Le grand débat qui doit avoir lieu sur la sécurité sociale peut se dérouler à l'occasion des élections. Aussi ma question sera-t-elle très simple : le Gouvernement est-il favorable à la tenue d'élections libres à la sécurité sociale et, dans l'affirmative, pour quand ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la santé.

M. Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé. Monsieur le député, je comprends d'autant plus vos préoccupations qu'il n'y pas eu effectivement depuis 1983 d'élections aux conseils d'administration des caisses de la sécurité sociale.

M. Maxime Grometz. Qui l'a décidé ?

M. le ministre délégué à la santé. Mais peut-on modifier la composition de ces conseils avant même d'avoir défini leur rôle ? Je pense notamment au problème essentiel, vous en conviendrez, monsieur le député, du paritarisme. Doit-on modifier la composition des conseils d'administration avant même d'avoir redéfini l'organisation de la sécurité sociale ? La branche maladie, par exemple, doit-elle être organisée de la même manière que la branche vieillesse ou que la branche famille ?

Comme vous le savez, monsieur le député, le Gouvernement a engagé depuis plusieurs mois maintenant une réflexion sur le financement de l'assurance maladie et a confié à trois experts le soin de lui remettre un « Livre blanc » sur l'assurance maladie au mois de septembre 1994. C'est à la lumière de leurs propositions et en concertation bien sûr avec la représentation nationale que sera éventuellement envisagée la modification de la composition des conseils d'administration de l'assurance maladie.

En tout état de cause, vous aurez l'occasion d'examiner dans quelques jours le texte sur la sécurité sociale de Mme Veil que le Sénat a déjà adopté en première lecture. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Maxime Grometz. Qui a décidé le report des élections ?

ACCUEIL DES AUTISTES

M. le président. La parole est à M. Jean-François Chossy.

M. Jean-François Chossy. Monsieur le ministre délégué à la santé, ma question concerne un problème malheureusement assez peu connu, mais suffisamment préoccupant pour qu'il retienne une attention particulière. Il s'agit de l'autisme.

Qu'est-ce que l'autisme ? C'est un trouble permanent du développement qui se caractérise par des difficultés importantes d'acquisition des connaissances élémentaires et des difficultés de communication et de compréhension. C'est un handicap mental d'origine génétique incurable à ce jour et non une maladie infantile d'origine psychologique et guérissable.

Malheureusement, la France reste un des rares pays à s'en tenir à cette dernière définition et considère les autistes comme des handicapés mentaux psychotiques. Il faut le savoir, ce trouble frappe cinq enfants sur 10 000 et plus de 90 000 personnes sont actuellement concernées en France par des troubles autistiques.

Que faut-il faire ? La solution efficace est, comme pour tout autre enfant, l'éducation. Mais devant les difficultés de la personne autiste à comprendre son environnement et ce que l'on attend d'elle, cette éducation doit être structurée.

Depuis des dizaines d'années, des méthodes éducatives ont fait leurs preuves partout dans le monde, où parents et professionnels travaillent en équipe. Ainsi, en Belgique, il existe 150 classes spécialisées. En France, seules quelques initiatives privées, comme c'est le cas dans le département de la Loire, que je représente ici, ont permis la création de telles structures éducatives en dehors de tout partenariat public. C'est insuffisant pour assurer l'insertion sociale des autistes.

Monsieur le ministre, outre la nécessité d'établir un diagnostic précoce de ce handicap, il convient de le reconnaître comme tel afin que les autistes puissent bénéficier des services spécialisés qui les rendront capables d'accéder à une certaine autonomie. L'autisme n'étant pas encore guérissable, il est indispensable de développer des structures d'accueil éducatives, seul traitement disponible pour l'instant. Je souhaite que vous apportiez une réponse aux familles concernées. Certes, leurs enfants ne sont effectivement pas comme les autres mais, comme les autres, ce sont des enfants. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la santé.

M. Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé. Monsieur le député, l'autisme est un drame humain quotidien pour les malades, qu'il s'agisse d'enfants, d'adolescents ou d'adultes, et pour leurs familles. La prise en charge de cette maladie, qui n'est pas une psychose infantile ordinaire car son origine encore inconnue est probablement multifactorielle, constitue une préoccupation très importante pour le Gouvernement.

De nombreux débats ont naguère agité la communauté scientifique, les associations de malades et de parents de malades pour savoir si l'autisme devait être considéré comme une seule maladie ou comme un seul handicap. Les récents travaux de l'Organisation mondiale de la santé ont montré que ce débat n'avait plus lieu d'être et qu'il ne fallait plus opposer les deux concepts.

En revanche, et vous avez eu raison de le souligner, monsieur le député, il faut se battre pour assurer les besoins de ces malades en termes de soins et d'éducation, mais aussi leur droit à une insertion sociale et, pour certains d'entre eux, à pouvoir bénéficier d'un travail, protégé ou non.

Sachez, monsieur le député, que plus de 4 000 enfants autistes sont aujourd'hui pris en charge en France : 2 000 dans le secteur psychiatrique infanto-juvénile - 1 000 en hospitalisation de jour, 500 en hospitalisation courante, 500 en soins ambulatoires - et 2 000 dans le secteur médico-social, dont 80 p. 100 dans le secteur médico-pédagogique. Six centres spécifiques d'autistes ont été créés depuis 1993 dans cinq régions différentes.

Certes, beaucoup reste à faire dans le domaine de l'autisme. C'est la raison pour laquelle Mme le ministre d'Etat et moi-même avons confié à l'inspection générale des affaires sociales et à l'Agence nationale pour le développement de l'évaluation médicale la mission de procéder à un audit complet sur la prise en charge de l'autisme dans notre pays.

Monsieur le député, je tiens à vous remercier d'avoir évoqué cette maladie qui recouvre de terribles drames humains. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe République et Liberté.

DÉRÈGLEMENTATION SUR LE MARCHÉ DE L'AUTOMOBILE

M. le président. La parole est à M. Régis Fauchoit.

M. Régis Fauchoit. Monsieur le ministre du budget, au lendemain des élections européennes, les Français sont en droit de se demander pourquoi le pays d'Europe où les voitures françaises sont souvent les plus chères est la France.

La distribution d'un certain nombre de produits dits d'équipement ou de consommation durable souffre en effet aujourd'hui d'une véritable dérégulation, due notamment à la mise en place de la libre circulation des biens et des services en Europe. Ainsi, pour un même produit, dont certains sont de fabrication française, des écarts de prix importants sont observés entre la France et ses voisins. Ces écarts résultent à la fois des disparités entre monnaies nationales et des différences de systèmes fiscaux entre les pays membres de l'Union européenne.

De ce fait, un nombre croissant de ces produits sont achetés à l'étranger, grâce notamment à des intermédiaires dont le nombre ne cesse de croître, et pas seulement dans les zones frontalières puisqu'on en trouve également dans les grandes agglomérations. Cette situation conduit à une véritable asphyxie et de nombreux concessionnaires voient aujourd'hui la pérennité de leur entreprise menacée. Deux concessionnaires Citroën, à Dunkerque et à Calais, ont ainsi dû mettre la clé sous la porte.

Malheureusement, à notre niveau, nous n'avons pas les moyens de lutter contre cette concurrence déloyale. Or des mesures de lutte au niveau national sont possibles : renforcer les contrôles sur les sociétés écrans qui permettent la constitution de véritables réseaux ou instaurer des avantages fiscaux pour ceux qui achètent ces produits en France, en leur permettant, par exemple, de déduire de l'impôt sur le revenu les intérêts de leurs emprunts.

Par ailleurs, cette situation entraîne des pertes de recettes pour le Trésor public français. C'est pourquoi, monsieur le ministre, j'aimerais savoir quelles mesures

vous entendez prendre pour en limiter les conséquences, car il en va de la sauvegarde de plusieurs centaines de milliers d'emplois. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe République et Liberté.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du budget, porte-parole du Gouvernement.

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget, porte-parole du Gouvernement. Monsieur le député, vos questions concernent essentiellement le secteur automobile. Quelles sont les différences de taxes fiscales ? Y a-t-il dérégulation ?

S'agissant du niveau de taxes fiscales, sachez que la France se situe exactement dans la moyenne : 20,5 p. 100 en Belgique, 19 p. 100 en Italie et 18,6 p. 100 en France contre, il est vrai, 17,6 p. 100 en Angleterre et 15 p. 100 en Allemagne.

Quant à savoir s'il y a dérégulation, ma réponse est clairement non. En effet, s'il est vrai qu'un consommateur européen peut acheter librement dans tous les pays de la Communauté un bien sans contrôle, nous avons tenu à ce qu'il n'en soit pas ainsi pour les automobiles. Cela signifie très concrètement qu'un citoyen ne peut acheter une automobile dans un pays qui n'est pas celui de sa résidence que hors taxe. Ainsi, un Français souhaitant acquérir une automobile en Allemagne, où la TVA est de 15 p. 100, la paiera hors taxe et acquittera la TVA en France, au taux de 18,6 p. 100, au moment de sa demande d'immatriculation dans son département de résidence. Certes, c'est compliqué, mais efficace. On ne peut pas à la fois nous demander d'empêcher la dérégulation et de garantir la simplicité !

Il est vrai qu'un certain nombre de sociétés-écrans se sont créées. Croyez bien que le fisc est mobilisé pour les pourchasser ! Cela étant, Grand marché ou non, je n'irai pas jusqu'à reprocher, à des concessionnaires de mener une politique commerciale plus agressive et de vendre des voitures moins cher. L'économie de marché doit aussi permettre ce progrès pour le consommateur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

AVENIR DES AÉROPORTS DE PROVINCE

M. le président. La parole est à M. Jean Urbaniak.

M. Jean Urbaniak. Monsieur le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme, les récents conflits qui ont opposé les compagnies aériennes ont attiré notre attention sur le grave problème de l'avenir des aéroports français, et notamment de province, dont chacun reconnaît le rôle qu'ils doivent jouer dans un aménagement du territoire conçu au niveau européen et à long terme.

Si nous pouvons comprendre que les compagnies aériennes s'intéressent exclusivement à Orly et à Roissy, nous admettrions en revanche beaucoup plus difficilement que les pouvoirs publics ne profitent pas de l'évolution des transports pour optimiser les missions des aéroports de province. Je pense par exemple à celui de Lille-Lesquin qui se trouve situé au cœur d'une eurorégion de quatre millions d'habitants, à une heure de Paris et à une heure de Bruxelles.

Monsieur le ministre, comment concevez-vous l'avenir des infrastructures de cette nature, infrastructures dont M. le Premier ministre, la semaine dernière, a dit dans un discours qu'il a prononcé à Lille, qu'elles n'étaient pas la seule clé de développement de notre région, mais dont

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire a souligné récemment les grandes insuffisances.

Monsieur le ministre, et cette question intéresse plus précisément les élus du Nord - Pas-de-Calais, comment concevez-vous la relation qui peut exister entre la SNCF et les compagnies aériennes, et ce dans le meilleur intérêt des usagers? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe République et Liberté, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

M. Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Monsieur le député, vous avez très justement souligné que chaque plate-forme aéroportuaire doit trouver sa vocation dans le paysage aérien français.

Il est vrai que des liaisons telles que Orly - Londres ou Roissy - Londres, par les fréquences des vols, sont si attractives qu'il n'y a certainement pas de place pour des vols Lille - Londres, ou alors de façon tout à fait marginale. En revanche, et comme vous l'avez dit, Lille peut avoir d'autres destinées. Le fait que, demain, elle sera à cinquante-cinq minutes de TGV de Paris et à cinquante de Roissy, en effet, ouvre sur le long terme des perspectives intéressantes à la plate-forme aéroportuaire de Lille. Il appartient donc à tous ceux qui la font vivre et aux élus locaux de rechercher, avec l'ensemble des compagnies, toutes les nouvelles possibilités.

Sachez en outre qu'en matière d'égalité d'accès au transport et en matière d'aménagement du territoire, le ministre de l'équipement que je suis attache une grande importance au fonds de péréquation dans le domaine aérien prévu dans le texte que le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, présentera dans quelques jours à l'Assemblée nationale. Cet instrument permettra d'utiliser au mieux l'ensemble de nos plates-formes.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

RWANDA

M. le président. La parole est à M. Henri de Richemont.

M. Henri de Richemont. Monsieur le président, en dépit de la clarté de la réponse de M. le Premier ministre, la gravité de la situation au Rwanda me conduit à m'adresser à M. le ministre des affaires étrangères.

Je tiens tout d'abord à m'associer à l'ensemble de mes collègues pour féliciter le gouvernement français d'avoir pris l'initiative d'une intervention humanitaire au Rwanda sous commandement français, et ce malgré la passivité internationale inspirée par un lâche égoïsme. Effectivement, monsieur le ministre, il n'est plus temps de déplorer, vous avez eu raison de le dire, les massacres les bras croisés, car dans l'attente de la décision de l'ONU ces massacres continuent tous les jours.

M. le Premier ministre nous a rappelé que la France n'interviendra pas seule. Pourtant, tous nos partenaires de l'Union européenne, sauf l'Italie, semblent se dérober. Et si nous nous réjouissons que le Sénégal intervienne à nos côtés, il reste que l'OUA, qui s'est montrée incapable de mettre en place une force d'interposition pour arrêter les massacres, semble également se montrer hostile à l'intervention française, en soulignant tous les dangers. Monsieur le ministre, est-il vrai, comme le titrait ce matin

Le Figaro, que l'Afrique abandonne la France? Dans ces conditions, et malgré l'autorisation de l'ONU, sera-t-il possible à la France de remplir la mission qu'elle s'est fixée et dont nous sommes fiers face, sinon à l'hostilité, tout au moins au scepticisme général?

M. le Premier ministre a également indiqué que la France quittera le Rwanda au mois de juillet. Mais que se passera-t-il si à cette date la MINUAR - la mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda -, pas plus qu'aujourd'hui, n'a pu être mise en place? Ne nous déplorons-nous pas alors dans la situation que nous déplorons tous actuellement? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce qu'a dit tout à l'heure excellemment M. le Premier ministre. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Je rappellerai comment les choses se sont passées depuis l'assassinat du président Habyarimana. Au moment où s'est déclenché, du fait des milices hurus, le génocide que nous avons immédiatement condamné, la France s'est fixé trois objectifs :

D'abord, acheminer une aide humanitaire substantielle : cela a été fait.

Ensuite, réunir les conditions pour que les Nations unies décident de renforcer leur présence sur le terrain par l'intermédiaire de ce qu'on appelle la MINUAR, la mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda. Cela a été fait dans le principe, puisqu'une résolution a été votée en ce sens, non sans mal toutefois.

Enfin, provoquer la conclusion d'un cessez-le-feu, ce à quoi nous nous sommes employés, notamment au moment du sommet de l'Organisation de l'unité africaine.

Il y a huit jours nous avons constaté que la MINUAR n'était pas sur le terrain et que le cessez-le-feu n'était pas respecté. Dans le même temps, des voix s'exprimaient un peu partout, sur les bancs de cette assemblée, dans les organisations humanitaires, dans la presse, nous enjoignant de faire cesser la honte que constituait la non-intervention de la communauté internationale. Voilà ce qui a provoqué l'initiative de la France.

Le Premier ministre vient de rappeler les principes et les conditions que nous avons posés : autorisation des Nations unies - le vote d'une résolution par le Conseil de sécurité devrait intervenir ce soir ; caractère international de l'opération, lequel est déjà assuré, soit par la participation d'autres troupes, soit par des appuis logistiques fournis par d'autres puissances ; finalité exclusivement humanitaire, sans aucune interposition militaire ou intervention de caractère politique ; enfin limitation dans le temps - M. le Premier ministre a précisé que l'opération serait terminée à la fin du mois de juillet.

Sommes-nous isolés dans ce contexte? A cet égard, la relation actuelle de la situation par certains organes de presse n'est pas exacte. En effet, le secrétaire général des Nations Unies nous soutient complètement. Le Haut Commissariat aux réfugiés des Nations unies, par la bouche de Mme Ogata elle-même, vient de nous apporter son appui total. Le conseil de l'Union de l'Europe

occidentale a approuvé l'initiative de la France. Tous nos partenaires européens se sont prononcés en faveur de cette initiative et plusieurs ont décidé d'apporter leur appui logistique à l'opération. Tous les pays d'Afrique francophone nous approuvent et le disent, ainsi que beaucoup de pays d'Afrique anglophone et lusophone. En général les réactions sont donc positives.

Néanmoins certaines critiques ont été exprimées et il subsiste encore des oppositions, les unes et les autres parfois moins virulentes qu'on ne veut bien le dire.

Ainsi la déclaration de l'Organisation de l'unité africaine - je demande qu'on lise les textes - n'est pas négative. Elle est prudente, elle contient des réserves, mais elle n'est pas négative, comme nous avons d'ailleurs pu nous en assurer.

Certaines organisations humanitaires ont également formulé des critiques mais ce sont les mêmes qui nous couvriraient d'opprobre il y a quinze jours !

Enfin, et c'est sans doute le problème le plus important, le Front patriotique rwandais a fait une déclaration d'opposition à cette intervention. Nous avons immédiatement pris les contacts nécessaires avec les autorités du FPR sur place au Rwanda, dans les pays voisins et à Paris. M. Bihozagara, vice-premier ministre désigné du gouvernement de transition et l'une des personnalités les plus en vue du FPR a été reçu pendant trois heures ce matin au Quai-d'Orsay où je l'ai moi-même rencontré pendant une heure.

Malgré les explications que je lui ai fournies, il n'a pas donné son approbation à l'opération, mais il a reconnu que la France était, pour le FPR, l'année dernière au moment d'Arusha, comme aujourd'hui encore et comme demain lorsqu'il s'agira de reconstruire le Rwanda, un partenaire fiable et que notre initiative était louable.

Vous pouvez donc constater que les réactions ne sont pas aussi négatives que l'on a bien voulu le dire.

Cette opération est difficile. Elle comporte des risques et le Gouvernement a pris des précautions pour que ceux-ci soient calculés et réduits au minimum. Je pose simplement la question : n'y a-t-il pas des moments où le sens de l'honneur et la morale la plus élémentaire commandent de prendre des risques calculés ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

IMMIGRATION CLANDESTINE

M. le président. La parole est à M. Frédéric de Saint-Sernin.

M. Frédéric de Saint-Sernin. Monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, nous avons voté à une très large majorité, il y a un peu plus d'un an, deux textes pour limiter au mieux l'immigration clandestine : le premier, promulgué le 10 août, concerne les vérifications et contrôles d'identité ; le second, promulgué le 24 août, traite de l'entrée et de l'accueil des étrangers en situation régulière en France.

Plusieurs mois après, nous pouvons dresser un premier bilan.

Les chiffres qui viennent d'être publiés dans la presse nous paraissent encourageants.

M. Bernard Derosier. Ils sont faux !

M. Frédéric de Saint-Sernin. En effet, 2 666 étrangers en situation irrégulière auraient été renvoyés au cours des mois de mars, avril et mai 1994, soit une augmentation de 23 p. 100 par rapport à la même période de l'année dernière.

Monsieur le ministre d'Etat, je voudrais savoir si ces chiffres sont véridiques, si vous pouvez les confirmer et les expliciter. Estimez-vous qu'il s'agit d'une tendance lourde justifiant le contenu que nous avons donné aux textes législatifs - donc l'efficacité de notre appareil législatif - ou pensez-vous, au contraire, que cela ne constitue qu'une embellie ponctuelle ce qui signifierait que nous devrions vous donner d'autres moyens plus efficaces pour lutter contre l'immigration clandestine ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et Centre. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Bernard Derosier. Question téléphonée !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, le Parlement a effectivement donné, l'an dernier, au Gouvernement les moyens juridiques qui lui étaient demandés pour maîtriser les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France. Par la suite - j'ai déjà eu l'occasion de l'indiquer à votre assemblée - il a fallu négocier des accords de réadmission des intéressés avec les pays plus directement concernés par l'« émission » de clandestins, si j'ose dire. De tels accords ont été passés avec l'Algérie, la Tunisie, le Maroc et le Mali, qui sont les principaux pays concernés.

Dans le même temps, nous avons pris les décrets d'application nécessaires et sensibilisé, dans les préfectures, les personnels et les bureaux concernés. Nous avons enfin obtenu une meilleure coordination avec les services de l'administration pénitentiaire, lesquels nous tiennent désormais informés lorsque des étrangers condamnés et assignés à quitter le territoire finissent de purger leur peine.

Ces différentes mesures, jointes à la création d'un bureau central d'éloignement du territoire au ministère de l'intérieur, ainsi qu'aux dispositions prises pour assurer les escortes et pour sensibiliser les compagnies de transport nationales et étrangères à leur propre responsabilité en la matière, ont permis d'obtenir ces excellents résultats.

Les chiffres que vous avez cités, monsieur le député, sont donc exacts et l'amélioration de la situation est réelle. A mes yeux, elle n'est pas momentanée. J'espère que, au contraire, dans les mois qui viennent, ces résultats pourront être encore améliorés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

MAÎTRES AUXILIAIRES ÉTRANGERS

M. le président. La parole est à M. Jacques-Michel Faure.

M. Jacques-Michel Faure. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, la presse se fait l'écho, depuis plusieurs mois, de nombreux incidents liés à la situation administrative des étudiants étrangers recrutés par l'éducation nationale en qualité de maîtres-auxiliaires.

Alors que les étudiants ne peuvent occuper des emplois à temps partiel que dans la limite de dix heures par semaine, il semble que les maîtres-auxiliaires concernés soient recrutés à temps plein et ne puissent pas exercer leurs fonctions correctement puisqu'ils continuent à suivre des études, grâce auxquelles, d'ailleurs, ils ont pu obtenir un titre de séjour en France. La situation actuelle,

qui reflète le laxisme des années passées (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) mérite qu'on lui prête la plus grande attention, afin que de tels errements ne se reproduisent pas lors de la rentrée scolaire de septembre 1994.

Monsieur le ministre, des instructions ont-elles été données au rectorat pour que le recrutement des maîtres-auxiliaires se fasse de façon normale lors de la prochaine rentrée scolaire ? Quelles indications pouvez-vous nous fournir sur la manière dont le statut des maîtres-auxiliaires sera examiné ? Tout au moins, pourra-t-il être contrôlé plus rigoureusement ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, le problème que vous avez évoqué a, en effet, suscité diverses « manifestations », dans tous les sens du terme, depuis plusieurs mois.

Au cours des années précédentes ont été recrutés comme maîtres-auxiliaires un nombre relativement élevé d'étrangers - 4 000 - dans des situations extrêmement différentes. La moitié d'entre eux environ étaient titulaires d'une carte de résident ; ils ne sont donc pas concernés par votre réflexion. D'autres étaient titulaires d'une carte de séjour ainsi que d'une carte de salarié temporaire ; ils ne sont pas concernés non plus.

D'autres enfin ne possédaient qu'une carte de séjour délivrée à titre d'étudiant, mais, alors que les étudiants sont en principe limités à dix heures d'enseignement par semaine, des autorisations avaient été accordées, en raison des difficultés de recrutement rencontrées à l'époque, pour que ces maîtres étrangers, titulaires seulement de carte de séjour étudiant, je le répète, puissent enseigner jusqu'à vingt heures par semaine. Cela a donné naissance à des situations absolument choquantes et pénalisantes, y compris pour ces maîtres-auxiliaires eux-mêmes. Il faut donc mettre fin à ces situations anormales.

C'est la raison pour laquelle, avec l'accord du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, nous avons décidé d'étudier au cas par cas la situation de ces maîtres-auxiliaires. J'ai donné, pour la rentrée prochaine, des instructions formelles pour qu'en aucun cas une carte de séjour étudiant ne puisse ouvrir droit à un emploi dans l'éducation nationale supérieure à dix heures. (*Applaudissement sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie et du Centre et sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Léonard.

M. Jean-Louis Léonard. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

Le schéma national des universités prévoyait la constitution d'un réseau de diffusion du savoir. Le plan Université 2000 portait, entre autres, création de cinq universités nouvelles pluridisciplinaires avec statut dérogatoire. Les objectifs fixés à ces universités, donc les moyens nécessaires pour les atteindre, ont contraint les collectivités - régions, départements et mêmes certaines communes - à engager des dépenses considérables en vue d'accompagner l'effort de l'Etat.

Le développement de la recherche, indispensable à la qualification de ces universités, a conduit ces mêmes collectivités à s'engager plus encore, soit directement, soit dans le cadre du XI^e Plan. Enfin, nombre de chercheurs et de professeurs ont accepté de quitter leur université d'origine pour jouer la carte du développement de ces nouveaux pôles de savoir.

Or un document récemment publié par la DATAR a jeté le trouble chez l'ensemble des acteurs en présentant une cartographie très inquiétante. En effet, celle-ci ramène certaines des nouvelles universités au rang de centres d'enseignement supérieur à vocation thématique, au même titre que les IUT ou les sections de BTS, alors que d'autres sont qualifiées de généralistes. Tel est le cas de l'université de La Rochelle, en faveur de laquelle M. le ministre de l'enseignement supérieur avait consenti d'importants efforts en 1993 pour réparer les oublis de son prédécesseur.

Par ailleurs, le même document qualifie le développement des centres thématiques de « quantitatif », en opposition aux centres généralistes dont le développement serait « qualitatif ».

Monsieur le ministre d'Etat, faut-il comprendre qu'il y aura des universités de première et de seconde zones ? Quelle est la définition de « quantitatif » et de « qualitatif » et quel impact cette différenciation aura-t-elle sur le devenir de ces universités ? Enfin, les objectifs fixés pour ces nouvelles universités, dont, bien entendu, celle de La Rochelle, seront-ils remis en cause ainsi que les moyens pour les atteindre ?

Je vous remercie, monsieur le ministre d'Etat, des réponses très rassurantes que vous allez nous fournir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le député, je tiens d'abord à vous rassurer : l'université de La Rochelle est une université comme les autres. Il n'existe d'ailleurs pas deux sortes d'universités dans notre pays. Elles ont toutes vocation à développer des activités de recherche qui nourrissent la qualité de l'enseignement dispensé en premier et en second cycles.

Simplement, l'université de La Rochelle est une université nouvelle, une université expérimentale. Nous souhaitons - je sais que vous partagez pleinement ce point de vue - que, comme les autres universités nouvelles, celle-ci permette, en liaison étroite avec le tissu économique local, de développer divers axes de recherche et de formation thématiques.

Le projet de loi sur le développement du territoire que proposera au Parlement dans quelques jours. M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur au Parlement, prévoit qu'une négociation sera engagée avec les régions en vue de dresser une carte de l'enseignement supérieur sur le territoire national, ce qui permettra à la fois à l'Etat d'exercer pleinement ses compétences, et aux régions d'intervenir au niveau qui est le leur.

Vous pouvez donc être rassuré : l'université de La Rochelle est une université de plein exercice où la recherche sera développée comme ailleurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

LOYERS PAYÉS AUX COMMUNES
POUR LES GENDARMERIES

M. le président. La parole est à M. Bernard de Froment.

M. Bernard de Froment. Ma question s'adresse à M. le ministre du budget, porte-parole du Gouvernement.

Depuis longtemps, l'Etat a pris la mauvaise habitude de faire financer les investissements de certains grands services publics relevant de sa responsabilité par les collectivités locales (« Eh oui ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République) notamment les gendarmeries. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Les conventions conclues en la matière prévoient généralement qu'au cours des premières années l'Etat verse aux communes un loyer correspondant aux annuités des emprunts que ces dernières ont dû contracter. Jusque-là, il n'y a rien à dire. Le problème surgit lorsque, à l'issue d'un premier bail de neuf ans, il convient de fixer le niveau du loyer ultérieur. En effet, les communes se voient imposer, par le ministère de la défense, sur la base d'une évaluation du service des domaines, une baisse du loyer perçu alors même que l'emprunt n'est pas encore amorti. Tel est le cas, notamment, en Creuse, pour les communes de Châtelus-Malvaleix, Le Grand-Bourg et Gentioux-Pigerolles.

Le motif invoqué par l'administration - je laisse l'Assemblée en apprécier la pertinence - est que le nouveau loyer correspond à la valeur locative des locaux en cause, comme si la valeur locative d'une gendarmerie dans un chef-lieu de canton rural pouvait être appréciée en fonction d'une valeur de marché ! Une telle attitude fait perdre plusieurs dizaines de milliers de francs par an à de nombreuses communes de faible dimension en France.

Ma question est simple : à l'heure où le Gouvernement entend prendre des mesures vigoureuses en faveur du rééquilibrage du territoire, quelles dispositions compte-t-il adopter pour mettre fin à une situation inacceptable pour nos bourgs-centres, qui ont consenti l'effort de reconstruire des gendarmeries et d'autres services publics à la place de l'Etat qui n'en avait pas les moyens ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du budget, porte-parole du Gouvernement.

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget, porte-parole du Gouvernement. Monsieur le député, votre question étant simple, je vais essayer de vous fournir une réponse également simple.

Quelle situation ai-je trouvée ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Bernard Derosier. Encore !

M. le ministre du budget. Une situation particulièrement compliquée !

D'abord, la loi de finances rectificative de 1988 a prévu que les travaux pour les gendarmeries mises à la disposition de l'Etat par les communes n'étaient pas éligibles au FCTVA. Cela n'est contesté par personne, pas même par le comité des finances locales.

Ensuite, il est vrai, des circulaires contradictoires ont pu abuser certains maires en leur laissant à penser que les gendarmeries qu'ils construisaient pour le compte de l'Etat seraient éligibles au FCTVA.

M. Jean-Pierre Soisson. Ce n'est pas le problème !

M. le ministre du budget. Pour remédier à cette situation, j'ai pris deux décisions.

La première est que toutes les gendarmeries achevées au 31 décembre 1994 seront éligibles au FCTVA sans aucune exception. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.) Tous les problèmes en cours à ce sujet seront résolus pour ce dossier qui traîne depuis six ans.

Pour l'avenir, je confirme que, conformément à la loi de finances rectificative de 1988, les gendarmeries ne seront pas éligibles au FCTVA. Toutefois, j'ai donné des instructions pour que, désormais, les communes qui louent une gendarmerie à l'Etat puissent intégrer dans le calcul du loyer le montant de la TVA qu'elles auraient dû se voir rembourser. Cette circulaire est d'application immédiate.

Le comité des finances locales a voté à l'unanimité cette disposition et approuvé les décrets d'application. Le problème, monsieur le député, est donc résolu dans sa totalité, pour le passé comme pour l'avenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Augustin Bonrepeaux. C'est faux ! Le problème n'est pas résolu.

INSTITUTION DES COURSES

M. le président. La parole est à M. Jacques Myard.

M. Jacques Myard. Si je prends la liberté d'adresser au Premier ministre ma question sur les courses de chevaux (*Sourires*) c'est qu'elle intéresse au moins trois ministres du Gouvernement. Je parle de courses de chevaux pour ne pas reprendre l'expression des professionnels, l'institution des courses. Cette institution des courses est, depuis plusieurs années, en difficulté en raison de la crise, mais aussi des prélèvements excessifs de l'Etat sur le circuit économique des courses et de la concurrence, que je juge abusive, de la Française des jeux qui - je le rappelle au passage - a récemment lancé un nouveau jeu qui suppose un niveau intellectuel remarquable et qui porte le nom élégant de Morpion ! (*Sourires.*)

Mais on oublie que la Française des jeux emploie 750 personnes, alors que l'institution des courses en fait vivre 120 000 ; que la Française des jeux a un retour sur les paris de 17 p. 100 alors que l'institution des courses ne vit qu'avec 12 p. 100.

Ma question est triple.

Quelles mesures comptez-vous appliquer pour assurer la pérennité de l'institution des courses, notamment dans l'intégralité du circuit économique qui va de l'élevage aux hippodromes, notamment en région parisienne ?

Quelle politique entendez-vous suivre pour que les jeux de la Française des jeux ne viennent pas concurrencer abusivement ceux du PMU et, de ce fait, l'emploi ?

Enfin, compte tenu des rumeurs qui circulent dans les milieux professionnels, comptez-vous associer le Parlement à l'élaboration de vos projets ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du budget, porte-parole du Gouvernement.

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget, porte-parole du Gouvernement. Monsieur le député, il se trouve que j'ai sous ma tutelle la Française des jeux et le PMU.

Ayant prélevé sur la Française des jeux 6 milliards pour l'équilibre du budget de l'Etat, je ne blâmerai pas ses dirigeants d'être plus dynamiques que ceux d'autres administrations dont j'ai aussi la tutelle !

Ce serait une grave erreur que de faire croire aux professionnels des courses et de l'élevage qu'on peut redresser une situation, aujourd'hui compromise, en empêchant simplement les autres de moderniser leur secteur.

Je suis, comme vous, très attaché à la préservation de la tradition d'élevage dans notre pays, qui concerne entre 50 000 et 100 000 emplois dans un grand nombre de régions.

M. Arthur Dehaine. Plutôt 100 000 !

M. le ministre du budget. C'est la raison pour laquelle, l'année dernière, avec l'accord du Premier ministre, le Gouvernement a mobilisé 1,5 milliard de francs pour venir en aide à l'institution des courses.

M. Arthur Dehaine. Très bien !

M. le ministre du budget. Monsieur Myard, vous qui connaissez bien les difficultés de ce secteur, avec l'hippodrome de Maisons-Laffitte, vous savez très bien que faire repartir les courses et l'élevage n'est pas simplement une question d'argent ; c'est aussi affaire de responsabilisation d'un certain nombre d'acteurs. Ayons le courage de le dire, monsieur le député : par leurs divisions, par leur volonté de protéger bien des archaïsmes, ils risquent de mettre en cause l'avenir des courses dans ce pays et l'avenir de l'élevage.

M. Jean-Pierre Soisson. Non !

M. le ministre du budget. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé au président du GIE du galop d'organiser des « états généraux » des courses.

M. Arthur Dehaine. Très bien !

M. le ministre du budget. J'aurai les propositions des professionnels à la fin juillet. D'ores et déjà, le nombre de réponses est extraordinaire, ce qui témoigne de la préoccupation des professionnels et de leur intérêt pour l'effort nécessaire de restructuration.

En septembre, je prendrai, au nom du Gouvernement, les décisions nécessaires ; n'en doutez pas, monsieur Myard, je les prendrai en mettant chacun devant ses responsabilités. Ce sera « Aide-toi, le ciel t'aidera » ! *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL

M. le président. La parole est à M. Olivier Dassault.

M. Olivier Dassault. Monsieur le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, nous avons l'un des systèmes les plus performants au monde et beaucoup de pays étrangers nous l'envient.

Pourtant, nous ne bénéficions pas, à l'inverse de l'Allemagne, par exemple, d'un dispositif de formation technologique et professionnelle suffisamment cohérent et attractif pour les entreprises et pour les étudiants, qui ne s'y retrouvent d'ailleurs pas devant la multiplicité des filières. Comment permettre à ces jeunes gens qui n'ont pas accès à des formations longues d'espérer s'insérer professionnellement après l'obtention de leur diplôme ?

Vous avez certainement conscience, monsieur le ministre, puisque toutes les analyses aujourd'hui convergent en ce sens, que notre pays a majoritairement

besoin de diplômés ayant suivi une formation courte et ayant déjà eu un premier contact avec le monde de l'entreprise.

Vous avez présenté une communication en conseil des ministres dans laquelle vous exposiez la nécessité de valoriser l'enseignement technologique et de le restructurer.

Pouvez-vous nous indiquer, monsieur le ministre, quelles mesures vous comptez adopter pour que l'offre corresponde à la demande et pour que les jeunes gens, qui sont en droit d'avoir un métier, puissent enfin avoir des raisons d'espérer ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le député, les formations technologiques constituent en effet un enjeu essentiel pour notre pays. Elles représentent aujourd'hui seulement 10 p. 100 des formations délivrées dans les établissements d'enseignement supérieur. Elles sont de qualité, certes (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste) mais peu lisibles et peu cohérentes.

Pourtant, ces formations débouchent la plupart du temps sur un emploi. Il est utile que l'Assemblée nationale sache que les étudiants ayant en poche un diplôme universitaire professionnalisé ont toutes les chances de trouver un emploi puisque seulement 8 p. 100 d'entre eux - c'est encore trop, mais beaucoup moins que pour les autres catégories de diplômés - sont aujourd'hui sans emploi.

M. Jean Glavany. C'est l'héritage ?

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Nous avons décidé de réorganiser ce secteur et de lui donner plus de lisibilité. Il y aura désormais trois filières de formations technologiques.

La filière courte, IUT et STS, sera améliorée par une année complémentaire en alternance, mise en œuvre avec le soutien des branches professionnelles, et sanctionnée par un diplôme national. Cette année complémentaire permettra de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes titulaires du DUT ou de diplômés délivrés par les sections de techniciens supérieurs.

La filière longue sera regroupée autour des instituts universitaires professionnalisés qui rassembleront progressivement les DEUG et les DEUST.

La filière des écoles d'ingénieurs ne sera pas modifiée, mais les flux seront régulés pour essayer de s'en tenir aux besoins de l'économie.

Enfin, nous avons décidé de créer un diplôme de recherche technologique qui permettra de sanctionner, deux ans après l'IUP ou l'école d'ingénieur, un travail de recherche personnel en matière technologique.

Ces trois filières correctement identifiées et les passerelles qui les relient constituent un dispositif performant, lisible vers lequel nous devons encourager notre jeunesse à se tourner. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

CHÔMAGE

M. le président. La parole est à M. Maxime Grometz.

M. Maxime Grometz. Monsieur le président, comme convenu, avant de poser ma question, je vais faire part du sentiment du groupe communiste sur le Rwanda.

M. le président. Il n'a jamais été convenu de quoi que ce soit !

M. vous êtes libre d'utiliser vos deux minutes trente, comme vous l'entendez.

M. Maxime Gremetz. Devant une décision aussi grave qu'une intervention militaire, qui ne peut qu'aggraver le drame que vit le Rwanda, nous estimons que la représentation nationale doit débattre et décider en toute connaissance de cause chacun prenant ses responsabilités.

J'en viens à ma question.

Messieurs les ministres, vous justifiez votre politique de chômage et de régression sociale en invoquant des coûts salariaux trop élevés, des charges sociales des entreprises trop lourdes, une productivité insuffisante, le manque de profit et d'argent.

Messieurs du Gouvernement, je vous accuse de mentir aux Français ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

J'en veux pour preuve la brochure que voici du ministère de l'économie : pour les coûts salariaux, la France est au huitième rang sur dix pays ; baisse régulière du taux de l'impôt sur les sociétés depuis 1985, passant de 50 p. 100 à 33 p. 100 - la France est bonne dernière de tous les pays pour le taux maximal d'impôt sur les sociétés ; s'agissant de la productivité, la France vient au deuxième rang dans le monde, après les Etats-Unis ; pour les profits et rendements financiers, la France est en première position de tous les pays : par exemple, une action française de 565 francs, en 1983 a rapporté, en 1992, la somme de 5 100 francs. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Vous mentez donc à des millions de Français, à des jeunes qui vivent dans une situation inhumaine et angoissante. (*Protestations sur les mêmes bancs.*)

Nous disons que le chômage n'est pas une fatalité. Nous déclarons la guerre au chômage. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

Nous déclarons hors la loi les licenciements. (*Même mouvement.*) Nous exigeons - et nous savons que les moyens existent, un plan d'urgence contre la pauvreté, l'élévation du pouvoir d'achat et le renforcement de la protection sociale (*Même mouvement.*) une réduction importante du temps de travail sans diminution de salaire, la création immédiate d'emplois dans l'industrie et les services. Vous devez cesser de brader notre industrie performante. (*Vives protestations sur les mêmes bancs.*)

Je vois que je touche où cela fait mal !

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie, n'interrompez pas ! Vous faites exactement ce que souhaite M. Gremetz !

M. Maxime Gremetz. Je ne souhaite rien d'autre que dire la vérité !

M. le président. Monsieur Gremetz, vous avez dépassé votre temps de parole, ayez l'obligeance de poser votre question.

M. Maxime Gremetz. Messieurs les ministres, puisque vous n'avez pas l'air de connaître cette brochure, je vais vous la remettre. (*M. Gremetz se dirige vers le banc du Gouvernement et y dépose un document en plusieurs exemplaires.*)

M. le président. Monsieur Gremetz, regagnez votre place, je vous prie !

La parole est à M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.

M. Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Monsieur le président, il est assez difficile de répondre à la question de M. Gremetz !

M. Philippe Vasseur. Evidemment, il n'y a pas de question !

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. M. Gremetz prétend que le Gouvernement ne dit pas la vérité ; je lui rappellerai simplement un chiffre relatif au chômage.

En avril 1994, ont été recensés 5 000 chômeurs de plus que le mois précédent. Au mois d'avril 1993, il y en avait 25 500.

M. Maxime Gremetz. De quoi parlez-vous ?

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Il y en avait 111 000 sur les cinq premiers mois de l'année 1993 et 24 000 sur les cinq premiers mois de l'année 1994, soit un écart de 1 à 5.

Au-delà de la propagande faite par M. Gremetz et le groupe communiste...

M. Maxime Gremetz ? Ce sont les chiffres du ministère de l'économie et vous dites que c'est de la propagande !

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. ... je dirai aux Français qui vous écoutent que les chiffres, connus des familles françaises, prouvent à l'évidence que la politique du Gouvernement a pour mérite de remettre les Français au travail et de diminuer brutalement le nombre de chômeurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Protestations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. Michel Berson. Fallacieux !

UNIVERSITÉ DES ANTILLES ET DE GUYANE

M. le président. La parole est à M. Ernest Moutoussamy.

M. Ernest Moutoussamy. Monsieur le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, ma question porte sur la situation de l'université des Antilles et de la Guyane.

Avec une augmentation des effectifs de 90 p. 100 de 1985 à 1994, dont 56 p. 100 pour les quatre dernières années, avec une détérioration financière résultant du calcul de la subvention de fonctionnement de l'exercice en cours sur la base des effectifs de l'année précédente, avec un déficit de 132 postes d'enseignants-chercheurs et de 79 postes de personnels ATOS, l'université des Antilles et de la Guyane est pratiquement en cessation de paiement et connaît d'énormes difficultés pour l'organisation des examens de fin d'année.

Au-delà, les questions angoissantes qui se posent sont de savoir si la prochaine rentrée universitaire aura lieu, dans quels locaux, avec quels personnels et avec quels moyens financiers ?

Monsieur le ministre, quelles réponses pouvez-vous leur apporter ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le député, vous avez raison de souligner la situation très difficile dans laquelle se trouve l'université des Antilles et de la Guyane.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Ce n'est pas la seule !

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le bilan que vous venez rapidement d'esquisser avait été dressé par le président de l'université qui a pris ses fonctions il y a quelques mois et qui, dès la fin du mois d'avril, a été reçu au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour élaborer ensemble un plan d'urgence pour l'université des Antilles et de la Guyane.

Il a déjà été décidé de porter de 14 à 16 millions de francs la dotation de fonctionnement de cette université, soit une augmentation de plus de 15 p. 100. En outre, un certain nombre de postes seront mis à la disposition de l'université pour lui permettre d'assurer la rentrée dans des conditions satisfaisantes.

Le retard, dont vous avez vous-même souligné qu'il était ancien, dont - sera rattrapé dans le cadre du contrat quadriennal. Dans le programme Université 2000, les constructions seront achevées avant la fin de l'année 1994.

Enfin, dans les contrats de plan que la région a signés avec l'Etat, 239 millions de francs sont prévus pour cette université, dont 78 p. 100 à la charge de l'Etat ce qui est un cas unique parmi les universités françaises.

Un effort exceptionnel est fait pour l'université des Antilles et de la Guyane. Il sera poursuivi pour lui permettre d'accueillir les étudiants dont le nombre, comme vous l'avez souligné, a pratiquement doublé depuis 1985. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE

M. le président. La parole est à M. Martin Malvy.

M. Martin Malvy. Monsieur le président, ma question s'adressait à M. le Premier ministre, qui n'est pas là.

M. Jean Marsaudon. Il travaille !

M. Martin Malvy. Je suppose que M. Clément me répondra.

Je tenais à dire à M. le Premier ministre, à propos de la réponse qui nous a été faite mercredi dernier par M. le ministre du travail et de l'emploi, qu'il y a, à l'égard de l'Assemblée, une limite à ne pas dépasser dans la manipulation des statistiques et des chiffres. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.* - *Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) C'est un problème, mes chers collègues, que vous connaissez bien.

M. Robert-André Vivien. Il est cynique.

M. Martin Malvy. Je voulais lui poser une question claire et précise.

M. Martin Malvy. Il ne faut pas faire entrer dans les créations d'emplois les contrats à temps partiel ou à durée déterminée...

M. Jacques Godfrain. C'est vous qui les avez créés !

M. Martin Malvy. ... qui ne figuraient pas dans les statistiques précédentes. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Francis Delattre. Qu'avez-vous fait en dix ans ?

M. Martin Malvy. En décembre 1992, il y avait 892 000 chômeurs de longue durée en France. On en compte aujourd'hui 1 140 000, soit une progression

de 250 000 chômeurs auxquels s'ajoutent les 50 000 de plus de cinquante-six ans que vous avez fait sortir des statistiques.

La durée du chômage de longue durée dépasse aujourd'hui 367 jours.

M. Jacques Godfrain. Vous aviez promis de le supprimer !

M. Martin Malvy. Le nombre de RMistes a progressé de ce fait de 100 000 personnes.

M. Francis Delattre. Douze ans de socialisme !

M. Martin Malvy. Ma question est simple : ces chiffres sont-ils exacts ou sont-ils faux ?

S'ils sont exacts, quelles mesures allez-vous prendre pour revenir - c'est une première étape - à moins de 900 000 chômeurs ?

S'ils sont faux, permettez-moi de vous dire qu'ils contredisent totalement la grande satisfaction qu'affichait le ministre du travail la semaine dernière. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Robert-André Vivien. M. Malvy ne manque pas d'aplomb !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.

M. Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Je tiens d'abord à excuser M. Michel Giraud qui se trouve en ce moment même au conseil des ministres du travail à Luxembourg.

Je vais tenter d'expliquer, avec autant de calme que M. Malvy, la situation des chômeurs de longue durée.

Le chiffre global que vous venez de citer, monsieur Malvy, est, à quelques unités près, proche de la réalité, mais je voudrais vous en expliquer les raisons.

La première résulte d'un effet mécanique, en termes d'arithmétique, les actuels chômeurs de longue durée ayant commencé d'être au chômage en 1992 et 1993.

M. Francis Delattre. Tout à fait !

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Il y en a par conséquent des dizaines et des dizaines... C'est mécanique ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

La deuxième - et j'aimerais, monsieur Malvy, que vous ne preniez pas cette explication comme un argument polémique car, comme vous l'avez souhaité, nous, Gouvernement, nous vous dirons la vérité à vous, l'opposition -, c'est que Mme Aubry avait lancé, pour les chômeurs de longue durée, un plan de retour à l'emploi, dit « plan 900 000 ». Qu'est-ce que c'était que ce plan ?

M. Jacques Godfrain. Un parking !

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. C'était un plan parking pour des chômeurs qui, bizarrement, sont sortis du parking en mai 1993 !

M. Jacques Godfrain. C'est exact !

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Et ainsi de suite ! (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Les chiffres que vous citez, monsieur Malvy, sont des chiffres tristement exacts, mais qui ont été longuement préparés, non sans talent d'ailleurs, par le gouvernement socialiste précédent. C'est ce que nous dénoncions, à l'époque, comme des bombes à retardement ! (*Applau-*

dissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

CHÔMAGE DES JEUNES

M. le président. La parole est à M. Michel Berson.

M. Michel Berson. Monsieur le président, ma question s'adressait également à M. le Premier ministre, ou à défaut à M. le ministre du travail. Mais comme ni l'un ni l'autre ne sont là, peut-être M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale daignera-t-il me répondre.

La situation des jeunes au chômage est très préoccupante et, d'ici au mois de septembre, elle va dramatiquement s'aggraver. En effet, les crédits de l'Etat finançant les mesures d'insertion des jeunes sont en forte diminution cette année.

M. Robert-André Vivien. Quel manque de conviction : M. Berson lit son papier alors que ça devrait lui sortir du cœur !

M. Michel Berson. Par exemple, 100 000 jeunes en grande difficulté seront privés, en septembre prochain, des mesures d'insertion sociale et professionnelle dont ils ont besoin, mais que vous avez supprimées.

M. Jacques Godfrain. Vous n'avez pas de leçons à nous donner !

M. Michel Berson. Les nouvelles primes à l'embauche des jeunes ne rencontrent guère de succès auprès des chefs d'entreprise, à l'inverse des mesures « exo-jeunes » que vous avez supprimées alors qu'elles pouvaient offrir 120 000 emplois. Ce ne sont pas les 10 000 contrats d'apprentissage supplémentaires qui répondront à la demande croissante des jeunes.

Les structures locales d'accueil et de suivi des jeunes à la recherche d'un emploi ou d'une formation sont aujourd'hui désarmées. Leurs moyens d'action en faveur de l'insertion professionnelle auront diminué de 50 p. 100 en septembre 1994 par rapport à septembre 1993.

L'optimisme surréaliste que vous venez d'afficher, monsieur le ministre, dans votre réponse à notre collègue, M. Malvy...

M. Jean Kiffer. Oh, ce n'était pas de l'optimisme !

M. Michel Berson. ... est tout à fait surprenant, car les mesures que vous annoncez ne sont pas les mesures énergiques qu'il convient de prendre pour remédier au chômage des jeunes aujourd'hui. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.

M. Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. La question de M. Berson va permettre au Gouvernement de faire connaître au groupe socialiste des chiffres qui, visiblement, lui sont totalement inconnus.

M. Jean-Pierre Michel. Oh !

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Quand nous sommes arrivés au Gouvernement, en avril dernier, le chômage des jeunes augmentait de façon continue depuis trois ans. Qu'avons-nous fait ?

M. Jean-Pierre Michel. Rien !

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Trois sortes de contrats - de qualification, d'apprentissage et d'adaptation - sont mis à la disposition des jeunes de ce pays. Écoutez donc des chiffres que, visiblement, vous ignorez, monsieur Berson : le nombre des contrats d'adaptation a augmenté de 26 p. 100 par rapport à l'année dernière. Et pour les contrats d'apprentissage, la progression n'est plus de 26 p. 100, mais de 45 p. 100.

M. Michel Berson. C'est faux !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Il ment !

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Je vous assure, monsieur Malvy...

M. Maxime Gremetz. Vous ne dites jamais la vérité !

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. ... que ces chiffres sont strictement conformes à la vérité et que le chômage des jeunes a, de fait, baissé considérablement. *(Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)*

M. Maxime Gremetz. Vous niez l'évidence !

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. A tel point même que, depuis le mois dernier, nous observons une croissance légère des créations d'emplois pour les jeunes. *(Même mouvement.)*

M. Maxime Gremetz. Vous dites n'importe quoi !

M. Michel Berson. Ça ne marche pas !

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Quant aux mesures qui viennent d'être prises pour le premier emploi des jeunes, je rappelle à la représentation nationale et, à travers elle à tous les employeurs potentiels de ce pays, que si un employeur, avant le 30 septembre de cette année, prend un jeune dans son entreprise, il recevra une prime de 20 000 francs, et si c'est après cette date, la prime sera moitié moindre.

Autrement dit, nous faisons en sorte que, grâce à ces avantages - diminution des charges sociales et primes à l'emploi - les jeunes se retrouvent dans le circuit économique. Nous avons ainsi la satisfaction d'avoir pris les mesures nécessaires...

M. Michel Berson. C'est nul !

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. ... pour changer complètement la situation de l'emploi dans ce pays, ce qui n'avait vraiment pas été fait quand nous sommes arrivés, il y a maintenant plus d'un an ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

LICENCIEMENTS ÉCONOMIQUES

M. le président. La parole est à M. Christian Bataille.

M. Christian Bataille. Monsieur le président, je tiens à exprimer mon ahurissement devant les propos surréalistes tenus par M. Clément *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*, qui prétend qu'il n'y a plus de chômage de jeunes. *(Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)* Tous les parlementaires - qui tiennent régulièrement des permanences peuvent constater le contraire chaque semaine - car nous accueillons de plus en plus de jeunes à la recherche d'un emploi.

Ma question, qui s'adresse, elle aussi, à M. le ministre du travail et de l'emploi, concerne les licenciements économiques, dont le nombre non seulement ne diminue pas mais a même recommencé à augmenter ces derniers mois, s'établissant à 43 600 pour avril dernier et à 579 000 en un an.

Dans le même temps, votre Gouvernement a consenti d'énormes avantages au patronat, notamment avec la diminution des charges sociales.

M. Maxime Grametz. Eh oui !

M. Christian Bataille. Aujourd'hui, alors que de nouveaux plans massifs de licenciements sont annoncés dans l'industrie, on ne constate aucune évolution dans la politique patronale, qu'il s'agisse de négociations entre partenaires sociaux, de diminution du temps de travail ou encore de créations d'emplois.

Monsieur le ministre, pouvez-vous informer notre assemblée, avec précision et honnêteté, sur la teneur des contreparties patronales liées à la diminution des charges sociales ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Robert-André Vivien. Il est, en effet, ahuri !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Jean Glavany. Tout va bien !

M. le président. Monsieur Glavany, je vous en prie !

M. Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Je voudrais dire au groupe socialiste (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) à moins que mes réponses ne les intéressent pas, auquel cas, je me rassoirai avec la permission de M. le président...

M. Louis Mexandeau. Vous êtes inconscient !

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. ... que je comprends parfaitement que, depuis la semaine dernière, sa politique ait changé (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)...

M. Martin Malvy. Pas la vôtre en tout cas !

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. ... et qu'il en soit rendu à nier les chiffres les plus officiels ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.* - *Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Christian Bataille. Ce n'est pas une réponse !

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Le virage à gauche a commencé !

M. Augustin Bonrepaux. C'est ridicule !

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Cela vous regarde...

M. Christian Bataille. Répondez à la question !

M. Maxime Grametz. C'est de la politique politicienne !

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. ... mais, au moins, acceptez certains chiffres !

M. Christian Bataille. Ouvrez les yeux !

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Je ne vous ai pas dit que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.)...

M. le président. Allons, allons, mes chers collègues !

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. ... mais que le chômage des jeunes, comme le chômage des adultes, à l'exception du chômage de longue durée pour la raison que j'ai expliquée, avait baissé considérablement depuis quatorze mois. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Quant aux licenciements économiques, pour répondre à la question précise que vous avez posée, je vous indiquerai, malgré vos cris de mécontentement devant les succès que nous rencontrons dans les résultats de notre politique (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.* - *Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste*) qu'ils ont diminué cette année de 20 p. 100.

M. Christian Bataille et M. Martin Malvy. C'est faux !

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Si, monsieur Malvy, c'est vrai !

M. Maxime Grametz. Vous êtes toujours plus à droite !

M. le président. Du calme, mes chers collègues !

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. En tout état de cause, je ne crois pas que c'est en se livrant à des incantations et à des procès d'intention, en refusant les chiffres donnés pourtant par des institutions officielles...

M. Maxime Grametz. Regardez l'économie !

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. ... qu'on fera avancer la France, pas plus d'ailleurs que l'opposition. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.* - *Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Mensonges !

CHÔMAGE ET PAUVRETÉ

M. le président. La parole est à M. Bernard Davoine.

M. Bernard Davoine. Monsieur le président, mes chers collègues, j'aurais aimé adresser ces propos à M. le Premier ministre (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) pour en recevoir une réponse claire, plutôt que les réponses médiocres ou trafiquées de certains intermédiaires ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République brandissent le carton rouge.*)

Répondra qui voudra !

Vous tenez tous, mes chers collègues - ainsi d'ailleurs que les ministres - dans cette assemblée un langage que je trouve surprenant et que vous êtes bien incapables de tenir lorsque vous retournez dans vos circonscriptions ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Irresponsable !

M. Bernard Davoine. Moi qui, comme quelques autres, suis souvent présent dans ma circonscription, au contact de la population et à l'écoute de ses problèmes, je supporte de plus en plus mal le gouffre qui sépare les déclarations du Gouvernement de la réalité quotidienne.

M. Claude Bartolone. Bravo !

M. Bernard Davoine. Prenons des exemples précis. Dans ma commune, le nombre des demandeurs d'emploi est passé de 330 à 460 cette dernière année, celui des bénéficiaires du CCAS a augmenté de 30 p. 100.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Et les socialistes font 14 p. 100 aux élections !

M. Philippe Vasseur. Il faut que vos administrés changent de député !

M. Bernard Davoine. Ils viennent de le faire et ils en sont fort contents !

Dans ma circonscription, les annonces de licenciements se succèdent : Selnor à Lesquin : 346 licenciements, Lever à Haubourdin, 119 ; Villeroy et Boch à Haubourdin 110 ; Verlinde à Loos, 145. Ce matin encore, je recevais l'inter-syndicale de SGI qui m'annonçait la suppression de 52 emplois. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Nous avons les pites inquiétudes pour les employés de Danone à Seclin. *(Mêmes mouvements.)* Et ceux qui représentent ici la région de Roubaix seraient à même de vous dire ce que leur font craindre en ce moment les disparitions d'emplois chez Michelin. *(Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Et l'on nous dit ici que ça va mieux !

M. Jean-Jacques Descamps. Comment redresser en un an dix ans de socialisme ?

M. Nicolas Forissier. C'est le résultat de la politique antérieure !

M. Bernard Davoine. Voilà pour l'année qui vient de s'écouler.

Selon l'INSEE, qui vient de publier son analyse des comptes de la nation, plus de 12 millions de personnes vivent au-dessous du seuil de pauvreté ou de grande pauvreté. *(Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Francis Delattre. Voilà le résultat de douze ans de socialisme !

M. Bernard Davoine. Savez-vous ce que cela veut dire ? Moins de 2 700 ou de 2 800 francs de revenu par mois !

M. le président. Monsieur Davoine, veuillez poser votre question car votre temps de parole est écoulé.

M. Bernard Davoine. J'aimerais pouvoir le faire, monsieur le président ! *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. Posez-la donc, monsieur Davoine !

M. Bernard Davoine. Les personnes dont je parle ne survivent que grâce aux dispositifs sociaux de garantie de ressources.

M. Jean-Louis Gosdoff. Si la situation de la circonscription est si inauvaise, c'est que le député est mauvais !

M. Bernard Davoine. Depuis avril 1993, les licenciements se sont accélérés à un rythme que nous n'avions jamais connu.

Au-delà des promesses de la majorité...

M. le président. Monsieur Davoine, posez votre question !

M. Bernard Davoine. ... et de M. Ballardur, qui disait que l'emploi était un problème spécifiquement français, quelles mesures précises allez-vous prendre pour répondre à ces problèmes cruciaux pour la population française ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. Voilà donc enfin la question posée !

La parole est à M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Puisque le groupe socialiste n'a pas l'air de croire aux chiffres officiels, je ne lui en citerai qu'un : le parti socialiste en France représente aujourd'hui 14,5 p. 100 des voix ! *(Rires et applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures trente-cinq, est reprise à dix-sept heures, sous la présidence de M. Pierre-André Wiltzer.)

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE-ANDRÉ WILTZER, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

3

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale la lettre suivante :

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Gouvernement modifie comme suit l'ordre du jour de l'Assemblée nationale :

« Jeudi 23 juin ;

« Le matin :

« Questions orales sans débat.

« L'après-midi et le soir :

« Suite de l'examen du projet de loi tendant à favoriser l'emploi, l'insertion et les activités économiques dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte.

« Vendredi 24 juin ;

« Le matin, l'après-midi et le soir :

« Propositions de loi relatives à la chasse au gibier d'eau ;

« Eventuellement, suite de l'ordre du jour de la veille ;

« Examen du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'organisation du temps de travail dans la fonction publique, aux recrutements et aux mutations des fonctionnaires de l'Etat ;

« Examen du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'habitat.

« Je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'assurance de ma haute considération. »

L'ordre du jour est ainsi modifié.

4

PUBLICATION DU RAPPORT D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE

M. le président. Le 15 juin 1994, j'ai informé l'Assemblée nationale du dépôt du rapport de la commission d'enquête sur la situation de la Société nationale des chemins de fer français.

Je n'ai été saisi, dans le délai prévu à l'article 143, alinéa 3, du règlement, d'aucune demande tendant à la constitution de l'Assemblée en comité secret afin de décider de ne pas publier tout ou partie du rapport.

En conséquence, celui-ci, imprimé sous le n° 1381, a été distribué.

5

EMPLOI DANS LES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi tendant à favoriser l'emploi, l'insertion et les activités économiques dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte (n° 1336, 1375, 1377).

La parole est à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.

M. Dominique Perben, ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, à la fin de l'année dernière, à l'occasion de la présentation du budget de mon ministère pour 1994, je m'étais engagé à revenir devant vous afin de vous proposer la mise en œuvre d'une politique de réformes en faveur du développement économique et social de l'outre-mer.

Je suis donc heureux aujourd'hui de pouvoir tenir cet engagement et de vous présenter ce projet de loi tendant à favoriser l'emploi, l'insertion et les activités économiques dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte.

Comme vous le savez, dès mon entrée en fonction, je me suis attaché à ce que l'outre-mer, et notamment les départements d'outre-mer et les collectivités territoriales de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte, puisse bénéficier des mesures de relance décidées par le Gouvernement pour soutenir l'activité économique générale.

Les visites que j'ai effectuées dans chacun des départements et collectivités de l'outre-mer m'ont cependant très vite fait ressentir la nécessité qu'il y avait, au-delà des interventions immédiates, à définir et à mettre en œuvre une politique de réforme des structures, prenant en compte l'identité économique et sociale de chacune de

ces régions, pour assurer à l'ensemble de l'outre-mer français un développement économique et social harmonieux et durable.

Les politiques menées jusqu'à présent en faveur de l'outre-mer ont en effet surtout privilégié l'identité de traitement avec la métropole, sans suffisamment tenir compte des spécificités des structures économiques et sociales locales.

Les réalités nous imposent désormais une réforme profonde de cette approche, car on ne peut faire de l'égalitarisme, notion purement arithmétique, la condition de la dignité des habitants de l'outre-mer.

Il n'est pas pensable, en effet, dans des sociétés où le chômage frappe un actif sur quatre, voire un actif sur trois, où le RMI constitue un revenu de remplacement pour 18 p. 100 de la population, d'espérer pouvoir continuer à fonder le progrès économique et social uniquement sur des transferts en provenance de la métropole.

Ces transferts publics, qui sont l'expression de la solidarité nationale à l'égard de l'outre-mer et qui trouvent leur justification dans l'existence des handicaps qui pèsent sur ces économies, doivent donc être mieux utilisés pour mettre en valeur les aptitudes propres de l'outre-mer à promouvoir son développement.

C'est sur ces bases que j'ai engagé, dès novembre 1993, à la demande du Premier ministre, une réflexion d'ensemble sur les moyens d'améliorer l'emploi et l'insertion dans les départements d'outre-mer, en privilégiant, comme vous le savez, la plus large concertation avec les élus et toutes les forces vives de l'outre-mer.

Le résultat de cette démarche constitue le projet de loi que vous examinez aujourd'hui. Ce texte est maintenant bien connu des députés de l'outre-mer. Il a fait l'objet d'une très large concertation que j'ai souhaité mener, tant outre-mer qu'en métropole, avec l'ensemble des acteurs du développement économique et social des quatre départements d'outre-mer et des deux collectivités territoriales auxquels ses dispositions s'appliquent.

C'est en effet, comme je l'ai indiqué, au contact des élus, parlementaires mais aussi présidents des assemblées locales, au contact des représentants des salariés et des employeurs que j'ai acquis la conviction qu'il était indispensable d'engager un certain nombre de réformes à même d'éclairer l'horizon des jeunes générations si nombreuses outre-mer.

Au fil de mes déplacements et de mes rencontres, ma réflexion a mûri pour aboutir à ce projet que j'ai présenté dans ses grandes lignes dès le 7 mars dernier, en présence du Premier ministre, avant même la fin des consultations interministérielles.

A partir de cette date, les réunions de concertation se sont succédé tant à Paris que localement à l'initiative des préfets. J'ai ainsi reçu, rue Oudinot, et c'était une première, les représentants des organismes consulaires ainsi que les syndicats salariés et patronaux de l'outre-mer.

Ces discussions ont été très utiles. Je ne vous dirai pas que nous avons été d'accord sur tout, mais cela a été l'occasion de répondre à un certain nombre d'interrogations, d'aplanir des doutes et, au total, de corriger ou de préciser certains points pour tenir compte des remarques qui avaient été faites.

C'est ce texte, amendé, qui vous est présenté. Je me réjouis que la discussion qui va s'engager nous permette de poursuivre ensemble cette démarche en faveur de nos compatriotes d'outre-mer, tant à partir des amendements gouvernementaux et parlementaires adoptés par la

commission des affaires culturelles, familiales et sociales, au travail de laquelle je rends hommage, que de ceux qui pourront être déposés en séance.

Ils contribueront, j'en suis sûr, à enrichir le contenu de ce projet de loi, qui s'articule autour de quatre grands axes : développer l'insertion sociale et professionnelle par l'activité dans les départements d'outre-mer ; encourager l'emploi par l'abaissement du coût du travail dans les principaux secteurs productifs exposés à la concurrence dans ces départements et à Saint-Pierre-et-Miquelon ; mettre en œuvre un certain nombre de dispositions en matière d'aménagement du territoire et de logement social dans les départements d'outre-mer ; améliorer la législation du travail à Mayotte.

Les dispositions de ce projet de loi visent, en premier lieu, à développer l'insertion sociale et professionnelle par l'activité.

La dignité des femmes et des hommes de l'outre-mer doit pouvoir se fonder sur l'exercice d'une activité utile socialement et reconnue comme telle.

Pour répondre à ce besoin, le projet de loi fait deux propositions.

Il propose, premièrement, de développer un secteur nouveau d'activités d'utilité sociale permettant d'offrir aux bénéficiaires du RMI une activité d'insertion. Cela suppose une réforme en profondeur de la gestion du RMI dans les départements d'outre-mer elle figure dans l'article 1^{er} du projet de loi.

Cette réforme vise à doter la politique de l'insertion dans chaque département d'un instrument sur lequel la coopération entre les différents acteurs de l'insertion - Etat, collectivités, associations - pourra s'appuyer. Ce sera le rôle de l'agence départementale d'insertion qui, pour plus d'efficacité, concentrera les compétences et les moyens financiers à la fois de l'Etat et du département.

Il n'est en effet plus possible, ni à l'Etat, ni au département, de se dérober devant ses responsabilités.

Toutes les sommes que la loi affecte à l'insertion doivent être utilisées, et ce au bénéfice d'une vraie politique d'insertion par l'activité.

L'agence, établissement public national présidé conjointement par le préfet et le président du conseil général, élaborera, dans le cadre du plan départemental d'insertion, un programme de tâches d'utilité sociale qu'elle proposera aux bénéficiaires du RMI avec qui elle signera un contrat d'activité. Ce contrat s'appuie sur le régime juridique du contrat emploi-solidarité. C'est donc un véritable contrat de travail, qui garantit à son titulaire une rémunération horaire égale au SMIC.

Grâce à une utilisation plus cohérente et plus exhaustive des crédits consacrés à l'insertion par l'Etat et le département, l'agence d'insertion sera en mesure de développer une politique ambitieuse d'insertion par l'activité.

Notre objectif - j'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises - est de proposer, dans les deux ans qui viennent, quelque 30 000 contrats d'insertion par l'activité à des allocataires du RMI.

Ainsi, je suis convaincu que l'utilisation combinée des CES et des contrats d'activité permettra de donner l'essor nécessaire à l'insertion dans le secteur de l'utilité sociale.

Cela ne doit pas nous détourner cependant de rechercher les moyens d'une insertion durable dans les entreprises et le secteur productif. La situation de l'emploi dans les départements d'outre-mer rend plus délicate cette insertion. Il est donc nécessaire de développer des instruments adaptés.

Aussi le projet propose-t-il, deuxièmement, pour accroître l'insertion par l'emploi dans les entreprises, la création, à l'article 2, d'un contrat d'accès à l'emploi.

Ce contrat apporte aux entreprises embauchant des chômeurs de longue durée ou des allocataires du RMI sur un contrat à durée indéterminée une aide sous forme d'une exonération de charges sociales et d'une prime de 15 000 francs par an pendant les deux premières années d'emploi.

Il s'agit là, par une aide significative, d'encourager l'entreprise à créer l'emploi servant à assurer l'insertion. La durée indéterminée du contrat ainsi que la limitation du nombre de contrats d'accès à l'emploi par rapport à l'effectif global de l'entreprise pour les entreprises de dix salariés et plus visent à assurer une insertion durable et à limiter tout effet de substitution.

J'escompte qu'en année pleine, 5 000 contrats de ce type environ pourront être proposés à des chômeurs de longue durée ou à des allocataires du RMI.

Le projet de loi vise en deuxième lieu à encourager le développement de l'emploi par l'abaissement du coût du travail dans les principaux secteurs productifs exposés à la concurrence.

Les économies des départements d'outre-mer se caractérisent par le déséquilibre existant entre une société de consommation largement alimentée par les transferts et un secteur productif beaucoup plus restreint dont le développement est freiné par le poids de handicaps spécifiques. Pour compenser ces handicaps et donner aux entreprises des départements d'outre-mer la possibilité de reprendre un mouvement dynamique de création d'emplois productifs durables, deux mesures fortes sont proposées.

Première mesure : l'exonération des charges sociales dues au titre des assurances sociales et des accidents du travail pour les entreprises des secteurs de l'industrie, de l'hôtellerie, de l'agriculture et de la pêche, dans la limite du SMIC. Cette mesure, qui concerne un peu plus de 50 000 emplois, correspond à un allègement de près de 60 p. 100 des charges patronales, ce qui, vous le reconnaîtrez sans doute, est loin d'être négligeable.

Deuxième mesure : l'extension du champ d'application des exonérations de charges sociales pour l'embauche d'un deuxième et d'un troisième salariés.

Le projet de loi propose à l'article 8, afin d'encourager la création d'emplois dans les petites entreprises, d'étendre le champ d'application de cette mesure à l'ensemble du territoire des départements d'outre-mer, à l'exception des zones très urbanisées. Ainsi définie, la mesure reste cohérente avec les objectifs d'aménagement du territoire.

En outre, le caractère restreint des économies des départements d'outre-mer impose d'orienter le développement des activités économiques vers un meilleur équilibre entre la production pour le marché local et la production destinée aux marchés extérieurs.

Aussi, afin d'encourager les entreprises à suivre cette voie, le Gouvernement s'engage à mettre en place très rapidement, par décret, un dispositif d'aide à la création d'emplois en faveur des entreprises développant leur activité vers la recherche de débouchés commerciaux nouveaux à l'extérieur de ces départements. Ce dispositif, qui repose sur l'octroi d'une prime par emploi créé, d'un montant moyen de 20 000 francs pendant dix ans, devrait permettre la création de quelque 2 000 emplois.

A ce stade, je souhaite insister sur un point qui me paraît essentiel.

La réforme engagée à travers l'ensemble des mesures que je viens de décrire s'adresse à tous et ne fonctionnera qu'avec l'aide de tous.

Elle s'adresse d'abord bien sûr au RMIstes, mais elle s'adresse également aux élus, aux associations d'insertion, à l'ensemble des partenaires qui travailleront au sein de l'agence départementale d'insertion et sans lesquels rien ne pourra se réaliser.

Elle s'adresse aussi aux chefs d'entreprises, petites et grandes, sur lesquels repose l'avenir économique des départements d'outre-mer et la modernisation de leurs économies et sans la mobilisation desquels, ici aussi, aucun dispositif, aussi efficace qu'il paraisse, n'a de chances de contribuer à résorber le chômage.

L'Etat ne manquera pas, bien évidemment, de poursuivre sans relâche son travail d'explication et de sensibilisation des partenaires sociaux et des publics concernés, afin d'assurer la meilleure et la plus efficace utilisation possible des mesures contenues dans ce texte.

Enfin, je terminerai sur le volet « emploi-insertion » du projet en indiquant que celui-ci comporte diverses mesures d'adaptation de la loi quinquennale complémentaires et quelques mesures complémentaires. Ces mesures, moins innovantes que les précédentes, sont destinées à tenir compte du contexte particulier des départements d'outre-mer.

Il en va ainsi de l'extension à trois ans de la durée d'accompagnement des chômeurs créateurs-repreneurs d'entreprises, à l'article 9 ; de l'amélioration du régime de l'indemnisation du chômage partiel dans les départements d'outre-mer, à l'article 10 ; de la mise en place d'institutions cohérentes en matière de formation professionnelle, aux articles 11 et 12 ; et de la consolidation du service militaire adapté, à l'article 13, institution dont la valeur est unanimement reconnue et qui dispense à quelque 3 000 jeunes, dans le cadre d'un service militaire, une véritable formation professionnelle.

L'adaptation de la lutte pour l'emploi dans les départements d'outre-mer exige une plus grande transparence et une meilleure individualisation des moyens affectés par l'Etat à cette politique. Les départements d'outre-mer doivent, en effet, pouvoir vérifier que les adaptations nécessitées par leur situation spécifique ne se traduisent pas par une pénalisation financière.

En conséquence, il est proposé, à l'article 4 du projet, la création d'un fonds pour l'emploi dans les départements d'outre-mer, qui regroupera dans le budget du ministère des départements et territoires d'outre-mer des financements aujourd'hui dispersés.

Ce fonds sera doté d'un comité de gestion associant les administrations concernées et des parlementaires. Il fonctionnera sur la base d'une très large globalisation et d'une déconcentration des crédits.

Le troisième axe du projet de loi concerne, en matière d'aménagement foncier, de logement social et d'aménagement du territoire, un certain nombre de dispositions qui constituent l'amorce de réformes plus profondes.

Il est ainsi proposé de créer des établissements publics fonciers destinés à alléger le poids de la charge foncière dans les départements d'outre-mer.

Ces établissements seraient créés par l'Etat sur demande des assemblées locales et pourraient être financés par une taxe spéciale d'équipement, par des subventions publiques ou par l'emprunt. Ce sont les articles 24, 25 et 26 du projet.

Il est, en effet, urgent de répondre aux problèmes fonciers qui se posent dans les départements d'outre-mer, et spécialement en Guyane, où, pour des raisons historiques, l'espace foncier appartient encore pour 90 p. 100 au domaine privé de l'Etat.

Dans ce département, la création d'un opérateur foncier et d'aménagement, qui pourrait se voir attribuer des terres de l'Etat en vue de leur aménagement et d'une cession aux particuliers, permettra de mieux maîtriser la pression foncière, liée à l'évolution économique et démographique de ces dernières années, notamment dans les zones urbaines et périurbaines.

Deuxième point : l'extension de la possibilité d'instaurer des surloyers aux sociétés d'économie mixte d'outre-mer gérant un patrimoine social. Cette faculté était jusqu'à présent limitée aux organismes d'habitation à loyer modéré. Il est proposé de l'étendre aux sociétés d'économie mixte intervenant dans le logement social. C'est l'article 27.

Une troisième mesure vise à préserver l'usage d'habitation des locaux existants. Le projet de loi propose, à l'article 28, d'étendre aux départements d'outre-mer le dispositif qui existe déjà en métropole et qui concerne les communes de plus de 10 000 habitants.

Il propose également de donner la possibilité d'étendre par arrêté ministériel ce dispositif à d'autres communes, après avis du maire.

Le projet de loi prévoit aussi l'extension des possibilités d'intervention du fonds d'investissement routier aux transports publics et à l'environnement.

Alimenté par la taxe spéciale sur les carburants, le fonds d'investissement routier constitue l'une des principales ressources des collectivités locales des départements d'outre-mer. Il est, pour l'essentiel, réservé au financement des investissements routiers.

Il paraît aujourd'hui indispensable, sans remettre en cause le principe d'affectation de cette ressource à l'investissement dans les grandes infrastructures, d'étendre ses possibilités d'emploi, afin d'encourager les collectivités locales des départements d'outre-mer à mettre en œuvre des politiques plus ambitieuses en matière de transports publics, d'assainissement de l'eau et de traitement des ordures ménagères - c'est l'article 23 -, et ce pour compléter l'action engagée en ce domaine dans le cadre des nouveaux contrats de Plan, qui ont fait apparaître la nécessité d'un effort particulier.

Il ne s'agit là, ni plus, ni moins, que de donner, dans la logique de la décentralisation, une liberté supplémentaire aux collectivités, qui auront ainsi toute latitude pour opérer les choix répondant aux besoins et aux spécificités de chaque département d'outre-mer.

Ainsi, il est bien évident que, s'agissant en particulier de la Guyane, la priorité restera, pour de nombreuses années encore - du moins, je l'imagine -, l'amélioration du réseau routier national et des pistes forestières.

Le dernier élément de ce troisième volet du texte de loi est l'achèvement du grand marché antillais.

L'achèvement de ce marché constitue, à l'évidence, une des actions à amener en priorité si nous voulons contribuer à une véritable politique de développement commune de ces deux régions d'outre-mer.

Cette politique est d'ores et déjà largement engagée, puisque, en matière de TVA, de droits directs et de droits de douane, les marchandises circulent désormais entre les deux régions sans être soumises à taxation. Il en va de même pour l'octroi de mer applicable aux productions locales, qui ne sont imposables que dans le département de production.

Cette politique doit être menée à son terme en matière d'octroi de mer. Il vous est donc proposé de prévoir l'exonération des marchandises à leur entrée dans un des deux départements d'outre-mer lorsqu'elles ont déjà été imposées lors de leur entrée dans l'autre département et de supprimer le mécanisme de remboursement prévu lors de la sortie des marchandises du premier département. C'est l'article 29.

Le dernier volet de ce projet de loi regroupe des mesures spécifiques à Mayotte, qui ont pour objet de répondre aux préoccupations particulières de cette collectivité.

M. Henry Jean-Baptiste. Très bien !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. A cet égard, ces mesures reflètent trois grandes préoccupations :

Premièrement, la préservation de l'équilibre économique et social de Mayotte ; le projet propose de lutter contre l'immigration clandestine par des mesures adaptées au contexte démographique et social mahorais - ce sont les articles 16, 17, 19, 20 et 21 - et de prévenir le développement sauvage de la sous-traitance, ce qui fait l'objet de l'article 22 ;

Deuxièmement, la protection des droits sociaux de la main-d'œuvre mahoraise, ce qui fait l'objet des articles 18 et 14 ;

Troisièmement, l'aide à l'insertion des jeunes et des chômeurs de longue durée.

Le projet propose d'étendre les contrats de retour à l'emploi à Mayotte, avec les adaptations nécessaires à la réalité mahoraise.

Enfin, le Gouvernement a souhaité compléter ce dispositif législatif en faveur de l'insertion, de l'emploi et du développement économique par deux dispositions importantes qui n'apparaissent pas dans le projet de loi.

C'est ainsi qu'un renforcement des moyens affectés au logement social dans les départements d'outre-mer sera opéré à hauteur de 500 millions de francs sur les cinq ans à venir.

Et, dès le 1^{er} juillet prochain, une enveloppe de 100 millions francs par an sera dégagée pour encourager le développement dans les départements d'outre-mer de la préretraite progressive liée à l'embauche de jeunes.

M. Michel Périllard, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. C'est une très bonne chose !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Ces derniers sont, en effet, particulièrement touchés par le chômage dans les départements d'outre-mer.

La première mesure envisagée - dont nous avons parlé avec certains d'entre vous -, la préretraite à cinquante ans, n'a malheureusement pas pu être retenue en raison de son coût, estimé à quelque 6 milliards de francs sur dix ans. Je suis cependant persuadé que l'option choisie par le Gouvernement devrait permettre l'embauche d'environ 3 000 jeunes.

Ainsi que vous pouvez le constater, les mesures proposées par le Gouvernement pour favoriser le développement de l'activité et de l'emploi outre-mer sont ambitieuses. Leur coût représentera un effort de plus de 1 milliard de francs par an.

Les contraintes financières de l'Etat et le souci du Gouvernement de promouvoir des réformes allant dans le sens d'un développement plus autonome ont conduit à trouver un financement partiel de ce plan à travers un relèvement limité de la TVA dans les départements

d'outre-mer, dont le taux normal passera à 9,5 p. 100, et une taxation spécifique sur le produit des jeux et des paris. Ces produits nouveaux devraient s'élever à 750 millions de francs par an.

Je ne vous cacherai pas, mesdames, messieurs les députés, que ces mesures fiscales et parafiscales, qui ont fait l'objet d'un large débat tant avec les élus qu'avec les représentants du monde socioprofessionnel, ne font pas toutes l'unanimité. Elles sont néanmoins incontournables. La totalité des recettes procurées par le relèvement du taux normal de la TVA - sans conséquence sur les produits de première nécessité - et par la taxe sur les jeux sera immédiatement réinjectée dans l'économie des départements d'outre-mer, sous forme d'aides à l'embauche, d'exonérations de charges sociales ou encore de salaires dans le cas des contrats d'insertion par l'activité.

Enfin, je rappelle que la différence entre ces recettes et le coût des mesures - coût qui augmentera année après année si celles-ci se révèlent efficaces - est prise en charge par l'Etat, ce qui représente plus de 350 millions de francs.

Ainsi que je vous l'ai dit au début de mon propos, la démarche adoptée s'inscrit dans une logique qui vise à substituer au débat sur l'importance croissante des transferts publics vers l'outre-mer une réflexion sur l'utilisation optimale de ces crédits au profit d'un développement plus harmonieux de ces économies.

Evidemment, ces réformes n'épuisent pas, à elles seules, la nécessité de procéder dans les mois et les années qui viennent à d'autres réformes structurelles, dans d'autres domaines.

Je suis cependant convaincu que leur mise en œuvre contribuera à favoriser un développement économique et social plus harmonieux et plus durable, et donc plus porteur d'espoir pour l'ensemble des populations de l'outre-mer, notamment les jeunes, qui doivent pouvoir compter sur le soutien de la communauté nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Raymond-Max Aubert, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Raymond-Max Aubert, rapporteur. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, une nouvelle fois, un gouvernement soutenu par les formations politiques de l'actuelle majorité exprime l'attention toute particulière que nous portons au développement économique et social de nos départements et collectivités d'outre-mer.

Leur éloignement par rapport à la métropole, l'étroitesse de leurs marchés, leur insularité - à l'exception, naturellement, de la Guyane -, le coût de la main-d'œuvre, qui y est largement supérieur à celui constaté dans leurs zones respectives, mais aussi les liens affectifs qui nous unissent à eux, justifient largement les mesures du projet de loi tendant à favoriser l'emploi, l'insertion et les activités économiques dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte, que nous examinons aujourd'hui, à votre initiative, monsieur le ministre.

Vous nous avez rappelé la situation singulièrement difficile de nos compatriotes d'outre-mer. Deux chiffres, parmi d'autres, l'illustrent de manière, hélas ! significative : le taux de chômage d'abord, qui dépasse 20 p. 100 de la population active, pour atteindre près de 40 p. 100

RÉCEPTION

DE M. LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

LE MARDI 7 JUIN 1994

Le mardi 7 juin 1994, à dix-sept heures, M. le président de l'Assemblée nationale et M. William J. Clinton, président des États-Unis d'Amérique, accompagné de Mme Hillary Clinton, font leur entrée dans la salle des séances.

(Mesdames et messieurs les députés se lèvent et applaudissent longuement.)

DISCOURS DE M. PHILIPPE SÉGUIN, PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Monsieur le Président,

« Les représentants de la France sont heureux de vous souhaiter une respectueuse et affectueuse bienvenue, dans ce palais où s'est déroulée une partie de notre histoire, à notre tribune où tant de voix illustres ont défendu les plus nobles causes et qui retiendra désormais l'écho de la vôtre. »

C'est par cette phrase qu'ici même, il y a soixante-quinze ans, fut accueilli le président Wilson, invité à s'exprimer depuis cette tribune devant les membres de nos deux chambres exceptionnellement réunies pour la circonstance.

Cette phrase, nous la reprenons de tout cœur à notre compte car vous êtes, monsieur le président, tout comme Mme Clinton qui vous accompagne pour notre grand bonheur, plus que très bienvenu à l'Assemblée nationale. La fierté et l'honneur que nous ressentons sont au demeurant d'autant plus vifs que c'est la première fois au cours de votre mandat que vous vous exprimez devant la représentation nationale d'un pays européen.

Les circonstances, malgré les apparences, ne sont d'ailleurs pas sans présenter quelque similitude avec la visite de votre prédécesseur.

En 1919, une guerre terrible venait de ravager le vieux continent. C'est aurolé des principes de paix qui devaient fonder de manière indestructible l'organisation future de la société internationale que Woodrow Wilson s'était rendu en Europe. L'enthousiasme qui salua son passage fut à la hauteur tant des grandes idées dont il était l'emblème que de l'horreur du conflit qui s'achevait à peine.

Vous-même, monsieur le Président, êtes venu commémorer, dans l'émotion partagée, l'héroïsme - magnifique - et les sacrifices - immenses - qui permirent le succès du débarquement du 6 juin 1944, ouvrant la voie à la libération de la France, rassemblée autour du général de Gaulle, puis à la victoire sur l'ennemi commun.

Chacun d'entre nous sait comment la grande espérance née au lendemain de la Première Guerre mondiale fut déçue et sur quelles tragédies elle se conclut.

Du moins, après 1945, les démocraties occidentales, instruites par l'expérience, décidèrent-elles de ne point séparer leurs intérêts et de s'unir, afin d'éviter un nouvel échec des idéaux pour lesquels le combat avait été mené.

Ainsi, les liens qui avaient été forgés dans la lutte contre le nazisme permirent, alors même qu'éclatait la guerre froide, de préserver la liberté et la paix sur une partie de notre continent ; de même contribuèrent-ils de façon décisive à la constitution de la Communauté, puis de l'Union européenne.

Ces succès ne furent cependant acquis qu'au prix de l'oubli de certains peuples et de l'apparition d'un monde dominé par le conflit de deux blocs rivaux.

L'Europe et son rideau de fer figurèrent ainsi parmi les plus tristes symboles de cet affrontement irréductible.

Le printemps des peuples qui a éclos sur tous les continents - et d'abord sur celui-ci - a fait voler en éclats cette effroyable logique.

Aujourd'hui, comme en 1919, tout paraît possible. Le pire comme le meilleur.

D'un côté, nous assistons au retour de haines et de conflits enfouis dans l'Histoire, auxquels s'ajoutent des menaces jusqu'alors inconnues en matière d'environnement ou de prolifération des armements. De l'autre, comme en Afrique australe ou au Moyen-Orient, naît l'espoir d'une paix que l'on croyait hors de portée tandis que la cause de la liberté paraît marquer bien des points.

En réalité, nous vivons comme un nouvel après-guerre, un de ces temps rares et éphémères où l'Histoire hésite entre la paix et le chaos, la justice et la force.

Pour la troisième fois dans ce terrible siècle ravagé par des conflits sans précédent, l'espoir existe - au milieu des dangers de toutes natures - d'un nouvel ordre mondial plus équitable et donc plus pacifique. Instruits que nous sommes par l'échec passé, nous n'avons pas le droit de laisser cette chance se perdre.

Car il va de soi que le nouveau monde qu'il s'agit de bâtir doit être équitable et, même s'il ne pouvait se mettre en place que progressivement, il doit d'emblée être conçu et reconnu comme tel.

Sachons donc nous garder d'initiatives qui, parce qu'elles seraient ressenties comme sélectives et injustes, pourraient sembler servir de prétexte ou d'alibi à l'égoïsme des puissants.

Est-ce assez dire que ce nouveau monde suppose l'émergence d'une véritable communauté internationale, où chaque État se trouve à égalité de devoirs et de droits ?

Est-ce assez dire qu'il exige de nous la volonté et l'imagination nécessaires à l'adaptation des structures politiques, économiques et militaires issues de la guerre froide ?

Monsieur le président,

Ce nouvel élan trouvera, n'en doutons pas, les États-Unis et la France côte à côte, comme en chacune des heures décisives où se jouèrent la liberté et la paix du monde. L'engagement commun de nos nations fut scellé par cette fraternité des armes et des cœurs qui, des champs de bataille de Virginie et de Yorktown jusqu'aux plages de Normandie et à la libération de notre sol, symbolise le destin croisé de nos peuples.

Nul n'en eut davantage conscience que Franklin Roosevelt, qui présida à la préparation et au déroulement des débarquements que nous commémorons, et qui déclara :

« Il n'existe pas deux nations plus unies par les liens de l'Histoire et de l'amitié mutuelle que les peuples de France et des Etats-Unis d'Amérique. »

De ces liens et de cette amitié, votre présence, Monsieur le président, le Premier ministre de la France à vos côtés, témoigne avec un éclat exceptionnel.

Chacun des membres de notre assemblée y trouvera une raison supplémentaire de vous écouter avec un intérêt passionné.

La parole est à M. le Président des États-Unis d'Amérique.
(Mesdames et messieurs les députés se lèvent et applaudissent longuement.)

TRADUCTION (*) DU DISCOURS DE M. WILLIAM J. CLINTON,
PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Monsieur le Président, honorables députés, représentants du peuple de France,

C'est un grand honneur pour moi d'être invité en ce lieu, avec mon épouse et notre ambassadeur, Mme Pamela Harriman, pour vivre avec vous cet événement. Il existe entre nos deux peuples une parenté particulière. Après tout, nos Républiques sont, l'une et l'autre, nées à quelques années d'intervalle. Renversant l'autorité des monarques, nous avons couronné à leur place des idéaux communs : l'égalité, la liberté, la solidarité, les droits de l'homme.

Durant deux siècles, nos nations se sont mutuellement donné avec beaucoup de générosité. La France a offert à nos Pères fondateurs les idées de Montesquieu et de Rousseau. Puis La Fayette et Rochambeau ont contribué à en imprimer la marque dans la réalité de notre propre indépendance. Tout comme nous vous avons aidés à libérer votre pays en 1944, vous nous avez aidés à libérer le nôtre, il y a de cela deux siècles.

Votre richesse artistique et votre culture ont inspiré d'innombrables Américains durant toute cette période, de Benjamin Franklin à John et Jacqueline Kennedy. En retour, nous vous avons donné le génie révolutionnaire de Thomas Jefferson, l'esprit brillant de Thomas Paine, et les vies de tant de nos jeunes hommes, lorsque la liberté de l'Europe était si menacée.

Cette semaine, vous nous avez offert un autre merveilleux cadeau, avec les magnifiques cérémonies commémoratives des débarquements alliés en Normandie.

Je présente mes compliments au Président François Mitterrand et au peuple français dans son ensemble pour leur très généreuse hospitalité. J'adresse des remerciements tout particuliers aux milliers de familles françaises qui ont accueilli dans leurs foyers nos anciens combattants.

Je garderai en moi ce que j'ai vu hier durant le reste de mes jours - les imposantes falaises de la Pointe du Hoc, le défilé de nos forces alliées à Utah Beach, les escarpements meurtriers de la sanglante plage d'Omaha, l'alignement des pierres tombales dans notre cimetière de Colleville.

Le jour du débarquement a été le tournant du XX^e siècle. Il a amorcé la libération de l'Europe. De multiples façons, la victoire alliée a démontré à quel point la foi mise par la démocratie dans l'individu pouvait sauver la démocratie elle-même.

De l'audace de la Résistance française à l'inventivité des soldats à Omaha Beach, on a pu voir ce que les nations libres sont capables d'accomplir lorsqu'elles s'unissent pour défendre une grande et noble cause.

(*) Traduction établie par les services de l'Assemblée nationale. (Texte en langue anglaise p. XII.)

Ne nous le cachons pas : la remarquable unité entre les Alliés au moment de la Seconde Guerre mondiale reflétait le fait qu'il était alors, pour la démocratie, question de vie ou de mort. Des peuples libres et souvent indisciplinés se rassemblent plus aisément face à ce genre de péril. Notre défi, aujourd'hui, consiste donc à unir nos peuples autour des chances de paix, comme nos prédécesseurs surent le faire contre les dangers de la guerre.

Comme le président Séguin l'a fait remarquer, une fois déjà au cours de ce siècle, au lendemain de la Première Guerre mondiale, nous avons failli à cette mission. Après l'armistice, de nombreux Américains ont cru que toute menace extérieure avait disparu pour nous. L'Amérique s'est de plus en plus désengagée dans le monde, ouvrant la voie aux droits de douane élevés, aux guerres commerciales, à la montée du fascisme et à l'éclatement d'un conflit global moins de vingt ans plus tard.

Après la Seconde Guerre mondiale, les Etats-Unis, la France et les autres démocraties ont obtenu de meilleurs résultats. Menés par des hommes d'Etat visionnaires comme Truman, Marshall, de Gaulle, Monnet et d'autres encore, nous sommes parvenus à relever les économies de nos alliés et de nos anciens ennemis - l'Allemagne, l'Italie et le Japon. Nous avons su affronter la menace de l'expansionnisme soviétique et de la puissance nucléaire. Ensemble, nous avons créé l'OTAN, nous avons lancé le plan Marshall, le GATT et d'autres instruments de développement économique. Et, dans un élan historique de réconciliation, la France s'est employée à forger le partenariat franco-allemand, fondement de l'unité et de la stabilité de l'Europe occidentale moderne.

Les membres de l'Union européenne ont réussi une alchimie politique, un acte magique qui a transformé les ruines en renouveau, le climat de méfiance en sécurité, les ennemis en alliés.

Aujourd'hui, nous sommes arrivés au troisième moment décisif de ce siècle. La guerre froide est terminée. Prague, Varsovie, Kiev, Riga, Moscou et bien d'autres villes sont désormais des capitales démocratiques, dont les dirigeants sont élus par le peuple. Nous réduisons les stocks d'armement nucléaire, et l'Amérique et la Russie ne pointent plus leurs missiles l'une vers l'autre.

Cela dit, une fois encore, notre tâche est loin d'être achevée. Pour affermir cette paix, nous devons asseoir nos positions sur un objectif stratégique. En ces lieux, où l'Amérique et ses alliés ont combattu avec tant d'acharnement pour sauver le monde, décidons que cet objectif sera pour nous tous - Américains comme Européens - l'intégration et le renforcement d'une Europe plus large. Il s'agit d'un immense défi, qui nécessitera des ressources, qui prendra des années, voire des décennies. Pour y faire face, les démocraties devront faire une chose très difficile : unir leurs peuples alors que ceux-ci ne se sentent pas directement en danger, affronter des menaces plus lointaines et saisir des occasions risquées et passionnantes.

Les saintes pierres tombales que nous avons honorées hier nous ont déjà clairement transmis un message. Elles témoignent du prix de l'échec en temps de paix. Elles affirment la nécessité d'agir aujourd'hui.

Nous pouvons déjà entrevoir la sombre alternative qui s'offre à nous. Le nationalisme militant se développe, transformant la saine fierté des nations, des tribus, des groupes ethniques et religieux en atteintes

cancéreuses, minant les Etats et laissant leurs peuples dépendants des antalgiques politiques que sont la violence et la démagogie, rejetant la responsabilité de leurs problèmes sur d'autres, alors qu'ils devraient se consacrer à la lourde tâche d'y trouver de vrais remèdes à travers la réconciliation, le partage du pouvoir et le développement durable.

Les manifestations de cette maladie sont apparentes, tant dans le massacre organisé qui se déroule en Bosnie que dans la violence aveugle des skinheads qui frappe tous nos pays. Nous pouvons également les percevoir dans l'utilisation perverse de l'Histoire et dans l'antisémitisme et l'irréductibilisme notables dans certains Etats ex-communistes. Et, au-delà de l'Europe, nous retrouvons ces tendances inquiétantes dans les assassinats de masse, le terrorisme débridé, la pauvreté accablante et la totale désintégration de la société et de l'environnement.

Notre alliance transatlantique est, à l'évidence, parvenue à un point critique. Nous devons construire les liens entre nations imposés par la période actuelle, comme nous l'avons fait après la Seconde Guerre mondiale. Mais nous devons agir ainsi à un moment où notre sécurité n'est pas directement menacée, comme après la Première Guerre mondiale.

La question, pour les dirigeants de notre génération, est de savoir si nous avons la volonté, la vision, la patience requises pour remplir cette mission. Laissez-moi vous dire clairement, à cet égard, quelle est la position des Etats-Unis. L'Amérique restera engagée en Europe. C'est l'Alliance atlantique tout entière qui se trouve renforcée lorsque nous, Européens et Américains, sommes à la fois forts et impliqués. Les Etats-Unis souhaitent une Europe forte et l'Europe doit aussi vouloir une Amérique forte, œuvrant avec elle.

Pour faire en sorte que notre pays demeure un partenaire solide, nous travaillons beaucoup, chez nous, afin de créer un esprit de renouveau, de réduire nos déficits budgétaires, de ranimer notre économie, de développer nos échanges, de rendre nos rues plus sûres, pour restaurer les fondements de la puissance des Etats-Unis - le travail, la famille, la solidarité - et pour maintenir notre présence militaire en Europe.

Nous voulons également que l'Europe soit forte. C'est pourquoi nous soutenons les efforts consentis par elle vers une unité plus grande, qu'il s'agisse de l'Union européenne, de l'UEO ou du développement d'une identité spécifique en matière de défense. Nous devons maintenant poursuivre un même but : assurer la paix et la prospérité d'une Europe élargie. Cette ambition repose sur l'intégration de l'ensemble du continent à travers trois types de liens. Premièrement, la coopération en matière de sécurité ; deuxièmement, l'économie de marché ; troisièmement, la démocratie.

Tout d'abord, il nous faut demeurer puissants et sûrs dans une époque encore porteuse de nombreux dangers. Pour y parvenir, nous devons adapter nos structures de défense aux nouvelles exigences du moment. L'Amérique a réduit sa présence militaire en Europe, mais elle y maintiendra néanmoins des forces importantes.

L'Union européenne, l'UEO, la CSCE et d'autres organisations doivent jouer un plus grand rôle. J'ai été heureux que l'OTAN approuve récemment l'utilisation de ses installations par l'UEO. Pour accroître la coopération en matière de sécurité à travers toute l'Europe, il nous faut aussi adapter l'OTAN à cette ère nouvelle.

Au sommet de l'OTAN réuni en janvier dernier, nous nous sommes mis d'accord pour créer le partenariat pour la paix afin de développer une telle coopération entre les membres de l'OTAN et les autres

Etats européens, anciens membres du pacte de Varsovie, Etats de l'ex-URSS et pays non membres de l'OTAN pour d'autres raisons. Et six mois plus tard, ce partenariat pour la paix est devenu une réalité. Pas moins de dix-neuf nations y ont d'ores et déjà adhéré, d'autres ont engagé les démarches requises pour s'y joindre. La Russie elle-même a exprimé son intérêt pour ce projet.

Le partenariat effectuera ses premières manœuvres militaires cet automne. Imaginez cette évolution : des troupes qui autrefois se faisaient face de part et d'autre du rideau de fer vont désormais travailler ensemble dans les plaines d'Europe.

Nous comprenons les inquiétudes historiques des Etats de l'Europe centrale et orientale. Leur sécurité est importante pour notre propre sécurité et nous sommes favorables à l'extension de l'OTAN. Et aussi longtemps que nous avons la chance - car il s'agit d'une chance - d'organiser une coopération en matière de défense partout en Europe, nous ne devons laisser passer, à cet égard, aucune opportunité.

Certains signes nous prouvent que cet objectif est réalisable. L'Ukraine, le Kazakhstan et la Biélorussie se sont engagés à éliminer toute arme nucléaire présente sur leur sol. Et dès le mois d'août 1994, nous devrions assister au retrait total des troupes russes encore stationnées en Europe de l'Est et dans les pays baltes, pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Ces événements nous garantissent-ils que nous pouvons nouer avec tous les Etats ex-communistes des liens de coopération pacifique ? Sans doute pas. Mais nous manquerions aux devoirs de notre génération et des générations à venir si nous ne tentions pas, au moins, de le faire.

Ces évolutions signifient-elles que nous pouvons résoudre tous les problèmes ? Non, en tout cas pas dans l'immédiat. Le plus grand défi dans le domaine de la sécurité en Europe, la question humanitaire la plus poignante sont, bien sûr, ceux de la Bosnie. Nous n'avons pas résolu ce problème, mais il est important de reconnaître ce qui a été accompli, car la France, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et d'autres ont travaillé ensemble au sein de l'ONU et de l'OTAN.

Tout d'abord, des efforts sérieux et jusqu'à présent couronnés de succès ont été déployés pour limiter le conflit au territoire bosniaque, évitant qu'il ne dégénère en une guerre balkanique plus vaste. Ensuite, le pont aérien humanitaire le plus massif de toute l'Histoire a permis de sauver des milliers de vies ; tout comme la mission de la Forpronu, dont la France a fourni le plus fort contingent.

Nous avons empêché cette guerre de gagner l'espace aérien. Nous avons assisté à la signature d'un accord entre Musulmans et Croates. Des progrès ont été réalisés. Que reste-t-il à faire ?

Aujourd'hui, les Nations unies ont présenté la proposition de M. Akashi, visant à faire cesser les hostilités sur le terrain durant plusieurs mois. Les Etats-Unis soutiennent ce plan, de même que la France. Nous devons faire le maximum pour que les belligérants l'adoptent à leur tour.

Par ailleurs, le Groupe de contact travaille à l'élaboration d'une carte qui pourrait constituer la base d'une cessation totale et définitive des combats. Nous devons faire tout notre possible, après avoir entendu l'ensemble des parties en présence, pour garantir la mise en œuvre de cet accord.

Enfin, n'oublions pas ce qui a rendu une telle issue plus plausible, je veux parler de l'entrée de la Russie dans le processus de règlement de cette terrible crise. Ceci a constitué un pas très positif, montrant la voie d'un avenir dans lequel il sera possible de résoudre ensemble des problèmes de ce genre. Nous devons être patients. Nous devons admettre que nous n'avons pas la maîtrise totale des événements à l'intérieur de chaque nation.

Mais nous avons réalisé des progrès en Bosnie et nous devons nous y tenir en œuvrant avec patience et fermeté, jusqu'à ce que notre mission soit terminée.

Nous pouvons réussir si nous restons unis, si nous travaillons ensemble.

Le meilleur moyen de soutenir une telle coopération consiste à favoriser l'évolution de l'Europe en général. Or nous devons donner à cette action une dimension économique. Nous devons aider l'Est de l'Europe à s'intégrer aux économies de marché florissantes des démocraties. Ce qui m'amène au second volet de notre stratégie d'intégration. L'intégration requiert une transition réussie vers de solides économies de marché à travers l'Europe élargie.

Actuellement, les économies des Etats ex-communistes doivent affronter de terribles périodes de transition. Notre objectif doit être de les aider à réussir, en soutenant leurs réformes macro-économiques, en leur fournissant une assistance ciblée à la privatisation, en développant nos échanges et nos investissements. Cela se fera lentement et, bien sûr, de façon inégale. Les résultats dépendront en partie de l'évolution interne de ces pays. Nous avons vu les électeurs de certains Etats ex-communistes émettre des votes de protestation contre les réformes et les restrictions qu'elles imposent. Cependant, tant que ces Etats respectent les processus démocratiques, nous ne devons pas trop nous inquiéter. Ces changements prendront des années, des décennies.

En dépit de nombreux problèmes, les réformes économiques réalisées en Europe orientale ont été impressionnantes. En Russie, le secteur privé emploie aujourd'hui 40 p. 100 de la population active et 50 millions de Russes sont désormais actionnaires dans des sociétés privatisées.

En janvier dernier, à Prague, j'ai affirmé que l'Ouest devait soutenir ces réformes en ouvrant ses marchés autant que possible aux exportations venant de ces pays. Car si nos nouveaux amis ne peuvent pas exporter leurs produits, ils pourraient bien, à la place, exporter leur instabilité, même contre leur propre volonté.

Nous pouvons aussi favoriser d'autres réformes en stimulant la croissance économique globale. L'un des pas les plus importants accomplis en ce sens dans les dernières années a été la signature de l'accord du nouveau GATT, qui créera des millions d'emplois. La France a joué un rôle absolument crucial dans l'aboutissement de ces négociations. Je sais qu'il s'est agi d'une question épineuse ici. Je sais que son règlement a nécessité de grandes qualités dans l'art de gouverner. Je puis vous dire que cela n'a pas été non plus une question facile à résoudre aux Etats-Unis.

Il nous reste des problèmes à résoudre. Mais maintenant que nous avons ouvert la porte au plus large accord commercial de toute l'Histoire, allons jusqu'au bout. Mon objectif est d'obtenir la ratification du GATT par le Congrès cette année et de poursuivre à travers le G 7 les politiques susceptibles de dynamiser l'ensemble de nos économies.

Les nations du G 7 sont convenues de se poser mutuellement les questions difficiles : que pouvons-nous faire pour promouvoir la croissance économique et la création d'emplois ? Quelles sont les politiques commerciales équitables à l'égard des travailleurs de nos pays ? Comment promouvoir la croissance économique pour faire progresser le développement durable dans les pays les plus pauvres du monde afin qu'ils ne gaspillent pas leurs ressources ? Comment assurer, au bout du compte, le succès de tous ces efforts ?

Il s'agit d'interrogations profondes qui sont, pour la première fois, évoquées de façon sérieuse au sein d'un forum multilatéral. Cette démarche est lourde de signification.

Finalement, peu importe ce que nous ferons en matière de sécurité ou dans le domaine économique. Le cœur de notre mission doit être le même qu'il y a un demi-siècle sur les plages de Normandie : la sauvegarde de la démocratie. Car, après tout, la démocratie est le ciment qui peut lier réformes économiques et coopération en matière de sécurité. C'est pourquoi notre troisième but doit être la consolidation des récentes avancées démocratiques en Europe.

Cet objectif retentit des idéaux fondamentaux de nos deux Républiques. C'est ainsi que nous avons commencé. La démocratie sert également nos intérêts les plus essentiels parce qu'elle constitue un puissant facteur de dissuasion ; elle s'oppose aux sombres ambitions de tyrans et d'agresseurs potentiels, car elle respecte les lumineuses espérances des citoyens libres.

Ensemble, nos deux nations, avec d'autres pays, ont consenti un effort majeur pour soutenir la démocratie dans les Etats ex-communistes.

Le changement ne s'opérera pas du jour au lendemain. Il y aura des évolutions inégales mais, déjà, nous pouvons observer des résultats encourageants et parfois extraordinaires. Des télévisions indépendantes ont été créées là où, autrefois, seule la vérité officielle passait sur les ondes. Nous avons vu des milliers de citoyens du monde ex-communiste - étudiants, banquiers, dirigeants politiques - venir chez nous apprendre le fonctionnement de la démocratie.

De nouvelles constitutions ont été rédigées et de nouveaux Etats créés autour des principes qui ont inspiré nos propres Républiques au moment de leur naissance. Finalement, il nous faut approfondir les liens démocratiques non seulement à l'intérieur de ces Etats mais également entre nos pays et les nations anciennement communistes.

Il existe un langage de la démocratie utilisé par les nations. Il s'exprime dans la manière dont nous développons nos différences, dont nous traitons réciproquement nos citoyens, dont nous honorons nos héritages respectifs. C'est le langage que nos deux républiques ont utilisé l'une vis-à-vis de l'autre depuis plus de deux cents ans. C'est le langage que les Alliés occidentaux ont adopté durant la Seconde Guerre mondiale.

Désormais, nous avons la possibilité de l'entendre d'un bout à l'autre du continent. Et si nous pouvons atteindre ce but, nous aurons rendu un hommage profond et durable à ceux qui, venant de chacun de nos pays, ont combattu et sont morts pour la liberté il y a cinquante ans.

Environ vingt-cinq ans après le jour du Débarquement, un vétéran américain qui avait servi comme médecin lors de cette opération, est retourné en Normandie. Il s'est promené à Omaha Beach, où il était arrivé en juin 1944 puis s'est dirigé vers un village proche. Là, il a frappé à une porte qui lui semblait familière.

Une femme française est venue lui ouvrir et s'est soudain tournée pour appeler son mari. « Il est de retour ! Le docteur américain est de retour ! » a-t-elle crié. Après un moment, le mari est arrivé, portant une bouteille de vin couverte de poussière et de toiles d'araignées. « Bienvenue, docteur, a-t-il dit, en 1944, nous avons caché cette bouteille pour le jour où vous reviendriez. Maintenant, fêtons l'événement ! »

Cette semaine, ce processus de redécouverte joyeuse et de souvenir solennel s'est reproduit. Il s'est déployé en de multiples réunions, prévues ou imprévues.

Au moment où nos deux peuples renouvellent des liens anciens, joignons-nous à eux pour reprendre l'œuvre éternelle qui nous a menés ici pour la première fois et qui a réuni nos ancêtres il y a deux cents ans : je veux parler du renforcement des fondements de la liberté et de l'édification d'une paix durable pour les générations à venir. Je crois que nous pouvons le faire. C'est l'ultime leçon que nous pouvons tirer de la Seconde Guerre mondiale et du débarquement de Normandie, l'ultime hommage que nous pouvons rendre à ces événements.

Merci !

(Mesdames et messieurs les députés se lèvent et applaudissent longuement.)

(Texte en langue anglaise)

Mr President, distinguished deputies, representatives of the people of France.

It is a high honor for me to be invited here, along with my wife and our distinguished Ambassador Pamela Harriman, to share with you this occasion. There is between our two peoples a special kinship. After all, our two republics were born within a few years of each other. Overthrowing the rule of kings, we enthroned in their places common ideals, equality, liberty, community, the rights of man.

For two centuries, our nations have given generously to each other. France gave to our founders the ideas of Montesquieu and Rousseau. And then Lafayette and Rochambeau helped to forge those ideas into the reality of our own independence. For just as we helped to liberate your country in 1944, you helped to liberate our country two full centuries ago.

Your art and your culture have inspired countless Americans for that entire time, from Benjamin Franklin to John and Jacqueline Kennedy. In turn, we lent to you the revolutionary genius of Thomas Jefferson, the fiery spirit of Thomas Paine and the lives of so many of our young men when Europe's liberty was most endangered.

This week you have given us yet another great gift in the wonderful commemorations of the Allied landings at Normandy. I compliment President Mitterrand and all the French people for your very generous hospitality. I thank especially the thousands of French families who have opened their homes to our veterans.

Yesterday's sights will stay with me for the rest of my life - the imposing cliffs of Pointe du Hoc, the parade of our Allied forces on Utah Beach, the deadly bluffs at bloody Omaha, the rows upon rows of gravestones at our cemetery at Colleville.

D-Day was the pivot point of the 20th century. It began Europe's liberation. In ways great and small, the Allied victory proved how democracy's faith in the individual saved democracy itself. From the daring of the French Resistance to the inventiveness of the soldiers on Omaha Beach, it proved what free nations can accomplish when they unite behind a great and noble cause.

The remarkable unity among the Allies during World War II - let us face it - reflected the life-or-death threat facing freedom. Democracies of free and often unruly people are more likely to rally in the face of that kind of danger. But our challenge now is to unite our people around the opportunities of peace as those who went before us united against the dangers of war.

Once in this century, as your President so eloquently expressed, following World War I, we failed to meet that imperative. After the Armistice, many Americans believed our foreign threats were gone. America increasingly withdrew from the world, opening the way for high tariffs, for trade wars, for the rise to fascism and the return of global war in less than 20 years.

After World War II, America, France, and the other democracies did better. Led by visionary statesmen like Truman and Marshall, De Gaulle, Monet and others. We reached out to rebuild our allies and our former enemies - Germany, Italy and Japan, and to confront the threat of Soviet expansion and nuclear power. Together, we founded NATO, we launched the Marshall Plan, the General Agreement on Tariffs and Trade, and other engines of economic development. And in one of history's great acts of reconciliation, France reached out to forge the Franco-German partnership, the foundation of unity and stability in modern Western Europe.

Indeed, the members of the European Union have performed an act of political alchemy, a magical act that turned rubble into renewal, suspicion into security, enemies into allies.

Now we have arrived at this century's third moment of decision. The Cold War is over. Prague, Warsaw, Kiev, Riga, Moscow and many others stand as democratic capitals, with leaders elected by the people. We are reducing nuclear stockpile, and America and Russia no longer aim their nuclear missiles at each other.

Yet, once again, our work is far from finished. To secure this peace, we must set our sites on a strategic star. Here, where America and our allies fought so hard to save the world, let that star for both of us - for Americans and for Europeans alike - be the integration and strengthening of a broader Europe. It is a mighty challenge. It will require resources. It will take years, even decades. It will require us to

do what is very difficult for democracies - to unite our people when they do not feel themselves in imminent peril to confront more distant threats and to seize challenging and exciting opportunities.

Yet, the hallowed gravestones we honored yesterday speak to us clearly. They define the price of failure in peacetime. They affirm the need for action now.

We can already see the grim alternative. Militant nationalism is on the rise, transforming the healthy pride of nations, tribes, religious and ethnic groups into cancerous prejudice, eating away at states and leaving their people addicted to the political painkillers of violence and demagoguery, and blaming their problems on others when they should be dedicated to the hard work of finding real answers to those problems in reconciliation, in power-sharing, in sustainable development.

We see the signs of this disease from the purposeful slaughter in Bosnia to the random violence of skinheads in all our nations. We see it in the incendiary misuses of history, and in the anti-semitism and irredentism of some former communist states. And beyond Europe, we see the dark future of these trends in mass slaughter, unbridled terrorism, devastating poverty and total environmental and social disintegration.

Our transatlantic alliance clearly stands at a critical point. We must build the bonds among nations necessary for this time, just as we did after World War II. But we must do so at a time when our safety is not directly threatened, just as after World War I.

The question for this generation of leaders is whether we have the will, the vision and, yes, the patience to do it. Let me state clearly where the United States stands. America will remain engaged in Europe. The entire transatlantic alliance benefits when we, Europe and America, are both strong and engaged. America wishes a strong Europe, and Europe should wish a strong America, working together.

To ensure that our own country remains a strong partner, we are working hard at home to create a new spirit of American renewals, to reduce our budget deficits, to revive our economy, to expand trade, to make our streets safer from crime, to restore the pillars of our American strength - work and family, and community, and to maintain our defense presence in Europe.

We also want Europe to be strong. That is why America supports Europe's own steps so far toward greater unity - the European Union, the Western European Union, and the development of a European defense identity. We now must pursue a shared strategy - to secure the peace of a broader Europe and its prosperity. That strategy depends upon integrating the entire continent through three sets of bonds. First, security cooperation; second, market economics; and third, democracy.

To start, we must remain strong and safe in an era that still has many dangers. To do so we must adapt our security institutions to meet new imperatives. America has reduced the size of its military presence in Europe, but we will maintain a strong force here.

The EU, the WEU, the Conference on Security and Cooperation in Europe, and other organizations must all play a larger role. I was pleased that NATO recently approved an American proposal to allow its assets to be used by the WEU. To foster greater security cooperation all across Europe, we also need to adapt NATO to this new area.

At the NATO Summit in January, we agreed to create the Partnership for Peace in order to foster security cooperation among NATO allies and the other states of Europe - both former Warsaw Pact countries, states of the former Soviet Union and states not involved in NATO for other reasons. And just six months later, this Partnership for Peace is a reality. No less than 19 nations have joined, and more are on the way. Russia has expressed an interest in joining.

The Partnership will conduct its first military exercises this fall. Imagine the transformation - troops that once faced each other across the Iron Curtain will now work with each other across the plains of Europe.

We understand the historical anxieties of Central and Eastern Europe. The security of those states is important to our own security. And we are committed to NATO's expansion. At the same time, as long as we have the chance - the chance - to create security cooperation everywhere in Europe, we should not abandon that possibility anywhere.

There are signs that such an outcome may be possible. Ukraine, Kazakhstan and Belarus have now committed to eliminate all the nuclear weapons on their soil. And by this August we may well see all Russian troops withdrawn from Eastern Europe and the Baltics for the first time since the end of World War II.

Do these developments guarantee that we can draw all the former communist states into the bonds of peaceful cooperation? No. But we would fail our own generation and those to come if we did not try.

Do these arrangements mean we can solve all the problems? No, at least not right away. The most challenging European security problem and the most heartbreaking humanitarian problem is, of course, Bosnia. We have not solved that problem, but it is important to recognize what has been done, because France, the United States, Great Britain and others have worked together through the United Nations and through NATO. Look what has been done. First, a determined and so far successful effort has been made to limit that conflict to Bosnia, rather than having it spread into a wider Balkan war. Second, the most massive humanitarian airlift in history has saved thousands of lives; as has the UNPROFOR mission, in which France has been the leading contributor of troops.

We have prevented the war from moving into the air. We have seen an agreement between the Bosnian Muslims and the Croats. Progress has been made. What remains to be done? Today, the United Nations has put forward the proposal by Mr. Akashi for a cessation of hostilities for a period of several months. The United States supports this program; France supports this proposal. We must do all we can to get both sides to embrace it.

Then, the contact group is working on a map, which can be the basis of a full and final cessation of hostilities there. We must do all we can, once all parties have been heard from, to secure that agreement.

And finally, let us not forget what has happened to make that more likely, and that is that Russia has been brought into the process of attempting to resolve this terrible crisis in what so far has been a very positive way, pointing the way toward a future in which we may all be able to work together to solve problems like this over a period of time.

We must be patient. We must understand that we do not have total control of events within every nation. But we have made progress in Bosnia, and we must keep at it, working together - firmly together - with patience and firmness, until the job is done. We can do this if we stay together and work together.

The best way to sustain this sort of cooperation is to support the evolution of Europe across the board. We must also have an economic dimension to this. We must support Europe's East in their work to integrate into the thriving market democracies. That brings me to the second element of our strategy of integration. Integration requires the successful transition to strong market economies all across broader Europe.

Today, the former communist states face daunting transitions. Our goal must be to help them succeed - supporting macroeconomic reforms, providing targeted assistance to privatization, increasing our bonds of trade and investment. That process invariably will proceed slowly and, of course, unevenly. It will depend in part on what happens within those countries. We have seen voters in former communist states cast ballots in a protest against reform and its pain. Yet as long as these states respect democratic processes, we should not react with too much alarm. The work of reform will take years and decades.

Despite many problems the economic reforms in Europe's East have still been impressive. Russia's private sector now employs forty percent of the work force and fifty million Russians have become shareholders in privatizing companies. In Prague last January, I said the West needed to support such reforms by opening our markets as much as possible to the exports of those nations. For if our new friends are not able to export their goods, they may instead export instability, even against their own will.

We can also support other reforms by stimulating global economic growth. One of the most important advances toward that goal in recent years has been the new GATT agreement. It will create millions of jobs. France played an absolutely pivotal role in bringing those talks to fruition. I know it was a difficult issue in this country. I know it required statesmanship. I assure you it was not an easy issue in the United States.

We have issues left to resolve. But now that we have opened the door to history's most sweeping trade agreement, let us keep going until it is done. My goal is for the United States Congress to ratify the GATT agreement this year, and to pursue policies through the G-7 that can energize all our economies.

We have historically agreed among the G 7 nations that we will ask each other the hard questions: What can we do to promote economic growth and job creation? What kind of trade policies are fair to the working people of our countries? How can we promote economic growth in a way that advances sustainable development in the poorer countries of the world so that they do not squander their resources and, in the end, assure that all these endeavours fail? These are profoundly significant questions. They are being asked in a multilateral forum for the first time in a serious way. And this is of great significance.

In the end, no matter what we do with security concerns or what we do with economic concerns, the heart of our mission must be the same as it was on Normandy's beaches half a century ago. That is

democracy. For, after all, democracy is the glue that can cement economic reforms and security cooperation. That is why our third goal must be to consolidate Europe's recent democratic gains.

This goal resonates with the fundamental ideals of both of our republics. It is, after all, how we got started. It also serves our most fundamental security interests, for democracy is a powerful deterrent ; it checks the dark ambitions of would-be tyrants and aggressors as it respects the bright hopes of free citizens.

Together, our two nations and others have launched a major effort to support democracy in the former communist states. Progress will not come overnight. There will be uneven developments, but already we see encouraging and sometimes breathtaking results. We have seen independent television stations established where once only the state's version of the truth was broadcast. We've seen thousands of people from the former communist world – students, bankers, political leaders – come to our nations to learn the ways and the uses of freedom.

We've seen new constitutions written and new states founded around the principles that inspired our own republics at their birth. Ultimately, we need to foster democratic bonds, not only within these former communist states, but also among our states and theirs.

There is a language of democracy spoken among nations. It is expressed in the way we work out our differences, in the way we treat each other's citizens, in the way we honor each other's heritages. It is the language our two republics have spoken with each other for over two hundred years. It is the language that the Western Allies spoke during the Second World War.

Now we have the opportunity to hear the language of democracy, spoken across this entire continent. And if we can achieve that goal, we will have paid a great and lasting tribute to those from both our countries who fought and died for freedom fifty years ago.

Nearly twenty-five years after D-day, an American veteran who had served as a medic in that invasion returned to Normandy. He strolled down Omaha Beach, where he had landed in June of 1944, and then walked inland a ways to a nearby village. There, he knocked on a door that seemed familiar.

A French woman answered the door and then turned suddenly and called to her husband: « He's back. The American doctor is back » she called. After a moment, the husband arrived, carrying a wine bottle covered with dust and cobwebs. « Welcome, doctor », he cried. « In 1944, we hid this bottle away for the time when you would return. Now, let us celebrate. »

Well, this week, that process of joyous rediscovery and solemn remembrance happened all over again. It unfolded in countless reunions, planned and unplanned.

As our people renewed old bonds, let us also join to resume the timeless work that brought us here in the first place and that brought our forebears together two hundred years ago – the work of fortifying freedom's foundation and building a lasting peace for generations to come. I believe we can do it. It is the only ultimate tribute we can learn – we can give, for the ultimate lesson of World War II and Normandy.

Thank you. Thank you very much. (*Standing ovation.*)

à la Réunion ; le nombre d'assujettis au RMI, qui représente un actif sur sept, alors qu'il est de un actif sur trente-cinq en métropole.

Ces chiffres, mes chers collègues, sont d'autant plus préoccupants qu'ils sont atteints alors même que le solde des emplois créés a été positif au cours des dernières années.

Mais l'évolution démographique, considérable outre-mer, a compensé, et bien au-delà, les résultats des efforts qui ont été consentis.

Des mesures importantes ont pourtant, vous le savez, été engagées dans le passé, notamment, de 1986 à 1988, par le gouvernement de Jacques Chirac.

La loi de programme du 31 décembre 1986, par exemple, avait fixé le calendrier de réalisation des équipements portuaires, aéroportuaires et routiers qui apparaissent comme un préalable nécessaire au développement économique des départements et collectivités d'outre-mer.

Parallèlement, la loi de défiscalisation, plus connue sous le nom de loi Pons, a encouragé fortement les investissements industriels, ainsi que l'activité dans le secteur du bâtiment.

Ces mesures, de même que celles qui ont pu être financées sur les fonds européens à la suite du mémorandum présenté à l'époque à Bruxelles, ont eu des effets incontestablement positifs, et, sans elles, le constat que vous avez dressé, monsieur le ministre, aurait été sans aucun doute beaucoup plus dramatique.

Quoi qu'il en soit, les difficultés persistantes, les inquiétudes sur le maintien d'une indispensable cohésion sociale, la marginalisation croissante d'une part de plus en plus importante de la population exigeaient qu'un nouvel élan fût donné aux économies de nos collectivités ultramarines.

C'est, à l'évidence, l'objectif que vous vous êtes fixé, monsieur le ministre, dès votre arrivée rue Oudinot.

Après avoir restauré la crédibilité et l'autorité de l'Etat, compromises ces dernières années,...

M. Louis Le Pensez. Allez-y !

M. Raymond-Max Aubert, rapporteur. ...vous avez fait en sorte, monsieur le ministre, qu'une part appréciable du plan national de relance adopté par le Gouvernement en 1993 soit orientée vers l'outre-mer.

Vous avez étendu et assoupli le dispositif de défiscalisation des investissements à l'occasion de la loi de finances rectificative pour 1993.

Vous avez obtenu une forte augmentation des crédits des fonds européens, qui devraient doubler d'ici à cinq ans.

Vous avez majoré, enfin, de plus de 50 p. 100 l'enveloppe financière consacrée par l'Etat aux contrats de Plan couvrant les années 1994 à 1998.

Ainsi le projet de loi que vous nous présentez peut-il apparaître comme le prolongement de votre action de ces derniers mois. A la vérité, il est plus que cela, car, face à des situations exceptionnelles, et en étroite concertation avec les responsables politiques, économiques et sociaux locaux, vous avez su préparer un texte imaginatif et prévoir des mesures audacieuses, qui sont autant de réponses aux maux endémiques dont souffrent les départements et collectivités d'outre-mer.

A cet égard, je veux revenir en quelques minutes sur les deux volets essentiels du projet de loi : l'insertion sociale et professionnelle et l'encouragement à l'emploi.

En ce qui concerne l'insertion, le texte prévoit un dispositif cohérent, qui devrait se révéler d'une réelle efficacité ! Création d'une agence départementale d'insertion,

définition d'un programme annuel de tâches d'utilité sociale, recours aux contrats d'insertion par l'activité destinés aux bénéficiaires du RMI : tels sont les principaux éléments de ce dispositif.

Il aura, à mes yeux, le double intérêt d'encourager le retour dans le monde du travail de ceux qui en sont exclus et de permettre, sans faire concurrence à l'entreprise privée, le lancement de chantiers dans les domaines de la protection de l'environnement, de la prévention des risques naturels ou encore de la valorisation des atouts touristiques, qui n'étaient pas suffisamment assumés jusqu'à présent.

Pour compléter cette architecture, un contrat d'accès à l'emploi, exonéré de charges sociales et doté d'une prime forfaitaire, facilitera l'embauche dans le secteur productif des chômeurs de longue durée et des bénéficiaires du RMI, ouvrant ainsi leurs perspectives de réintégration aussi bien aux entreprises qu'aux secteurs public et parapublic.

C'est donc un effort exceptionnel qui sera engagé, un effort qui devrait être à la hauteur du défi que vous souhaitez relever et qui consiste, dans un premier temps, à réinsérer professionnellement au moins un tiers des personnes actuellement assistées.

Quant aux dispositions relatives à l'encouragement à la création d'emplois, elles ne sont pas en reste.

L'exonération, dans la limite du SMIC, des charges sociales dues au titre des assurances sociales et des accidents du travail par les entreprises des secteurs productifs exposés à la concurrence est un geste d'une portée indiscutable.

Si l'on prend également en compte l'élargissement du champ d'application de l'aide à l'embauche des deuxième et troisième salariés dans les petites entreprises, notamment artisanales, il s'agit de l'affirmation d'une volonté sans précédent d'allègement du coût de la main-d'œuvre, dont on sait le désavantage qu'il représente, à son niveau actuel, par rapport aux pays voisins.

Naturellement, le projet de loi comporte de nombreuses autres dispositions, en particulier en matière de formation professionnelle, d'aménagement du territoire ou de logement social, mais c'est incontestablement dans ces deux domaines - insertion et encouragement à la création d'emplois - qu'interviennent les mesures les plus novatrices.

J'ajouterai, si vous me le permettez, monsieur le ministre, que de nombreux départements métropolitains, confrontés à des difficultés de même nature, regarderont sans doute avec un rien d'envie le régime privilégié dont bénéficiera l'outre-mer. A cet égard d'ailleurs - et je crois exprimer le sentiment de plusieurs membres de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales - il n'est pas exclu qu'avec quelques mois de recul, permettant de juger l'effet concret de ces mesures, des dispositions analogues puissent être envisagées en métropole dans le cadre d'une politique de développement harmonieux de notre territoire.

M. Henry Jean-Baptiste. Très bien !

M. Raymond-Max Aubert, rapporteur. Bien entendu, une telle politique exige des moyens financiers importants. De ce point de vue également, l'approche du projet de loi qui nous est présentée peut paraître exemplaire. Deux dispositions sont, je le rappelle, prévues : l'une relevant de deux points le taux normal de la TVA appliqué en Guadeloupe, à la Martinique et à la Réunion ; l'autre instaurant un prélèvement spécifique de 10 p. 100 sur les sommes engagées dans les jeux de hasard.

Ces mesures reflètent une démarche nouvelle, qui consiste à faire appel à la responsabilité des acteurs locaux et, dans cet esprit, à demander à l'outre-mer de prendre en charge lui-même une partie du financement des mécanismes destinés à favoriser son développement économique.

Il est vrai - vous le savez, monsieur le ministre - que la commission ne vous a pas entièrement suivi dans vos choix, puisqu'elle vous a demandé de supprimer la taxe sur les jeux, qui aurait pu apparaître comme une mesure discriminatoire et dont, en outre, le rendement aurait été largement compromis par les frais de gestion qui en auraient découlé.

En revanche, elle a approuvé votre proposition d'augmentation du taux normal de TVA, parce que, d'une part, les produits de première nécessité assujettis au taux réduit ne sont pas touchés et que, d'autre part, ce prélèvement complémentaire visera essentiellement des produits importés, ce qui n'est pas contradictoire avec la volonté affichée d'encourager les productions locales.

En tout état de cause, cette seule ressource devrait couvrir à peu près 50 p. 100 du coût global de la loi, et l'on ne pourrait que se féliciter d'une répartition équilibrée des charges qui reposerait pour une moitié sur la responsabilité de l'outre-mer et pour l'autre moitié sur la nécessaire solidarité nationale.

Au total, monsieur le ministre, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a, comme son rapporteur, porté une appréciation largement positive sur ce projet de loi.

Pourtant, vous ne serez pas surpris si j'affirme que malgré ses indéniables qualités, ce texte n'est sans doute pas parfait et que certains amendements seraient de nature à l'améliorer encore.

Je veux donc évoquer quelques propositions de la commission susceptibles, nous a-t-il semblé, de répondre aux attentes qui s'expriment légitimement et qui ne sont pas, en l'état actuel du projet, pleinement satisfaites.

Il nous a paru regrettable, tout d'abord, que le dispositif d'aide à la création d'emplois en faveur des entreprises développant leur activité vers la recherche de débouchés commerciaux à l'exportation n'ait pu trouver sa place dans cette loi. Naturellement, nous admettons que ce dispositif soit de nature essentiellement réglementaire et que, même dans un souci d'annonce, il ne vous ait pas été possible de le maintenir. Nous espérons toutefois que le décret que vous nous avez annoncé voici quelques instants sera publié immédiatement après le vote de la loi.

De même, il avait été prévu qu'un régime de préretraite à cinquante ans lié à l'embauche parallèle de jeunes serait créé outre-mer.

Cette disposition a disparu en raison, nous a-t-on fait valoir du coût qu'elle représente. Vous ne l'ignorez pas, monsieur le ministre, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a décidé de la réintroduire car elle apparaît particulièrement appropriée, compte tenu de la croissance démographique de l'outre-mer. En tout état de cause, si elle devait être définitivement écartée au terme de nos débats, il serait bon qu'un système s'en rapprochant soit mis en place progressivement en fonction des moyens qu'il sera possible de dégager.

Toujours dans un esprit identique, la commission a estimé que l'exclusion des « zones particulièrement urbanisées » du bénéfice des mesures favorisant l'embauche des deuxième et troisième salariés ne se justifiait pas. Outre le fait que la définition de ces zones nous paraît

passablement imprécise, il y a de grandes chances pour que ce soit précisément dans leur emprise qu'existent les potentialités les plus fortes de création d'emplois.

M. Henry Jean-Baptiste. C'est vrai !

M. Raymond-Max Aubert, rapporteur. Dans un tout autre domaine, de nombreux élus d'outre-mer ont manifesté leur déception devant le fait que le paiement par l'Etat de la créance de proratisation due au titre de 1992 aux départements d'outre-mer et destinée au financement du logement social ne soit pas clairement affirmé dans la loi.

Dans un souci de conciliation, la commission des finances a proposé que l'état d'avancement de l'acquittement de cette dette fasse l'objet d'une mention dans le rapport sur l'équilibre financier du texte transmis annuellement par le Gouvernement au Parlement en application de l'article 7. S'agissant d'une somme dépassant 600 millions de francs, on admettra que cette exigence était le moins que puissent espérer les départements d'outre-mer.

M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan et M. Henry Jean-Baptiste. Très bien !

M. Raymond-Max Aubert, rapporteur. Par ailleurs, mes chers collègues, dans le but de conforter le marché unique des Antilles, le projet de loi fixe des règles simplifiées de paiement de l'octroi de mer pour les marchandises circulant entre la Martinique et la Guadeloupe. Malheureusement, les contraintes administratives accompagnant cette mesure au demeurant judicieuse sont d'une telle complexité qu'on serait tenté de vous demander, monsieur le ministre, de faire tout votre possible pour simplifier cette aspiration à la simplicité.

Enfin, pour ce qui a trait aux collectivités de Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon, la commission a avancé deux suggestions qui complèteraient opportunément les dispositions de la loi.

En ce qui concerne Mayotte, si les articles relatifs au code du travail local ne soulèvent pas d'objections et sont même bienvenus, on ne peut manquer de remarquer que peu de mesures traitent directement du développement économique de cette collectivité.

M. Henry Jean-Baptiste. C'est vrai !

M. Raymond-Max Aubert, rapporteur. C'est pourquoi l'engagement que vous avez pris d'étudier les modalités d'une convention de croissance applicable à Mayotte, à l'image de celle qui avait été prévue par la loi de programme de 1986, rassurera nos compatriotes de l'archipel mahorais et répond aux vœux exprimés par la commission.

Quant à Saint-Pierre-et-Miquelon, la commission a considéré qu'il serait juste de faire bénéficier cette collectivité de différentes mesures sociales dont elle est aujourd'hui privée. Elle propose donc que soit étendu à Saint-Pierre-et-Miquelon le champ d'application de l'exonération pour l'embauche des deuxième et troisième salariés, de l'aide en faveur des chômeurs créant ou reprenant une entreprise, de l'indemnisation du chômage partiel, de l'allocation de logement social ainsi que de l'aide personnalisée au logement.

En conclusion, monsieur le ministre, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a conscience de demander au Gouvernement un effort supplémentaire non négligeable.

Ses travaux se sont déroulés en votre présence et nous avons sincèrement apprécié non seulement votre disponibilité mais aussi et surtout votre désir d'écoute et votre

souci de compromis. C'est sans doute pour cette raison que les mesures que nous allons examiner en détail se caractérisent par leur parfaite adaptation aux réalités des départements et collectivités concernés.

Votre projet de loi, monsieur le ministre, constitue une étape importante dans le développement économique et social de l'outre-mer. Je ne doute pas que les débats qui vont s'engager seront de nature à parfaire un texte d'ores et déjà d'une réelle portée, un texte qui concilie avec bonheur, et au plus grand profit de l'outre-mer, la solidarité et la responsabilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je pense que je ne surprendrai personne en disant que la situation économique et sociale des départements d'outre-mer est grave. Et c'est d'ailleurs en raison de cette gravité qu'une réflexion courageuse a été engagée afin de décider d'un certain nombre de solutions novatrices, adaptées, audacieuses et courageuses.

Tel est le sens, monsieur le ministre, du présent projet de loi que vous avez élaboré avec les parlementaires, en particulier ceux de l'intergroupe DOM-TOM, ainsi qu'avec les élus locaux, et qui est destiné à promouvoir un nouveau modèle de développement respectant les spécificités de chaque département, renforçant nos liens institutionnels avec la métropole et l'Europe et définissant une vraie citoyenneté, fondée sur la dignité, la liberté et la responsabilité.

Je ne vais pas vous noyer sous les chiffres, mais, si l'on examine la situation sociale outre-mer, on s'aperçoit que le nombre des chômeurs est aux Antilles le double de celui de la métropole, et à la Réunion le triple. En outre, ce drame est accru par le fait que nous avons un nombre croissant de jeunes qui sont exclus du marché de l'emploi : plus de 47 p. 100 des jeunes âgés de dix-huit à vingt-cinq ans sont aujourd'hui condamnés au chômage.

Ce parallèle entre la métropole et les départements d'outre-mer est édifiant. Je peux dire sans crainte de me tromper que chaque département d'outre-mer constitue à lui seul un quartier défavorisé de métropole.

Dans ce contexte, nous avons décidé, vous, monsieur le ministre, et nous les parlementaires qui soutenons votre action, de prendre les problèmes à bras-le-corps et de chercher des solutions, qui tiennent compte de nos handicaps et de nos atouts.

Nos handicaps sont connus : l'insularité ; l'éloignement de nos lieux traditionnels d'exportation ; un mauvais modèle économique qui se traduit par de mauvais indices ; le poids de la pression démographique.

S'agissant de ce dernier point, j'aurais tendance à dire que pour vivre heureux outre-mer, il faudrait y vivre moins nombreux. Cela n'est évidemment pas le cas en métropole. Chez nous, même si la natalité a baissé, nous constatons une pression démographique croissante due au nombre de plus en plus important de jeunes en âge d'avoir un enfant. En outre, chacun le sait, une loi exerce ses effets au bout de plusieurs années : or la pression démographique a été aggravée par le choix d'une politique irresponsable - et je ne me livre pas à une polémique - qui a consisté, à partir de 1981, à inciter les

jeunes des départements d'outre-mer à rester chez eux et à encourager ceux qui étaient en métropole à « retourner vivre et travailler au pays ».

M. Louis Le Pensec. C'est faux !

M. Ernest Moutoussamy. Et la Guyane !

M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis. La Guyane est un cas particulier, mon cher collègue, que nos collègues guyanais évoqueront dans un instant !

En conséquence - et c'est un autre handicap -, le marché du travail outre-mer est déséquilibré. L'allongement de la durée du chômage et l'accroissement du nombre des chômeurs entraînent inéluctablement un nombre élevé de RMistes. Certes, le drame est national mais, chez nous, il y a 92 000 RMistes, soit 18 p. 100 du total national. Cette proportion trop grande est déstabilisatrice de la société outre-mer.

C'est pourquoi le présent projet de loi a pour vocation, non d'instruire le procès des RMistes ou de supprimer le RMI, contrairement à ce qui nous a été reproché, mais de mettre un terme à un processus d'exclusion qui démotive les jeunes face à l'apprentissage d'un métier et qui favorise la naissance, çà et là, de foyers de délinquance qui traduisent le mal de vivre de jeunes désœuvrés que l'on condamne à consommer sans produire et de ceux à qui on accorde une citoyenneté au rabais.

Le meilleur moyen de lutter contre la délinquance dans l'école, mais aussi autour de l'école, dans les foyers et dans les quartiers, c'est de remobiliser notre jeunesse autour d'un système de valeurs inébranlables. Il s'agit de « gagner son pain à la sueur de son front ».

M. Arthur Dohaine. Très bien !

M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis. Je ne connais pas de meilleur système de partenariat social !

Il appartient à vous, Gouvernement, et à nous, législateur, de passer des déclarations d'intention à un système législatif qui forge des solutions au contact de la réalité de telle sorte qu'elles résistent aux nombreux obstacles sociologiques et économiques auxquels nous ne manquerons pas d'être confrontés. Telle est la première vocation de ce projet de loi.

Mais ce qui est plus important, c'est que ce projet de loi vise à enrayer un processus d'explosion sociale préjudiciable à l'avenir institutionnel de nos départements.

M. Henry Jean-Baptiste. Très bien !

M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis. En effet, les adversaires - avoués ou non - de la départementalisation, dont les objectifs ont été sanctionnés par la décision du Conseil constitutionnel du 2 décembre 1982 qui a annulé le projet de loi instituant l'assemblée unique qui nous accordait un statut hors du droit commun, se sont réfugiés dans une logique dangereuse d'assimilation forcée. Ils ont volontairement mis en œuvre le moteur à explosion sociale à quatre temps.

Dans un premier temps, il est déclaré *urbi et orbi* que la seule voie vers l'égalité c'est l'assimilation - il faut « aligner » toutes les structures, toutes les lois, tous les règlements, tous les décrets des DOM sur ceux de la métropole. Dans un deuxième temps, cette mesure va entraîner un maximum d'incohérences et de contradictions. Dans un troisième temps, les frustrations qui naissent des rêves impossibles qu'on a fait miroiter à la population sont exacerbées - les gens se disent : si c'est cela l'égalité avec la métropole, ce n'est pas bien. Dans un quatrième temps, enfin, les éléments de la déstabilisation institutionnelle sont en place.

Votre rapporteur pour avis de la commission des finances désire ardemment que l'on abandonne cette logique et qu'on la remplace par une politique de promotion de l'emploi qui casse ce mécanisme infernal. Ainsi le projet de loi qui nous est soumis essaye de répondre à ce défi par deux ambitions.

Premièrement, il veut créer un nouveau modèle de société en proposant d'inverser le processus de cette explosion programmée en luttant contre l'exclusion.

Deuxièmement, il veut initier un modèle de développement propre à l'outre-mer qui respecte les spécificités, économiques, sociales, culturelles et géographiques de chaque département. Ce modèle propre à l'outre-mer est axé autour d'un idéal de dignité, de liberté et de responsabilité : la dignité, celle de ne plus être un exclu ; la liberté, celle d'avoir un emploi ; la responsabilité, celle qui résulte d'une solidarité partagée entre la métropole et l'outre-mer.

La mise en œuvre de cette politique est probablement plus facile à dire qu'à faire dans la mesure où, depuis quarante ans, bien des mauvaises habitudes ont été prises et où nous nous heurterons sur le terrain à de nombreux obstacles.

C'est dans cette optique que le projet de loi institue la TVA sociale. Cette mesure novatrice et révolutionnaire s'inscrit dans cette logique de partenariat entre le Gouvernement et les départements d'outre-mer.

La mise en place de cette mesure fait dire à certains que le Gouvernement va « larguer » les DOM, qu'il ne participe plus à la politique de solidarité nationale. Deux chiffres suffisent pour faire justice de ces affirmations gratuites et erronées : dans le contrat de XI^e plan qui va sceller le partenariat de l'Etat avec les régions, les départements et les communes d'outre-mer, les crédits seront en augmentation de 42 p. 100 ; dans le contrat entre les régions d'outre-mer et l'Europe, les fonds européens vont, grâce à l'action soutenue du Gouvernement ces dernières années, s'accroître de 70 p. 100 et seront doublés au bout de la cinquième année. Si c'est cela l'abandon, je connais beaucoup de régions de métropole qui aimeraient bien être ainsi abandonnées !

La TVA sociale va toucher les revenus des plus pauvres, nous dit-on. C'est également erroné, puisque la TVA sociale ne concernera pas les produits de première nécessité, c'est-à-dire qu'elle ne touchera ni le taux à 1,70 p. 100, ni le taux à 2,1 p. 100, mais seulement le taux à 7,5 p. 100 qui sera porté à 9,5 p. 100. Elle ne concernera donc ni les produits alimentaires, ni les médicaments, ni les produits de première nécessité.

Cette logique de partenariat, cette solidarité interne, conjuguée à la solidarité nationale, permettra de rétablir un équilibre fondamental entre production et consommation outre-mer.

La TVA diminuera la consommation, nous dit-on ; en valeur absolue, les DOM consomment moins qu'en métropole, ajoute-t-on - et c'est vrai. Mais, en valeur relative, le rapport consommation par habitant sur production par habitant est de 81 p. 100, alors qu'il est de 60 p. 100, en métropole. Là aussi, il faut procéder à un rééquilibrage. Or nous considérons que le présent projet permettra de parvenir à rééquilibrage entre nos droits et nos devoirs, entre consommation et production, entre solidarité locale et solidarité interne, entre la place que nous devons réellement occuper au sein de la nation et de l'Europe et celle que nous occupons effectivement aujourd'hui.

Une vraie citoyenneté, mes chers collègues, se bâtit par l'effort, par le travail et par la capacité à produire une part plus grande de la valeur ajoutée de la nation. Nous ne pouvons pas vivre la main tendue ; nous devons vivre en partenaires avec la nation et non en assistés ! Il s'agit de briser le cercle vicieux infernal « chômage - exclusion - assistance - consommation », pour entrer dans le cercle vertueux « travail - production - responsabilisation - consommation ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Tout le monde sait - il n'est pas nécessaire de sortir de Polytechnique pour le comprendre - qu'un producteur est un consommateur responsable, un citoyen qui préparer son avenir avec dignité, qui gère l'avenir de sa famille et de ses enfants en pleine responsabilité.

Telles sont les raisons pour lesquelles, monsieur le ministre, la commission des finances de l'Assemblée ne peut être que favorable à l'ensemble de la logique de ce projet. Toutefois, nous estimons que ce texte comporte une lacune importante. Vous aviez en effet annoncé qu'il porterait sur l'emploi et le logement outre-mer ; or le volet « logement » nous paraît bien réduit par rapport aux impératifs que nous constatons sur le terrain. Les chiffres montrent qu'aujourd'hui nous sommes à peine à la moitié du chemin : les crédits dont nous bénéficions ne nous permettront que de construire la moitié des logements nécessaires. Or, le logement, c'est comme le nouveau shampoing *Studio line*, qui, selon la publicité, offre « trois solutions en une » : en effet, avec un logement, vous donnez à une famille un lieu d'épanouissement social, vous créez un emploi et vous participez à la réussite scolaire des enfants, donc à l'intégration sociale de ces futurs citoyens.

M. Paul Chollet. Très bien !

M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis. C'est la raison pour laquelle nous estimons que toute économie faite dans le domaine du logement est un drame pour nos populations et constitue un mauvais investissement pour l'avenir !

M. Henry Jean-Baptiste. Très juste !

M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis. Nous proposerons donc, par un amendement, de rétablir la créance de proratisation de 1992.

Par ailleurs, nous souhaiterions préparer avec le ministre du logement, M. Hervé de Charette, et vous-même un texte portant sur le volet logement, qui viendra compléter cette loi qui, si elle est la grande étape vers un nouveau modèle de société, vers un nouveau modèle de développement propre à l'outre-mer, n'est pas la dernière étape.

Telles sont, mes chers collègues, les raisons objectives qui nous conduisent à vous demander d'adapter le présent projet de loi.

Récemment, l'abbé Pierre, qui observait les modalités de fonctionnement de la société réunionnaise, a déclaré, constatant que le travail au noir se généralisait et que le RMI était malheureusement une solution qui avait tendance à concerner de plus en plus de monde : « Prenez garde à ce que vos facilités ne vous conduisent pas dans un gouffre. » Eh bien, avec ce projet, c'est de ce gouffre que nous voulons sortir, de ce gouffre de l'exclusion, de ce gouffre qui n'accorde pas à notre jeunesse un avenir à la hauteur de ses ambitions, de ce gouffre qui ne fait pas des DOM des terres de production, de ce gouffre qui ne donne pas à nos industriels, à nos hôteliers, à nos agriculteurs et à nos artisans les moyens d'embaucher !

En ce sens, le présent texte est non seulement courageux, mais il est aussi opportun, adapté, et il prend en compte un besoin urgent.

Certes, un modèle de société ne se définit pas uniquement au regard de l'emploi et du logement. Mais qui a dit que ce texte était le dernier qui allait concerner l'outre-mer ? Nous examinerons la loi sur l'aménagement du territoire dans quelques jours, la loi de programmation sur l'école à l'automne et le Sénat va prochainement voter lors de l'examen de la loi « famille » un amendement garantissant les droits des familles en outre-mer, c'est dire que, en matière de politique familiale, de politique de l'emploi, de politique d'éducation et d'aménagement du territoire, nous sommes en train, volet législatif après volet législatif, de construire une société qui respecte l'homme, c'est-à-dire qui respecte sa liberté, sa responsabilité et sa dignité.

Voilà pourquoi la commission des finances est très favorable à cette loi de liberté, de dignité et de responsabilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe de Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Mes chers collègues, avant d'en venir à la suite de nos travaux, j'appelle votre attention sur le fait que nous avons un programme chargé : trois motions de procédure ont été déposées et vingt orateurs sont inscrits dans la discussion générale.

En conséquence, j'invite ceux qui prendront la parole à respecter le temps qui leur a été imparti, dans l'intérêt de tous.

Exception d'irrecevabilité

M. le président. J'ai reçu de M. Martin Malvy et des membres du groupe socialiste une exception d'irrecevabilité déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Camille Darsières.

M. Camille Darsières. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le texte soumis à notre assemblée est d'importance en ce qu'il se présente comme soucieux de prendre à bras-le-corps le problème que pose l'énorme taux de chômage aux Antilles - près de 40 p. 100 de la population active en Martinique - et de lever un certain nombre d'obstacles qui s'opposent au développement des départements d'outre-mer.

Ce texte ne peut donc laisser indifférent. De fait, il a retenu l'attention des élus locaux, auquel il a été soumis pour avis. Les assemblées locales ont, en profondeur, analysé les propositions avancées, aidées en cela par les chambres consulaires, toutes elles-mêmes en éveil. Pas un conseil économique et social, pas un conseil général, pas un conseil régional qui n'ait émis de très importantes réserves, quand ce n'est pas une très nette désapprobation. Et cela non plus ne peut laisser indifférent.

M. Ernest Moutoussamy. C'est vrai !

M. Camille Darsières. Ces désapprobations et ces réserves touchent au fond, d'où les vingt-cinq amendements, ou plus, déposés par des députés en commission. Mais elles touchent aussi à la forme, ce qui revêt souvent, en la matière, plus d'importance encore car cela traduit un malaise certain.

Monsieur le ministre, votre texte bouscule les règles du contrat liant institutionnellement à l'Etat central les régions d'outre-mer, voire les régions tout court.

Ainsi, vous continuez d'aligner des ressources budgétaires nouvelles en vue du développement des départements d'outre-mer, ce qu'ont toujours demandé les res-

ponsables locaux qui n'ont que trop vécu les énormes difficultés financières créées par le simple « peu » accompli au regard du « considérable » devant être fait. Mais vous vous appliquez à ce que les efforts requis soient à la charge comptable et mathématique des citoyens des régions et des départements ultra-marins, au point de poser la règle inédite de la compensation des dépenses par les recettes tirées des départements d'outre-mer.

L'article 7 de votre projet ne dispose-t-il pas que « chaque année, le Gouvernement transmet au Parlement un rapport indiquant les conditions dans lesquelles est assuré l'équilibre entre le coût pour le budget de l'Etat de la compensation aux organismes sociaux des exonérations prévues à l'article 3 et le produit des recettes créées aux articles 5 et 6 de la présente loi » ?

Je sais que vous développerez l'argument selon lequel la compensation se fera aux frais dominants de l'Etat parce que, pensez-vous, il y aura, au bout du compte, plus de dépenses que de recettes locales. Or nul n'en sait rien. Aucune des données du calcul n'est connue avec précision. Personne ne peut vraiment dire quel sera l'exact montant des exonérations de cotisations de l'article 3. Et vous savez bien, monsieur le ministre, que les syndicats de salariés et les socio-professionnels, qui souhaitent un élargissement du champ de ces exonérations, affirment aussi qu'ils ne croient pas en la dynamique des propositions contenues dans le texte qui nous est soumis, d'autant plus, font-ils observer, que ce qui est hypothétiquement donné d'une main est repris assurément de l'autre du fait de la hausse de deux points de la TVA. Au passage, je ferai observer à notre collègue Jean-Paul Virapoullé qu'il n'a pas dû lire l'article 6 du projet de loi, qui prévoit une augmentation du taux normal de cette taxe.

Pourquoi cette recherche de l'équilibre entre ce que nécessite le social outre-mer et ce que l'outre-mer peut payer pour son social ? Il est, en France métropolitaine, des régions économiquement, et donc socialement, défavorisées. Or il ne semble pas qu'il soit jamais venu à l'esprit du Gouvernement de les aider en proportion de leurs possibilités matérielles propres. Si vous aidez le Limousin et la Corse, c'est parce que vous avez la volonté politique d'harmoniser et de niveler par le haut le développement du tout.

A la limite, et pour dire vrai, ce que vous énoncez là est excellent. La mouvance politique en laquelle je milite n'a de cesse que les Martiniquais prennent, par tous les moyens, pédagogiquement conscience de former un peuple, ce peuple que, mathématiquement et comptablement, vous voulez inviter le Parlement à dire distinct. Seulement voilà, le distinguo inoculé furtivement dans un article de loi et non pas affirmé au grand jour, au terme d'une consultation populaire, est-il conforme à la Constitution ? Lorsqu'elle cesse d'être solidaire, la République est-elle encore indivisible ?

Vous recherchez donc à faire en sorte que nous payions au maximum. Soit ! Mais vous revendiquez que l'Etat régente tout : l'agence d'insertion, la politique du logement social, la formation professionnelle et l'utilisation des fonds d'investissement routier. Mais vous ne prenez garde, ce faisant, d'aller à l'encontre de la loi fondamentale.

Ainsi, si l'article 1^{er} du projet énonce, *in fine*, sans autre précision, que l'agence d'insertion reçoit la contribution de l'Etat au financement des actions d'insertion, vous prévoyez dans le même temps qu'elle reçoit la contribution du département : « dans des conditions prévues par décret ».

Non ! Si nous sommes dans un Etat de droit, un décret ne peut, passant outre à l'article 34 de la Constitution, réduire à néant la loi de décentralisation qui fait expressément du président du conseil général l'organe exécutif du département en spécifiant : « Il prépare et exécute les délibérations du conseil général. Il est l'ordonnateur des dépenses du département ». Votre projet ne fait donc rien de moins que violenter l'article 72 de la Constitution qui proclame la libre administration des collectivités territoriales par leurs élus.

Après le conseil général, c'est au tour du conseil régional. Votre projet de loi, à finalité sociale, vient subrepticement rognier sur une compétence de ce dernier qui, à deux reprises au moins, par les lois de décembre 1982 et d'août 1984, s'est vu confier la mission de l'aménagement du territoire.

En effet, votre article 8 prévoit d'étendre le régime d'exonération de cotisations de sécurité sociale à l'ensemble du territoire régional. C'est bien ! Mais, aussitôt après, vous prévoyez une exclusion : « sauf les communes de plus de trente mille habitants ». Vous dissuadez donc les investisseurs de s'installer dans ces communes.

Si l'on doutait d'une telle dérive, on devrait se rappeler que, devant la commission des affaires sociales, vous avez bel et bien revendiqué de faire en l'occurrence de l'aménagement du territoire puisque vous lui avez précisé que « le dispositif d'exonération au titre des deuxième et troisième salariés a été instauré pour contribuer à l'aménagement du territoire ».

Quid de l'article 72 de la Constitution, qui vous impose de respecter la mission, confiée par la loi à la région d'outre-mer, d'élaborer le schéma d'aménagement régional et de déterminer « la destination générale des différentes parties du territoire de la région... la localisation préférentielle des extensions urbaines, des activités industrielles, portuaires, artisanales » ?

Quand à l'article 23, relatif à la taxe sur les carburants, que des élus locaux vous avaient demandé de désaffecter dans une proportion supérieure aux actuels 10 p. 100 afin de permettre des actions d'investissement librement choisies par les assemblées locales, vous y avez vu une aubaine pour l'Etat. Au lieu de laisser aux élus le soin de réaffecter au vu des besoins qu'ils discerneraient sur place, vous réaffectez vous-même, d'ores et déjà, à partir de données connues de vous seul et vous énumérez le champ des possibilités des conseils régionaux, départementaux ou communaux : ou les routes, qui étaient déjà concernées, ou le traitement de déchets ménagers, ou l'adduction et le traitement d'eau potable, ou encore le transport d'eaux pluviales.

Vous mélangez tous les genres : les affaires du domaine des collectivités territoriales et les affaires du domaine de l'Etat ! Ce n'est plus un projet de loi pour favoriser l'emploi, c'est un projet de loi de finances redistribuant des taxes locales, y compris au profit de l'Etat !

M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis. Quelle mauvaise foi !

M. Cumille Darsières. Dans ce contexte, si votre projet était voté, qu'advierait-il de la décentralisation et de la règle constitutionnelle qui veut, je le rappelle, que les collectivités territoriales s'administrent librement par des conseils élus ?

Après vous en être pris aux élus du suffrage universel, vous mettez à mal la solidarité des travailleurs dans l'entreprise.

L'article 2 dispose que « les salariés bénéficiaires d'un contrat d'accès à l'emploi ne sont pas pris en compte, pendant une durée de deux ans, dans le calcul de l'effectif du personnel des entreprises dont ils relèvent pour l'application des dispositions législatives et réglementaires qui se réfèrent à une condition d'effectif minimum de salariés ».

Ainsi, des chômeurs, qui ont un droit constitutionnel inaliénable au travail, mais qui, jusque-là, étaient laissés pour compte parce que l'Etat, responsable de la politique de l'emploi, n'avait pas créé autant d'activités économiques qu'il était nécessaire à l'emploi de nouveaux jeunes bras, ont enfin la possibilité d'être embauchés ! Mais, une fois dans l'entreprise, on leur dit qu'ils ne doivent pas croire qu'ils sont des travailleurs à part entière et que si, du fait de leur recrutement, l'atelier a droit à des délégués du personnel et à un comité d'entreprise, il n'en sera rien en fait parce qu'ils ne comptent pas. Leur première expérience dans le monde du travail se fait donc sous le signe de l'exclusion.

De même, au lieu de pousser les patrons d'outre-mer au dialogue social, ce qui ne pourrait qu'inciter à la production, donc au développement, vous courez le risque de créer des foyers fractionnels par une disposition que condamne le huitième alinéa du préambule de la Constitution, dont le Conseil constitutionnel, il y a près de vingt ans, a expressément reconnu la valeur constitutionnelle : « Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises. »

En somme, au prix de créations d'emplois qui sont à démontrer, le projet s'attaque à des acquis institutionnels et sociaux essentiels.

Or s'agissant de départements en aussi « mal-développement », dont l'économie sucrière tricentenaire a disparu et qui ne connaissent aucune reconversion planifiée, il est évident que la crédibilité de la relance ne sera assurée que si les élus, au lieu d'être frileusement associés, sont les concepteurs, les décideurs et les exécutants. Bref, il faudrait que la décentralisation - moyen démocratique de gestion - qui a été heureusement léguée par le pouvoir socialiste, soit respectée, voire approfondie.

L'espoir qui motive, qui exalte, qui dynamise ne pourrait naître que dans la mesure où les travailleurs et la jeunesse éprouveraient le sentiment que la cause profonde du mal est résolument appréhendée. Or tel n'est pas le cas. Cette cause, c'est la survie du pacte colonial qui a les traits du lobby de l'importation s'opposant sourdement à la société de production, avec mille complicités actives venant des autorités déconcentrées comme de sphères parisiennes travaillées par des groupes métropolitains de pression économique pour qui les peuples d'outre-mer ne seront jamais que des consommateurs captifs.

Le groupe socialiste et apparentés votera l'exception d'irrecevabilité pour toutes les raisons que je viens d'énoncer, et comme une chance de permettre l'examen en profondeur des amendements que nous avons proposés en commission mais qui, à deux ou trois exceptions près, n'ont pas eu l'avantage de recevoir votre accord, monsieur le ministre. Ils ont été rejetés alors qu'ils tendaient au respect de la décentralisation et à la cassure d'avec le pacte colonial. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Lucette Michaux-Chevry, ministre délégué à l'action humanitaire et aux droits de l'homme. Vous voulez la faillite de la Martinique ?

M. le président. La parole est à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Le groupe socialiste a pris la responsabilité de présenter une exception d'irrecevabilité, ce qui revient à prétendre, en clair, qu'il n'est pas nécessaire de débattre, et je m'en étonne.

Estime-t-il que la situation dans les départements d'outre-mer est bonne pour faire ainsi valoir qu'il n'y a pas lieu à délibérer ?

Considère-t-il que le taux de chômage et la situation de non-insertion permettent de faire du juridisme ?

Monsieur Darsières, je connais votre talent, que j'ai encore pu apprécier aujourd'hui. Mais lorsque plus d'un jeune sur deux dans ces départements ne trouve pas d'emploi, doit-on se demander si le petit pré carré de tel ou tel responsable de collectivité est remis en cause de quelques millièmes de millimètres ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Monsieur le député, nous sommes tous dans le même bateau !

Mme Louise Moreau. C'est vrai !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Ensemble, demandons-nous plutôt comment, dans dix ou vingt ans, nous jugeront ceux qui ont aujourd'hui quinze ans ! Nous jugeront-ils sur nos diverses approches de telle ou telle règle liée à la décentralisation ou sur notre capacité à avoir maintenu une nation française incluant les départements d'outre-mer, c'est-à-dire une nation suffisamment solidaire et dynamique pour donner des emplois à tous ses enfants ? Or c'est cela qui m'importe et c'est pourquoi, monsieur le député, j'ai voulu vous répondre immédiatement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Léon Bertrand, pour une explication de vote au nom du groupe du RPR.

M. Léon Bertrand. Sur l'exception d'irrecevabilité soutenue par M. Darsières, je ne ferai que confirmer ce que vous venez de dire, monsieur le ministre.

Il me semble que notre collègue ne croit pas tellement à cette exception puisqu'il a prévu, si j'ai bien compris, de défendre avec son groupe des amendements au projet de loi. Il estime donc que le texte est recevable.

M. Camille Darsières. C'est un peu facile !

M. Léon Bertrand. M. Darsières a relevé, d'une part, le souci du Gouvernement de chercher par tous les moyens des solutions pour favoriser le développement des départements d'outre-mer et rappelé que les collectivités, les élus et les socio-professionnels des départements des Antilles ont émis des avis soit réservés, soit négatifs. Mais il a aussi, d'autre part, formé le vœu que ces départements soient, au nom de la Constitution, traités comme ceux du Limousin ou de la Corse. Je dois avouer que je ne comprends pas cette double démarche et j'aimerais qu'il nous donne quelques explications supplémentaires.

M. Darsières a fait par ailleurs référence à deux articles de la constitution, les articles 72 et 73, quand il a soutenu que l'administration des collectivités était mise à mal et que l'on revenait sur les principes de la décentralisation.

Me fondant sur les mêmes articles, je soutiendrai au contraire que le Gouvernement saisit l'occasion d'adapter à nos collectivités, compte tenu de leur spécificité, cer-

taines dispositions concernant notamment le travail. Ce faisant, il veut permettre à nos départements de sortir de l'ornière où ils se trouvent.

Il a notamment évoqué la création du conseil départemental d'insertion. Dois-je donc lui rappeler qu'il est prévu que cette institution sera coprésidée par le préfet et le président du conseil général et que la nomination du directeur reste, bien entendu, subordonnée à l'avis du président du conseil général ? Bref, il n'y a pas de s'inquiéter quant à la libre administration du conseil général.

Bien entendu, M. Darsières n'a pas manqué non plus d'évoquer le fonds d'investissements routier, le FIR, qui viendrait selon lui empiéter sur les compétences du conseil général. Dois-je lui rappeler qu'on se contente d'ouvrir une possibilité et qu'il appartiendra au conseil régional de décider s'il souhaite affecter des fonds à telle ou telle action ? En tout état de cause, et cela apparaît clairement dans le texte, cette disposition ne permettra en aucun cas au Gouvernement de se dessaisir de ses compétences en la matière.

Voilà les raisons pour lesquelles je demande à l'Assemblée de repousser l'exception d'irrecevabilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Au nom du groupe de l'UDF, la parole est à M. Jean-Paul Virapoullé.

M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis. L'argument était si fallacieux et les arguties de procédure si inadéquates que ces cinq minutes d'explication de vote me suffiront pour expliquer à mes collègues qu'on ne sortira pas les DOM de la situation dans laquelle ils se trouvent en poursuivant une guerre de tranchées gauche-droite sur le dos des populations que nous sommes censées représenter ici. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Deux mots d'histoire, monsieur Darsières. En 1986, j'ai soutenu avec quelques-uns de mes collègues, la loi d'orientation que présentaient le Premier ministre et le ministre des DOM-TOM d'alors, Jacques Chirac et Bernard Pons. Mais qu'avions-nous fait là ? Au dire de certains, nous soutenions ainsi une loi d'apartheid, une loi de régression sociale, une loi qui allait sortir les DOM de l'ensemble national. En 1988, la gauche revint au pouvoir. Abrogea-t-elle cette loi ? Pas du tout ! La modifia-t-elle ? Pas du tout ! Elle se borna à l'appliquer telle qu'elle avait été votée !

M. Gérard Grignon. C'est vrai !

M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis. Je vous rappelle cela, monsieur Darsières car je sais que, comme nous, vous êtes très attachés à l'avenir des départements d'outre-mer.

Croyez-vous vraiment que nous allons attirer des investisseurs, redonner confiance à notre jeunesse, stabiliser nos institutions, et ôter aux banquiers l'alibi - ô combien fallacieux d'ailleurs ! - du risque économique pour augmenter leurs taux d'intérêt si, lorsqu'on nous propose dans un esprit consensuel de mettre en œuvre un schéma de développement avec des idées directrices fortes, nous faisons accroire grâce à un tapage médiatique que les collectivités locales ont perdu leurs droits et qu'on a touché à la Constitution ?

Sachez, cher collègue, qu'en matière de Constitution nous n'avons de leçon à recevoir de personne.

M. Camille Darsières. Et moi, pas plus que vous !

M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis. C'est la gauche qui a touché à la Constitution en 1981. Et c'est la droite qui a fait sanctionner cette attitude irresponsable !

En tout état de cause, nos collègues socialistes peuvent bien raconter tout ce qu'ils veulent, moi je m'en tiendrai aux propos du président socialiste du Conseil général de la Réunion qui figurent dans le journal *Le Réunionnais* du 25 mai 1994 que je vous mets devant les yeux. Chacun peut lire le titre de l'article car les caractères sont assez gros – et si je présente un faux, il faudra évidemment me traduire devant les tribunaux ! Christophe Payet déclare donc : « Ce serait dommage d'empêcher l'avant-projet de loi Perben de passer. »

Eh bien moi, monsieur le ministre, je fais mien le souhait du président socialiste du conseil général de la Réunion. J'appelle donc mes collègues à rejeter l'exception d'irrecevabilité et à faire passer la loi Perben pour la jeunesse, les travailleurs et l'économie des DOM ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur, au titre de la commission.

M. Raymond-Max Aubert, rapporteur. Après ces différentes interventions, peu reste à dire. Je me bornerai à faire observer que je trouve particulièrement spécieux l'argument de M. Darsières selon lequel ce projet porterait atteinte à la décentralisation. En quoi faire en sorte que l'Etat, la région et le département puissent conjuguer ensemble leurs efforts, et dans le respect de leur compétences mutuelles, pour s'attaquer aux maux très graves de l'outre-mer – chômage et réinsertion des personnes en difficulté, notamment – peut-il apparaître comme une atteinte à la décentralisation ?

Non, monsieur Darsières, la décentralisation ne signifie pas l'ignorance mutuelle de l'Etat, de la région et du département ! Leur collaboration est, au contraire, la marque d'une volonté politique. Vraiment, vous prendriez une très grave responsabilité devant vos compatriotes d'outre-mer en refusant de participer à une collaboration nécessaire et que nous espérons tous efficace.

D'une manière générale, l'interprétation systématiquement négative que vous faites des mesures qui vous sont proposées et dont on ne peut malgré tout – c'est une question de bon sens – pas attendre que des effets positifs ne laisse de me surprendre. Nous jugerons des résultats dans les années à venir mais, au regard de la situation en outre-mer, comment peut-on aujourd'hui refuser d'entrer dans la réflexion collective ? Sur le plan politique, c'est vraiment une grave responsabilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Je vais donc mettre aux voix...

M. Camille Darsières. Monsieur le président, comme j'ai été pris à partie à plusieurs reprises, je souhaite répondre.

M. le président. Je suis désolé monsieur Darsières, mais si le règlement autorise les explications de vote,...

M. Camille Darsières. C'est inconcevable ! Pour ma part, de cet hémicycle, je voudrais garder le sentiment que je dois en garder...

M. le président. Le règlement a été adopté démocratiquement par l'Assemblée et il ne prévoit pas de débat sur l'exception d'irrecevabilité.

M. Camille Darsières. Je ne peux pas concevoir que M. le ministre me réponde, à moi, directement, alors qu'il s'agit d'une exception d'irrecevabilité déposée par le groupe socialiste.

M. le président. Le ministre a le droit de vous répondre.

Je vous propose, monsieur Darsières, de prendre la parole pour une explication de vote au nom de votre groupe.

M. Camille Darsières. C'est ce que je demande !

M. le président. Alors il fallait me le demander à ce titre.

M. Camille Darsières. Vous m'avez interrompu d'emblée !

M. le président. Par une interprétation indulgente du règlement, je vous donne la parole cinq minutes pour présenter une explication de vote au nom du groupe socialiste.

M. Camille Darsières. J'ai pris peur quand vous m'avez interrompu – si tant est que je puisse avoir peur. (*Soupires.*)

Je ne puis concevoir, disais-je, que mon collègue M. Bertrand me prenne ici à partie directement et nommément. Et je ne puis davantage concevoir que M. Virapoullé, d'ordinaire si courtois, s'oublie à dire que mes arguments sont fallacieux.

En somme, je veux dire que l'on a libéralement truqué l'intervention que j'ai faite ! Car c'est truquer mon intervention que d'affirmer que nous considérons qu'il ne faut pas intervenir. J'ai soutenu qu'il s'agissait précisément d'un texte important qu'il convenait d'examiner dans le détail, article par article.

Je mets au défi tant M. Bertrand que M. le ministre lui-même, qui était en commission des affaires sociales, ou M. Virapoullé d'affirmer que nous n'avons pas présenté d'amendements. Mais nos amendements, qui touchaient au partage des compétences tel que la Constitution le définit, ayant été refusés, il ne nous restait plus qu'une chose à faire : soutenir l'argumentation que j'ai présentée.

M. Louis Le Penec. Très bien !

M. Camille Darsières. Tous trois savent pertinemment que le texte lui-même recueille notre adhésion dans son ensemble mais que nous n'acceptons pas que, par un biais et par un chantage tout aussi inacceptable, viendrait-il de M. Virapoullé, un texte vienne subrepticement, furtivement – de *furtus* : voleur –, retirer au conseil général, au conseil régional et au Conseil économique et social leurs prérogatives. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé cette motion de procédure.

Nous allons nous battre, article par article, pour tenter de faire accepter nos amendements. Mais, messieurs, je vous en supplie, restons corrects les uns à l'égard des autres. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Ernest Moutoussamy. Très bien !

M. le président. Personne ne demandé plus la parole ?...

Je mets aux voix l'exception d'irrecevabilité.
(*L'exception d'irrecevabilité n'est pas adoptée.*)

Question préalable

M. le président. J'ai reçu de M. Alain Bocquet et des membres du groupe communiste une question préalable déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Ernest Moutoussamy.

M. Ernest Moutoussamy. Monsieur le président, monsieur le ministre, madame le ministre délégué, mes chers collègues, depuis plus de trente ans, le chômage ne cesse d'augmenter dans nos régions. De 13,3 p. 100 en 1967, il est passé à 20 p. 100 en 1974 et atteint environ 30 p. 100 aujourd'hui, ce qui rend caducs tous les discours. Avec ces chiffres qui blessent et qui saignent, tel un redoutable cancer, il n'épargne plus personne.

L'outre-mer n'en peut plus. Il souffre, il gémit. Sa jeunesse a peur du lendemain et vit dans l'angoisse. Elle sent sa dignité lui échapper. Elle attend un souffle d'espoir et refuse de se laisser condamner à n'avoir que la déchéance et l'incertitude comme horizon. Prostrée, diminuée, errante, elle cherche une bouée de sauvetage.

Principal responsable de tous les autres maux, le chômage est la cause essentielle du plus grand désespoir de notre temps. C'est particulièrement un cauchemar pour la jeunesse. Plans spécifiques, dispositifs exceptionnels, mesures d'exonérations de charges, expatriation vers la métropole, n'ont pas enravé l'évolution du fléau qui, inexorablement, frappe et plonge dans le désarroi.

Quand l'avenir s'écrit en termes de chances pour une poignée, et d'échec, de délinquance, de découragement, de fracture et d'exclusion pour la majorité, on ne peut pas se soumettre à une quelconque fatalité ou à une méchante punition divine. Mais, tout en déclarant l'état d'urgence pour tenter de sauver l'avenir de l'homme de l'outre-mer, on doit appréhender le drame avec la plus grande humilité par respect pour ceux qui en sont les principales victimes.

En abordant la discussion de ce projet de loi, je ne peux pas manquer de souligner que vous avez au moins, monsieur le ministre, le mérite de donner à la représentation nationale l'occasion de s'imprégner de la situation épouvantable que connaissent nos chômeurs. Même si je vais rejeter votre texte, je ne veux nullement laisser croire que des solutions miracles existent, ou que vous êtes animé de mauvaise volonté à l'égard de ceux qui sont rongés par le fléau. C'est au système ultralibéral, à sa doctrine que j'entends m'attaquer, sans prétention aucune, avec la simple détermination de contribuer à soulager ceux qui en souffrent.

Tel est notre état d'esprit.

Monsieur le ministre, ce texte tendant à favoriser l'emploi, l'insertion et les activités économiques, comme un roulement de tambour, interpelle notre conscience et nous place devant nos responsabilités.

Comment profiter de sa maturité? Comment fonder une famille? Comment avoir des enfants? Comment s'épanouir? Quelle image les enfants peuvent-ils avoir de parents qui ne travaillent pas? Comment assurer le développement et combattre l'esprit d'assistance? Pourquoi poursuivre des études? A quoi servent les diplômes? Pourquoi continuer à voter? Peut-on savoir ce que peut ressentir un père, une mère, un jeune qui perd son emploi et se retrouve sans ressources, dans un département où le coût de la vie est de 30 à 40 p. 100 plus élevé qu'en France métropolitaine, où, sur les vingt-quatre allocations existantes, seule la moitié est appliquée dans les mêmes conditions qu'en France, où la durée du

chômage prend une allure d'éternité? Monsieur le ministre, nous sommes en présence d'une interrogation, collective, insurrectionnelle.

Le seuil de l'intolérable est largement franchi. Il serait dangereux de semer encore des illusions.

Dès l'instant où la productivité est devenue la négation de l'emploi, où la mondialisation de la production et des échanges fait reculer l'offre d'emploi, si l'on veut sauver l'emploi, il faut se situer dans une autre logique, il faut opérer une révolution culturelle qui impose une autre organisation de la société, mettant hors la loi l'exclusion. On ne peut pas en effet laisser le progrès, le modernisme, chasser l'homme du travail et nous appauvrir de plus en plus en emplois et en dignité sans réagir.

Souvenons-nous que le chômage structurel qui sévit dans nos départements fait échec à ce droit fondamental qu'est le droit au travail et substitue à l'Etat de droit l'Etat du sauve-qui-peut où le non-travail se fait plus important que le travail et détermine les règles de fonctionnement de notre société, alors que le citoyen devient de plus en plus un sous-homme, de plus en plus irresponsable.

Que faire pour « déchoquer » le chômage?

D'abord, rationaliser, et nous y insistons, le fonctionnement des institutions par la mise en place d'une assemblée unique chargée d'élaborer un projet de société. Monsieur le ministre, il ne s'agit pas d'ouvrir un faux débat et d'opposer la question politique à la question du développement. Il s'agit de mettre fin, dans l'intérêt supérieur du bien public, à une période néfaste d'errements et de retrouver le chemin de l'efficacité dans la gestion de nos affaires. Il s'agit d'éviter de profiter du caractère dramatique de la situation pour s'enrichir et accentuer l'exploitation. Il s'agit d'épuiser le champ du possible pour briser le processus d'exclusion.

Ensuite, le phénomène social qu'est le travail doit être débarrassé de toutes ses charges négatives afin de ne pas être essentiellement synonyme d'exploitation et de ne pas rappeler les heures sombres du passé. La transparence de la gestion, la sincérité des relations entre les partenaires sociaux, la garantie de l'emploi, le maintien du pouvoir d'achat peuvent favoriser des rapports non conflictuels faisant de l'entreprise un lieu d'épanouissement et d'enrichissement mutuel.

Face à l'échec historique contre le chômage, il faut inventer, imaginer un dispositif original en investissant dans l'intelligence, dans les talents et la force de conviction de notre jeunesse. Il faut dépasser les recettes traditionnelles, choisir la voie de la révolution culturelle avec la ferme volonté politique de faire revivre l'espoir.

Enfin, ici comme là-bas, aucune gymnastique intellectuelle ne peut conduire à penser que la lutte contre le chômage et pour l'emploi puisse se concevoir sans un plan global de développement durable s'attaquant aux racines du mal et susceptible de motiver tous les acteurs de la vie économique, notamment les exploitants agricoles, les jeunes agriculteurs, les marins pêcheurs, les éleveurs, les artisans de la production, les chercheurs, les formateurs, les investisseurs.

A partir de ces trois catégories de principe, l'analyse du texte proposé débouche sur la déception. Examinons en effet objectivement, sans polémique inutile, les deux aspects fondamentaux du dispositif.

D'abord, l'incitation à l'emploi par l'abaissement du coût du travail dans les principaux secteurs productifs. Précisons d'emblée que si nous entendons refuser toute approche fondée sur l'assistant et particulièrement toute

politique qui voudrait que nos sociétés puissent vivre sans le travail, nous revendiquons lucidement la solidarité nationale à laquelle nous avons droit.

S'agissant du traitement économique, essentiellement traité dans l'article 3 du projet, des économistes compétents ont démontré que la réduction du coût du travail n'entraînait pas nécessairement des créations d'emploi. M. le président Charles Millon déclarait ici même, au mois de septembre 1993 : « Une baisse sensible du coût du travail amènera sur une courte période une augmentation du nombre d'emplois, mais elle ne pourrait qu'accentuer par son effet sur la demande une récession. » Il ajoutait : « Le problème de l'emploi ne peut se réduire à une discussion sur les coûts. »

Quand on sait que le coût du travail dans les DOM est nettement inférieur à celui qui prévaut en France et que c'est avec la France que se fait l'essentiel de nos échanges, l'on comprend notre perplexité face au dispositif proposé dans le texte en matière de création d'emplois.

En vérité, ce sont les profits et le fret, - intermédiaires totalement opaques - qui augmentent considérablement le coût de la marchandise vendue en Europe. C'est à ces deux niveaux qu'il convenait d'agir, surtout sur le coût des transports, car le principe de la continuité territoriale devrait amener l'Etat à assumer ses responsabilités en subventionnant le fret. Or le texte est muet sur ce problème.

Certes, le coût du travail est plus élevé chez nous que dans les pays environnants. Mais que vend-on à ces pays, madame le ministre délégué à l'action humanitaire ? Rien ! Existe-t-il quelques possibilités qui pourraient avoir une incidence sur la relance de notre économie ? Peut-être, à condition, d'une part, de mettre en place une véritable politique de coopération régionale qui admette la coopération institutionnelle et négocie l'existence des *negativ list* et, d'autre part, de ne pas oublier que les Etats ACP subventionnent leurs productions jusqu'à 65 p. 100. Monsieur le ministre, avez-vous l'intention d'aller dans cette direction ?

Quels résultats ce texte pourrait-il permettre d'obtenir dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et du tourisme, tous importants pour notre économie ? Pour ce qui est de l'agriculture, rappelons que le taux de couverture des exportations par les importations n'a cessé de chuter. Malgré la loi Pons et toutes les recettes antérieures, l'autosuffisance de la Guadeloupe est tombée de 14,3 p. 100 en 1982 à 8,9 p. 100 en 1992. Le paysage économique est devenu squelettique. Les fruits et agrumes ne couvrent que 44 p. 100 de nos besoins, le maraîchage 50 p. 100, les ovins 12 p. 100, la volaille 6 p. 100, la pêche 60 p. 100.

Que peut l'article 3, qui veut inciter à l'emploi et au développement par l'abaissement du coût du travail dans ce secteur productif capital exposé à la concurrence ? Entendons-nous bien. Qu'il soit décidé de faire un cadeau aux patrons pour chaque salarié employé, cela ne me dérange pas du tout, et je comprends ce qui motive ce choix. Néanmoins, prétendre que le dispositif de partage du cadeau va entraîner l'augmentation de la production et des créations d'emplois, c'est semer, une fois encore, des illusions. Et je vais vous le prouver !

Notre agriculture repose sur 16 000 exploitants agricoles qui font vivre la culture de la canne à sucre, le maraîchage, l'élevage et diverses autres productions agricoles. Cette catégorie d'agriculteurs ne bénéficiera pas du texte car elle n'emploie pas de salariés. Ainsi, sur la lisière des champs, sont laissés des centaines de jeunes qui voudraient se lancer dans la profession et sortir du chômage.

Les agriculteurs - c'est le problème qu'il faudrait résoudre - sont paralysés par le montant élevé des cotisations à l'AMEXA, par le poids des charges foncières, par le coût élevé des intrants et de l'eau agricole, par l'insuffisance de la dotation jeunes agriculteurs, par les difficultés d'obtenir des prêts bancaires, même avec des taux anormalement élevés, par la position forte des grandes surfaces qui fixent d'autorité - c'est du jamais vu ! - les prix des produits agricoles, par le poids des dettes pour les jeunes installés en application de la réforme foncière, par le coût exorbitant du fret.

Si l'on voulait faire revenir à la terre les jeunes, qui prendraient volontiers la relève des exploitants agricoles incités à partir à la retraite à l'âge de cinquante-cinq ans, c'est sur ces paramètres qu'il aurait fallu agir. Or le projet de loi passe à côté de ces problèmes fondamentaux. Certes, il intéresse les planteurs de bananes, mais franchement, monsieur le ministre, madame le ministre, connaissant les caractéristiques de la main-d'œuvre et de son mode d'utilisation - je veux bien ne pas en dire davantage sur ce sujet -, je doute vraiment que des employeurs puissent chercher à bénéficier de votre texte avec la volonté de créer des emplois. Si je n'ajoute rien sur les péripéties du marché de la banane dans la Communauté européenne, je souhaiterais au moins que nos agriculteurs et leurs conjoints bénéficient de la législation sociale appliquée en France.

Leur situation est quelque peu choquante et insupportable. Voilà des travailleurs, des consommateurs qui vont subir le prélèvement de TVA pour payer une certaine politique sociale menée en faveur d'autres personnes, alors qu'eux-mêmes ne bénéficient pas du minimum d'action sociale ni pour leurs enfants, ni pour leur habitat, ni pour leur conjoint, ni pour eux-mêmes, sous prétexte de considérations budgétaires. C'est le monde à l'envers. Or le texte ne touche pas à ces problèmes.

Quant à la pêche, autre activité importante dans notre économie, elle est caractérisée par la cohabitation, d'une part, d'environ 1 500 artisans pêcheurs inscrits maritimes, patrons de leur canot, sans aucun salarié, et, d'autre part, de quelques professionnels pratiquant la pêche hauturière. Puisque l'on importe de 7 000 à 9 000 tonnes de produits de la mer, ce secteur constitue sans conteste un important gisement d'emplois. Là non plus votre texte ne prévoit rien d'efficace en faveur de cette activité, parce qu'il ignore les principes de son fonctionnement.

En effet, un patron de canot, chez nous, peut faire travailler un ou deux autres marins pêcheurs en les rémunérant non pas par des salaires, mais sur la base de leurs prises respectives, c'est-à-dire en fonction du nombre de leurs casiers de pêche.

Autrement dit, l'on pourrait avoir immédiatement de 1 500 à 3 000 marins pêcheurs mais à deux conditions - au moins - d'ailleurs essentielles : premièrement, que le jeune marin pêcheur puisse bénéficier d'une dotation de départ comme le jeune agriculteur ; vous ne lui faites pas ce cadeau ! Deuxièmement, qu'il soit exonéré pendant un temps des rôles et des cotisations qui sont très élevées à l'ENIM. Là non plus, pas de cadeau !

Aussi ces jeunes qui voudraient éviter d'être noyés dans le chômage, qui pourraient vivre effectivement de la mer, verront-ils passer au large, tel un mirage, votre projet de loi. C'est dommage pour l'emploi ! A la limite, cela est un moindre mal par rapport au danger que recèle l'article 3 pour la pêche chez nous et sur lequel je tiens à appeler l'attention de mes collègues de l'Outre-mer. En effet, savez-vous ce qui arrivera, monsieur le ministre ? Comme pour la défiscalisation, des investisseurs, pro-

bablement de la Communauté européenne, vont s'installer outre-mer, industrialiser la pêche, embarquer des matelots salariés pour bénéficier du dispositif, et couler, mais vraiment couler à pic, cette profession qui fait vivre de façon originale et écologique bon nombre de pères de famille. Le bilan final montrera que, loin d'avoir créé des emplois, on aura sacrifié une activité appartenant à notre patrimoine et contribuant à la stabilité de la société. Après avoir chassé l'homme des bureaux, des usines, des champs, on le chassera aussi de la mer.

Pour ce qui est enfin de l'hôtellerie, la défiscalisation a favorisé beaucoup plus la spéculation que la création d'emplois. Ainsi, en 1992, 298 millions de francs ont été défiscalisés pour 115 bateaux, mais pour combien d'emplois ? Dans ma commune de Saint-François, des centaines de millions de francs ont été défiscalisés pour quelques emplois précaires.

Dans ce contexte, je ne peux m'empêcher de vous rappeler qu'un président de groupement d'entreprises, un chef d'entreprise, vous a écrit pour vous préciser « que les mesures doivent être mises en œuvre de façon judicieuse, pour qu'elles n'entraînent ni effet pervers ni accroissement des déséquilibres. L'aide envisagée, ajoute-t-il, doit s'appliquer strictement à la survie et au développement des entreprises et de l'emploi et non à l'enrichissement personnel de certains entrepreneurs ».

Cette lettre pose le problème de fond que nous avons à résoudre, d'autant que ce même président souligne que « dans la quasi-totalité des cas les comportements dans les diverses branches l'obligation de donner une priorité à l'emploi est suffisamment peu présente aux esprits pour que cette disposition ait l'effet escompté ; le comportement général étant plutôt de réduire au maximum par tous les moyens le nombre d'emplois ». Ce n'est pas moi qui le dis, mais un président de groupement d'entreprises, un chef d'entreprise ! Quel aveu, et qui donne le frisson !

Mais le plus grave, monsieur le ministre, tient au fait que la majorité des hôteliers refuse de reverser aux communes le montant de la taxe de séjour acquittée par les clients. Il s'agit d'un véritable détournement de fonds ! Ils doivent ainsi à la commune de Saint-François plusieurs millions de francs. Peut-on exonérer de charges de telles entreprises ? Où est donc la morale ? Lorsque l'on compare cela à la situation de nombre de petits gens, de pauvres, de chômeurs qui sont poursuivis et salis, on ne peut pas avoir la conscience tranquille.

Compte tenu de cette analyse, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'espère que vous accepterez les sous-amendements que j'ai déposés à un amendement de la commission à l'article 3, pour éviter les abus et les dérives évoqués et pour instaurer les garanties qui s'imposent dans la gestion des deniers publics.

En tout cas, pour prendre un autre exemple, je ne vois pas comment on pourra faire accepter par les organisations syndicales et les salariés le fait qu'une entreprise dont la masse salariale par rapport au chiffre d'affaires est en deçà des normes établies puisse encore bénéficier de l'exonération, sans embaucher un minimum de demandeurs d'emplois. Ce serait encourager le banditisme social.

En plus de cette analyse, il faut savoir que l'import où le profit est plus facile écrase la production locale et que toutes les formules ont échoué devant le mur des lobbies de l'importation. Au pied de cet échafaud, l'on a même tenté de nourrir la production locale de nationalisme, de patriotisme, non seulement pour sauvegarder l'identité, les goûts et les mœurs, mais aussi pour engendrer un

développement endogène. L'on a échoué. Le dumping, la fascination de la consommation imposée ont condamné à l'échec toutes les initiatives.

Ce texte ouvert aux importateurs - puisque vous avez répondu positivement à la question que je vous avais posée à ce sujet en commission - risque de renforcer le cadre infernal de la consommation qui consume, et de détruire définitivement les entreprises qui s'acharnent à produire et à développer.

Pour conclure sur cette première partie, je dois souligner que, même si dans l'industrie ces mesures permettront, grâce à la générosité de certains patrons, de créer quelques emplois, elles ne peuvent nullement empêcher que continue à se développer une économie faite à la fois d'assistance, de subsistance et d'importations massives. Elles sont éloignées de l'économie de production et aux antipodes d'un développement endogène.

Le deuxième volet du texte, relatif au développement de l'insertion sociale et professionnelle par l'activité, n'est pas plus rassurant. Il est vrai qu'il comporte quelques dispositions non négligeables, mais celles-ci souffrent d'insuffisance de garanties et sont placées sous le signe de la précarité.

Si nous sommes tout à fait d'accord avec vous pour constater que cela vaut mieux que rien, nous affirmons tout de suite que, depuis 1946, nous nous sommes trop souvent contentés de rien, ce rien qui nous conduit aujourd'hui au seuil de la catastrophe.

Si nous sommes citoyens de la République, nous avons droit à toute la République. Le gouvernement de la France, quel qu'il soit, doit assumer la diversité géographique, culturelle et humaine de la République. Il est malsain de faire croire au peuple français que l'outre-mer coûte cher à la France et, en même temps, de poursuivre devant la Cour de sûreté de l'Etat, comme ce fut le cas jadis, ceux qui ont voulu s'en séparer.

Si cette République n'est plus en mesure de s'assumer, il faut la changer, mais il ne faut surtout pas tenter de la gérer avec des lois discriminatoires (*Exclamations sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) qui salissent l'idéal inscrit dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ainsi que dans la Constitution et son préambule. Vous ne pouvez pas sous-gérer l'espace que vous avez créé et que vous revendiquez. Quand le Gouvernement tient des comptes d'apothicaire à notre égard, il se discrédite, quel qu'il soit, aux yeux des peuples du tiers monde et il jette le doute sur la sincérité de la politique de coopération de la France.

Après les collectivités locales qui ont été poussées à augmenter leur droit additionnel à l'octroi de mer, à instaurer une taxe sur les passagers, ce sont encore les consommateurs qui doivent s'engager dans la lutte pour l'emploi. Pourtant, ce secteur demeure, jusqu'à nouvel ordre, de la compétence de l'Etat.

Le nombre élevé de bénéficiaires du RMI, l'importance en volume des CES, le faible nombre de chômeurs indemnisés, la durée épuisante des demandes d'emploi qui ouvrent des coupures vivantes dans la cohésion sociale déjà si fragile méritent que l'on prête attention à tous les mécanismes capables de démolir le chômage et d'apporter un plus à ses victimes. Cependant, l'expérience des missions locales d'insertion démontre que l'insertion professionnelle ne peut pas réussir sans une politique sociale globale, associant tous les acteurs de la vie du citoyen, c'est-à-dire l'éducation, la santé, les sports, les loisirs, le logement, dans le cadre d'un nouvel aménagement du territoire. Les pays qui résistent au chômage

sont ceux qui ont déployé leurs efforts en faveur de la recherche, de la formation, de la qualification et de la qualité de vie.

Si l'Etat seul peut assurer cette cohérence, cela ne doit pas se faire en remettant en cause la décentralisation et la déconcentration qui sont les garants de la mobilisation des acteurs locaux de l'insertion. Or, autant l'utilité de l'agence d'insertion ne se discute pas, autant on perçoit de la part de l'Etat une tendance à tout centraliser. Si les dispositions retenues peuvent conduire à une utilisation plus cohérente des crédits, on observe que la participation de l'Etat n'augmente pas et qu'elle correspond à celle relative au RMI et aux CES. En définitive, ce sont les consommateurs, et eux seuls, qui financeront les exonérations consenties aux employeurs.

S'agissant du contrat d'accès à l'emploi, ne serait-il pas juste, pour éviter qu'il ne légalise la précarité, d'obtenir de l'employeur un engagement d'insertion durable ? Pour un salaire net de 4 500 francs, l'employeur bénéficiera d'une aide globale de 3 500 francs pendant deux ans, sans que le salarié ait aucune garantie. Par exemple, le patron aura-t-il le droit de remplacer un départ à la retraite par un contrat d'accès à l'emploi ?

Monsieur le ministre, au-delà des interrogations que suscite le dispositif envisagé, l'article 2 fait apparaître une sorte de CIP à la mode outre-mer sans qu'aucune contrepartie soit exigée des employeurs. Il divise le monde de l'entreprise - je rejoins sur ce point mon collègue M. Darsières - et n'empêche pas de croire que la durée de vie des emplois exonérés sera strictement égale à celle des exonérations. Cet article contraint le jeune de moins de vingt-cinq ans à vieillir pendant deux ans dans l'oisiveté avant de bénéficier d'une mesure pour l'emploi. En tout cas, tel est le cas en Guadeloupe actuellement.

Monsieur le ministre, même si des études du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ont prouvé que les exonérations de charges sociales ne conduisent nullement les chefs d'entreprise à embaucher d'autres salariés que ceux qu'ils avaient prévu de recruter, je n'exprime pas d'hostilité de principe à l'exonération, s'agissant plus particulièrement des salariés les moins qualifiés, mais encore faut-il une contrepartie effective, portant au moins sur la formation professionnelle et sur la réduction du temps de travail.

Par ailleurs, nous sommes favorables à l'épanouissement et à la prospérité de nos PMI et PME qui constituent l'essentiel de notre tissu de production et de transformation. C'est pourquoi le taux de réescompte accordé par l'institut d'émission des départements d'outre-mer, l'IEDOM, aux banques locales pour favoriser la production devrait être ramené au taux en vigueur sur la place boursière européenne, lequel est d'ailleurs utilisé pour fabriquer des produits importés chez nous.

De même, il faudrait corriger la situation actuelle qui veut que le crédit coûte plus cher chez nous qu'ici en France pour construire un logement social, pour acheter une voiture ou une villa. Cela n'est pas normal.

Nos petites entreprises et industries bénéficient déjà d'un dispositif d'aide nationale non négligeable. En outre, elles vont disposer, d'une part, dans le cadre du Fonds régional d'aide à l'exportation d'un financement de 51,5 millions de francs venant de l'Etat, de la région et du FEDER pour s'ouvrir sur l'exportation et, d'autre part, d'une aide de 41 millions de francs distribuée sous forme de subvention aux investissements. Ne serait-il donc pas judicieux d'établir un plan d'industrialisation de la Guadeloupe, à notre échelle, avec comme objectifs

prioritaires la création d'emplois, la satisfaction des besoins locaux et l'exportation vers l'environnement géographique ?

Ne serait-il pas plus efficace d'accorder les exonérations après négociation et accord entre partenaires sociaux dans chaque entreprise dès la promulgation de la loi ?

Ces mêmes catégories de recettes n'ont donné dans le passé que de médiocres résultats : - il suffit de se rappeler, malgré les mesures de défiscalisation de la loi Pons, que le nombre de licenciements, de 1989 à 1992, a été de 25 842 dans le département de la Guadeloupe ; que les offres d'emplois, déjà faibles, ont chuté de 26 p. 100 en 1992 ; que la durée moyenne d'inscription à l'ANPE est passée de 430 à 459 jours. Dès lors, pourquoi, avec l'aide de la puissance publique et le prélèvement de TVA, ne pas créer de vrais emplois de proximité pour aider les familles nombreuses et les personnes âgées, pour lutter contre toutes les formes de pollution, sauvegarder l'environnement, revaloriser nos paysages, pour accompagner le service public scolaire par une politique sociale et de loisirs, qui évite de jeter à la rue des milliers d'enfants après l'école ?

Pourquoi ne pas mettre en synergie des départs à la retraite à cinquante ou à cinquante-cinq ans, avec des recrutements de chômeurs indemnisés âgés de plus de cinquante ans ?

Pourquoi ne pas réduire la durée légale du travail à trente-cinq heures - puisque le débat est ouvert - sans diminution de salaire, dans des départements où la longévité est plus courte qu'en France métropolitaine, où la démographie est galopante et où le taux de chômage est deux à trois fois plus élevé ?

Quel sera l'effet de l'exonération sur l'économie et sur l'emploi, quand on sait que, traditionnellement, les dettes fiscales et sociales sont énormes et souvent impayées ?

Ce projet aura-t-il vraiment un rôle incitatif dans une économie où le travail au noir brise le travail officiel ?

A-t-on mesuré l'élan et la force que l'on donne à la précarité et à la perversion en permettant à une même entreprise de bénéficier des articles 2 et 3 sans contrainte, sans garantie ni obligation, fût-ce l'interdiction d'abuser du dispositif, en l'obligeant à pérenniser l'emploi exonéré, avant de continuer à profiter de la manne de la loi ?

Peut-on prouver que ce texte va créer des emplois dans des secteurs comme l'hôtellerie et l'agriculture où, quand il y a des salariés, ils ne sont embauchés que pour trois ou cinq mois ?

Que va donner l'exonération dans des entreprises qui investissent dans du matériel conçu pour de vastes marchés, que l'on ne peut donc prétendre rentabiliser et où le surcoût de production des marchandises s'explique essentiellement par les frais de transport, de stockage des matières premières ?

Face à de telles incertitudes, les propositions que nous faisons, et qui nécessitent un autre texte, constituent un ensemble plus crédible et plus cohérent qui, c'est vrai, ne s'inscrit pas dans la logique ultralibérale.

Monsieur le ministre, le projet de loi manque d'audace, il apporte au problème du chômage une réponse défensive, sans aucune originalité. Il ne répond pas aux défis. Il ne présente aucune garantie contre l'exploitation du salarié et contre les abus des employeurs.

De plus, c'est un texte jacobin qui écorne la décentralisation, qui porte atteinte au principe constitutionnel de la solidarité entre les régions et la République, qui fait peser sur nos populations le financement de la politique de réduction des écarts de développement, en créant trois

impositions nouvelles : une taxe sur les jeux, une augmentation de la TVA et une taxe spéciale d'équipement. En portant atteinte au pouvoir d'achat des salariés - cher collègue Virapoullé, ce ne sont pas des zombies ;...

M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis. Absolument !

M. Ernest Moutoussamy. ... qui vont déboursier ces 750 millions de francs, ce sont des consommateurs, qu'ils soient pauvres ou riches...

M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis. C'est vrai !

M. Ernest Moutoussamy. ...on va accroître encore la morosité et accentuer la récession.

Ignorant qu'en pays tropical le réseau routier est, par nature, fragile et nécessite un entretien lourd et constant, ce texte met en cause un levier important en accentuant un processus de démantèlement d'un fonds qui a permis à notre pays de disposer d'un réseau routier convenable, même s'il y a encore tant à faire pour diminuer le nombre de tués sur les routes et pour maintenir une image d'île touristique accueillante.

Réservé sur la portée de l'insertion comme moyen de développement, je doute, monsieur le ministre, que les mesures envisagées puissent freiner durablement l'évolution du chômage et du nombre d'allocataires du RMI. Ces mesures relèvent plutôt d'une sorte de capitulation car il s'agit d'optimiser l'efficacité des dispositions juridiques et financières déjà en vigueur.

En conclusion, lors du débat sur la loi quinquennale, beaucoup de députés de la majorité, et pas des moindres, étaient sceptiques et doutaient de l'efficacité des exonérations sur l'embauche. Rien dans ce texte ne me pousse à être plus serein qu'eux.

L'adaptation proposée - supportée par les consommateurs de l'outre-mer, alors que c'est l'État qui finance la loi quinquennale - porte en elle une insupportable discrimination et constitue un précédent qui voudrait que nous financions nous-mêmes les mesures spécifiques que l'on nous impose. La démarche, dans son originalité, porte une forme d'exclusion qui ne rime pas avec votre nom, monsieur le ministre. Demander à nos populations de financer une production locale privée, sans aucune contrepartie évidente, alors que ceux qui tirent profit de cette production, c'est-à-dire les professionnels qui jalonnent les circuits de commercialisation, sont totalement épargnés, ne me paraît pas juste.

Je partagerais volontiers la satisfaction des chefs d'entreprise, si celle-ci était motivée non seulement par les avantages financiers que leur apporte la loi, mais aussi par le plaisir de recruter des demandeurs d'emplois. Mais l'expérience vécue au cours des dernières années montre bien, quelles que soient par ailleurs les excellentes qualités de nos entrepreneurs, qu'il n'y a pas de philanthropie dans ce domaine, que la spéculation et le profit dominent toujours les bons sentiments.

Notre refus de votre texte n'est ni idéologique ni dogmatique ni péremptoire. Si nous avions la certitude que ce texte, après tant d'autres, portait une petite lueur d'espoir, dans un domaine où le miracle n'existe pas, c'est volontiers que nous ferions avec vous un bout de chemin.

Monsieur le ministre, selon un proverbe de chez nous *moun pa ka achte chat en sak*. Or, c'est ce que vous proposez ! Vous nous demandez de déboursier 750 millions de francs pour acheter un sac, sans savoir si c'est un matou, un minou, un mistigri ou un chat échaudé qu'il contient. C'est là la grande faiblesse du projet.

Après le rejet de ce texte par tous les syndicats, par plusieurs assemblées locales et comités consultatifs, c'est pour nous permettre de mieux prospecter dans d'autres voies, d'inventer un autre projet qui ne déçoive pas ceux qui, tant de fois, ont été déçus et qui attendent depuis si longtemps, que je vous demande, mes chers collègues, de voter cette question préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur le député, s'il est un point sur lequel nous ne divergerons pas, c'est le constat initial qui fonde votre analyse.

C'est vrai, les départements d'outre-mer connaissent une situation de l'emploi et des réalités d'exclusion sociale beaucoup plus préoccupantes que celles de la métropole. Le chômage y est plus important ; il y est aussi plus durable, revêtant une dimension structurelle que vous soulignez à juste titre dans votre propos et qui révèle la difficulté d'accueillir une population active en forte croissance dans une économie objectivement handicapée par l'éloignement, l'insularité et l'étroitesse des marchés. Mais si le Gouvernement a choisi de présenter un texte spécifique, monsieur le député, pour traiter ces questions d'emploi et d'insertion dans les DOM, c'est bien parce qu'il est conscient de cette gravité et des devoirs particuliers qu'elle impose aux responsables publics.

La réponse du Gouvernement ne prétend pas régler toutes les questions. Je voudrais être clair sur ce point.

Vous le savez, monsieur le député, depuis le début de cet exercice de préparation, j'ai refusé de laisser apposer à ce projet l'étiquette de « loi d'orientation ». Je ne veux pas en effet vendre l'illusion que, par une loi, il est possible de s'attaquer et de résoudre tous les problèmes des DOM à la fois.

Vous soulignez à juste titre que ce texte sur l'emploi et l'insertion laisse entières certaines questions concernant les exploitants individuels, notamment de l'agriculture et de la pêche. Je vous en donne acte et j'en tire personnellement l'encouragement, l'exigence à poursuivre la réflexion et mon action de réforme.

Le texte qui vous est soumis apporte aux difficultés spécifiques des départements d'outre-mer une réponse que je crois construite et ambitieuse.

La logique de ce texte est simple. Face à la dimension du chômage qu'exprime l'explosion du RMI, la première responsabilité doit être de multiplier les solutions d'activité susceptibles d'être offertes aux personnes qui en sont privées par l'insuffisance de l'offre d'emplois. C'est l'enjeu clef de la réforme de l'insertion qui vous est proposée. Elle permettra d'améliorer le sort matériel de nombreux RMIstes, mais elle vise d'abord et avant tout à leur redonner la dignité à laquelle ils aspirent et que seule l'insertion sociale, l'insertion active dans la communauté peut leur apporter.

Quelle que soit l'urgence de cette action, le Gouvernement est conscient que le développement de l'activité sociale ne peut être la seule perspective ouverte devant les pas de la jeunesse des départements d'outre-mer. Il faut aussi créer des emplois, de véritables emplois dans le secteur économique, beaucoup d'emplois.

Ainsi le projet de loi consacre à ce dessein un ensemble de mesures fortes que j'ai détaillées et que je résumerai par deux objectifs.

Premier objectif : promouvoir l'insertion durable en entreprise des publics les plus en difficulté, en aidant fortement leur recrutement.

Deuxième objectif : favoriser la production locale, donc l'emploi local, en abaissant les coûts de production des secteurs décisifs que constituent la production de biens, l'agriculture et le tourisme.

La troisième étape qui, pour des raisons purement juridiques, ne figure plus dans la loi mais qui sera reprise par voie réglementaire, s'appuie sur la nécessité d'aider l'appareil productif des départements d'outre-mer à s'orienter davantage vers les marchés extérieurs car la population active de ces départements ne peut s'employer pleinement sur la seule satisfaction de leurs marchés intérieurs trop étroits.

Mesdames, messieurs les députés, je revendique la logique de ce dispositif et son adaptation aux réalités économiques et sociales des départements d'outre-mer. J'affirme que, au service de cette politique, le Gouvernement a défini des mesures fortes et claires d'encouragement à l'embauche, des mesures qui expriment en outre une manifestation supplémentaire de la solidarité nationale à l'égard des départements d'outre-mer.

Parmi les critiques que vous avez exprimées, monsieur le député, certaines relèvent à l'évidence d'une divergence profonde d'approche de la réalité économique avec celle qui inspire le Gouvernement et la majorité de cette assemblée.

J'ai la conviction, solidement arimée, que seules les entreprises créent des emplois et que c'est leur vocation naturelle, pour peu que l'action de la puissance publique les mette en situation de le faire.

J'ai la conviction qu'abaisser le coût du travail et le coût de la production locale ce n'est pas faire un « cadeau aux patrons », comme vous le prétendez, c'est offrir à la jeunesse, nombreuse, de vos départements une plus grande égalité de chances, une plus grande chance d'insertion professionnelle, une plus grande chance d'épanouissement et donc de dignité.

Je ne me résigne pas, monsieur le député, à l'idée de laisser dériver la société et l'économie des départements d'outre-mer vers ce modèle repoussoir qui verrait se développer une économie d'importation, prospérant sur le marché captif d'une consommation artificiellement gonflée par les transferts métropolitains et condamnant une part croissante des Français d'outre-mer à un avenir fait d'inactivité, d'exclusion sociale et de la perception de médiocres revenus d'assistance. Les jeunes des départements d'outre-mer veulent vivre, travailler et s'épanouir au pays. Ce texte, je crois, leur en donnera un peu plus les moyens.

Vous l'avez dit, monsieur le député, ce projet place chacun devant ses responsabilités. Le Gouvernement, je crois pouvoir le dire, assume les siennes. Il le fait sans complexe, avec la modestie qu'impose l'ampleur du défi à relever, mais aussi avec la certitude de s'engager dans la bonne direction. L'un de mes rôles essentiels, dans les fonctions qui sont les miennes, est parfois de combattre les idées reçues, les clichés, les caricatures, trop souvent colportés sur l'outre-mer français. C'est un rôle que j'assume avec foi et qui me met d'autant plus à l'aise pour réaffirmer quelques vérités premières que m'inspirent vos propos.

Il n'est pas exact d'affirmer que ce texte, dans aucun de ses aspects, traduit une remise en cause de la décentralisation. La lutte pour l'emploi est une compétence de l'Etat. L'insertion est une compétence partagée entre

l'Etat et les départements. La loi instituant le RMI l'a voulu ainsi et ce n'est pas la majorité d'aujourd'hui qui avait préparé le texte.

Le projet qui vous est présenté est, en tous points, conforme à cette répartition de compétences. Je suis, comme vous, élu local, comme vous, je suis maire et attaché aux libertés des collectivités locales, mais je n'accepte pas que la décentralisation serve de prétexte à une contestation globale et systématique, presque philosophique, de l'intervention de l'Etat dans les domaines qui sont clairement de sa compétence et de sa responsabilité. L'Etat a son rôle à jouer dans les départements d'outre-mer comme en métropole. Il a, lui aussi, une responsabilité directe à l'égard de leur population et il l'assumera - n'en doutez pas - dans toute sa plénitude.

Il n'est pas exact non plus, monsieur le député, d'évoquer à propos de ce texte un quelconque repli de la solidarité nationale à l'égard de l'outre-mer. C'est le contraire qui est vrai. Ce texte a un coût légitime, car il s'attaque à des problèmes qui appellent à l'évidence une réponse ambitieuse, un coût raisonnable qui tient compte des difficultés particulièrement graves que traverse la nation. Ce coût, le Gouvernement a décidé de le couvrir, d'une part, par un transfert supplémentaire qu'assumera la solidarité nationale et, d'autre part, par la réforme de la structure des transferts existants.

Car le financement des mesures d'exonération de charges sociales par un relèvement limité à 9,50 p. 100 du taux normal de TVA dans les départements d'outre-mer où cette taxe existe n'a pas d'autre objectif. Il ne s'agit pas d'un effort supplémentaire demandé aux départements d'outre-mer ; il s'agit de reprendre partiellement l'avantage consenti aux départements d'outre-mer par l'Etat lorsqu'il a accepté d'y limiter fortement le produit de sa fiscalité indirecte pour financer des mesures nouvelles et exceptionnellement fortes d'aide à l'emploi et à la production locale. Il n'y a donc aucun prélèvement supplémentaire sur l'économie des départements d'outre-mer.

On peut refuser cette réforme, on peut même refuser le principe de toute réforme et s'installer dans l'immobilisme, mais il ne faut pas travestir la réalité.

Toutes les mesures contenues dans le projet visent à établir, dans les départements d'outre-mer, un traitement plus favorable que celui de la métropole. Parler de discrimination, comme vous l'avez fait, monsieur le député, est inexact. C'est aussi - je me permets de vous le dire - dangereux, car un tel discours de la part d'un élu des départements d'outre-mer ne peut qu'affaiblir la position de ceux qui, en métropole ainsi qu'au Gouvernement, défendent les intérêts de l'outre-mer avec foi et conviction, mais aussi avec la certitude qu'il est nécessaire de réformer en profondeur les sociétés d'outre-mer et les économies si on veut les rendre demain plus efficaces et plus cohérentes.

Vous avez, monsieur le député, critiqué avec beaucoup de franchise le projet que j'ai aujourd'hui l'honneur de présenter au nom du Gouvernement. J'ai entendu vos critiques. Je ne les partage pas. Mais je vous rejoindrai sur le terrain de la franchise pour vous dire qu'au-delà des critiques, je n'ai pas perçu de politique alternative dans vos propos. Croyez-vous vraiment, monsieur le député, que c'est en ressuscitant cette vieille lune - excusez l'expression - des trente-cinq heures payées quarante, qu'on donnera à vos économies d'outre-mer le nouveau dynamisme, la nouvelle capacité de performance dont elles ont besoin ?

Croyez-vous vraiment que l'institution dans les départements d'outre-mer d'une assemblée unique est de nature à améliorer significativement le sort de vos trop nombreux chômeurs, de vos trop nombreux exclus ?

Vous m'avez appelé, monsieur le député, à l'audace. Je vais vous prendre au mot. Ayons l'audace de laisser de côté les slogans et les idéologies dépassées. Ayons l'audace d'oublier un moment les querelles institutionnelles et les jalousies de compétence. Ayons l'audace de tourner le dos aux démagogues et aux facilités. Ayons l'audace de travailler ensemble.

M. André Lesueur et M. Eric Raoult. Très bien !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Ayons l'audace de définir ensemble les réformes qui s'imposent aux vieilles sociétés des départements d'outre-mer. Ayons l'audace de rejeter les charmes trompeurs de l'assistanat. Ayons l'audace de faire, certes, le pari de l'intelligence que vous évoquiez, mais aussi le pari de l'imagination, le pari de la différence acceptée et surmontée, le pari de l'effort.

Ce projet n'est qu'une étape, mais c'est une étape importante dans la voie du progrès social et du développement économique de l'outre-mer, dans la prise en compte de ses réalités propres, de la gravité des problèmes qu'il rencontre et des handicaps objectifs qu'il doit surmonter. Pour franchir cette étape, l'Assemblée devra rejeter la question préalable et le Gouvernement l'y invite avec force.

Vous savez bien, monsieur le député, que ce rejet n'est pas, de ma part et en ce qui vous concerne, une porte qui se ferme, mais une main tendue et une invitation. Une invitation à ne pas laisser les clivages traditionnels l'emporter sur la poursuite d'un objectif qui ne peut que nous réunir : assurer à chaque femme et à chaque homme de l'outre-mer, la dignité, l'épanouissement et l'égalité des chances auxquels il aspire légitimement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Pour la commission, la parole est à M. le rapporteur.

M. Raymond-Max Aubert, rapporteur. Après les arguments très précis du ministre, j'ai peu de choses à ajouter. J'ai relevé toutefois, dans les propos de M. Moutoussamy, quelques expressions comme « dépasser les recettes traditionnelles », « s'attaquer aux racines du mal », « refuser l'assistanat ». De ce point de vue, M. Moutoussamy devrait être satisfait par ce texte qui, justement introduit des recettes nouvelles, s'attaque aux racines du mal et pour répondre à son souhait, se fonde en outre sur la responsabilité de nos compatriotes d'outre-mer.

Comme vous ne l'ignorez pas, monsieur Moutoussamy, une question préalable tend à démontrer qu'il n'y a pas lieu de délibérer. A mon avis, tous vos propos ont montré le contraire. Vous avez d'ailleurs reconnu qu'il y avait des dispositions non négligeables dans cette loi. Alors, délibérons-en, et votez-les !

Quant à celles que vous contestez, amendez-les.

M. Ernest Moutoussamy. Acceptez nos amendements !

M. Raymond-Max Aubert, rapporteur. Et nous verrons ce que nous pourrions répondre.

Vous vous êtes interrogé, m'a-t-il semblé, sur les qualités du chat qui était caché dans le sac. Peut-être connaissez-vous le chat de Nehru qu'évoquait Malraux, ce chat qui faisait semblant d'être le chat de Nehru.

Pour l'instant, ce projet de loi est le chat du Gouvernement. (*Sourires*) Faisons en sorte ensemble qu'il devienne celui de tous nos compatriotes d'outre-mer et, plus généralement, celui de tous les Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Antoine Joly, au nom du groupe RPR, pour une explication de vote.

M. Antoine Joly. Après les propos tenus par M. le ministre et par M. le rapporteur, je voudrais simplement apporter le témoignage d'un député de la métropole, élu d'une circonscription sarthoise rurale, elle aussi confrontée à la crise et aux douleurs du chômage, mais consciente que la solidarité nationale doit jouer particulièrement en faveur des départements d'outre-mer, où la situation est plus préoccupante encore qu'en métropole. D'un élu qui approuve la politique menée par le Gouvernement en faveur de ces départements et l'effort demandé pour nos frères, pour nos concitoyens d'outre-mer. D'un élu qui a été choqué qu'on puisse accuser, comme on l'a fait, le Gouvernement et le Parlement de proposer et de voter des lois discriminatoires.

Cette présentation des choses n'est pas seulement injuste, elle est aussi, et je rejoins votre opinion, monsieur le ministre, dangereuse, non seulement dans les départements d'outre-mer mais également ici, en métropole, pour tous ceux qui soutiennent votre action en faveur de l'outre-mer.

Comme vous l'avez souligné, ce projet ne couvre pas l'intégralité des aspects économiques des départements d'outre-mer. Il propose des solutions pragmatiques et concrètes destinées à favoriser l'insertion. Moi-même, je puis vous assurer que, dans mon département, je serais tout à fait intéressé par la création d'une agence de l'insertion ! Le projet répond à la nécessité de changer progressivement l'assiette des charges sociales pour exonérer l'emploi. Ce débat existe aussi en métropole et je me félicite qu'un premier pas soit fait en ce sens au bénéfice des départements d'outre-mer.

Votre texte, monsieur le ministre, va donc dans la bonne direction et - oserai-je le dire ? - il fait parfois preuve d'une audace que certains aimeraient voir appliquer plus rapidement à la métropole, ...

M. Eric Raoult. Très bien !

M. Antoine Joly. ... en proposant plus de cohérence dans l'insertion, plus de responsabilité et de dignité pour accompagner l'assistance et en ouvrant la voie à une réforme du financement de la protection sociale, dont chacun sait qu'elle pénalise très lourdement l'emploi dans notre pays.

M. Eric Raoult. C'est juste !

M. Antoine Joly. Mais tout cela, monsieur le ministre, ne serait pas possible sans l'expression de la solidarité nationale par le transfert supplémentaire que cela implique en faveur des départements d'outre-mer. Cet effort devrait aussi être souligné.

Monsieur Moutoussamy, vous avez évoqué un très beau dicton de votre département. Il m'a fait penser à un autre qu'on utilise souvent dans le mien : il ne faut jamais lâcher la proie pour l'ombre. La proie, c'est le concret de votre projet, monsieur le ministre. Et l'ombre, c'est l'illusion de votre discours, mon cher collègue !

M. Eric Raoult. Bravo !

M. Antoine Joly. Telles sont les raisons, monsieur le ministre, pour lesquelles le groupe RPR souhaite que votre projet vienne en discussion et, par conséquent,

rejette la question préalable du groupe communiste. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Yves Bonnet, pour le groupe UDF.

M. Yves Bonnet. Chers collègues du groupe communiste, la question préalable ne sera pas adoptée; nous aurons par conséquent, le plaisir de vous entendre à nouveau dans le cours de la discussion! Avouez qu'il est tout de même paradoxal de parler de ce projet pendant quarante minutes pour nous démontrer qu'il n'y a pas lieu de nous prononcer dessus! Mais je vous rassure: nous allons maintenant entrer dans vif du sujet!

M. Moutoussamy nous a présenté des départements d'outre-mer une vision totalement apocalyptique, ignorant les réelles avancées que la République - et c'est tout à son honneur - a su y réaliser depuis la départementalisation. Cette vision excessive de la réalité ultramarine n'est pas le meilleur produit d'appel touristique pour des îles au développement desquelles, précisément, ce secteur d'activité peut participer étroitement.

Quant à la remise en cause du système ultra-libéral, qui, ici, pourrait en parler? Et comment ignorer l'exercice effectif de la solidarité nationale?

Je prendrai deux exemples.

« La productivité est la négation de l'emploi », dites-vous. Voilà bien une idée du XIX^e siècle! Il est vrai que lorsqu'on préconise le retour à la terre, on en revient automatiquement à des situations de type pétainiste! Pourquoi pas aussi le miracle de la multiplication des poissons? La mise à la retraite à cinquante-cinq ans participe aussi de telle mesures. Pourquoi pas à quarante-cinq ans? Mais qui paiera les retraites?

« Le citoyen est irresponsable » et « l'assemblée unique mérite un vrai débat ». Nous en sommes bien d'accord. Mais pourquoi vos amis socialistes n'ont-ils pas ouvert ce débat?

M. Eric Raoult. Oui, pourquoi?

M. Yves Bonnet. Enfin, vous affirmez que vos propositions méritent un autre texte. Nous sommes encore d'accord. Mais commençons par examiner celui-ci!

Nous nous efforçons, quant à nous, de gérer la réalité, et nous aurons ensemble une discussion franche.

Et puisque nous en sommes à citer quelques aphorismes locaux - vous m'excuserez de ne pas le faire en créole, que je ne maîtrise pas aussi bien que vous, monsieur Moutoussamy, mais je rends volontiers hommage à vos qualités de poète - on dit en Guyane que quand le banc est trop serré, les fesses se touchent. *(Rire et applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix la question préalable.

(La question préalable n'est pas adoptée.)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

6

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique:

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi, n° 1336, tendant à favoriser l'emploi, l'insertion et les activités économiques dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte.

M. Raymond-Max Aubert, rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (rapport n° 1375).

M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan (avis n° 1377).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures trente.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*